

La Commune

Section Française de l'Unité Internationale des Travailleurs – IV^{ème} Internationale

Contribution au bilan des grèves et des manifestations de mai - juin 2003 contre le projet de loi Fillon sur les retraites et la décentralisation

**« Temps forts » ou Grève générale ?
« Reformes » ou sauvegarde des acquis ?
Syndicalisme « d'accompagnement » ou de lutte de
classes ?**

supplément à : La Commune n° 32. Septembre 2003

par Daniel Petri

Sommaire :

- Présentation

Réformes gouvernementales : ce qui est en jeu

- Qu'est que le « Modèle 45 » ?
- Première cible des « réformes » : le salaire différé

1991 -2003 :

la longue marche des gouvernements successifs contre les retraites

- 1991 : le livre blanc de Rocard
- 1993 : la loi Balladur-Madelin
- 1995 : le Plan Juppé
- 1996 : l'accord Agirc - Arrco
- 1999 : le Rapport Charpin
- 2000 : Jospin se prononce pour l'alignement du public sur le privé
- 2001 : la loi Fabius pour l'épargne-retraite ou : « l'antichambre des fonds de pension »
- 2002 : Jospin introduit le plan Fillon

Comment naît une réforme ?

- Chirac = 82%, et après?
- Que signifient les abstentions ?
- Le programme anti-ouvrier de Chirac-Raffarin en 4 points
- « on ne peut pas sauvegarder l'acquis... » signé : Thibault
- EDF-GDF : la polarisation (ou: comment aller vers un régime de retraite « de droit commun » ?)
- A propos du budget 2003 : coupes claires dans les effectifs de la fonction publique
- La chasse aux médicaments est ouverte
- Le 26 novembre, une journée particulière
- EDF : négociations sous tension
- La cérémonie des vœux présidentiels
- Référendum EDF : le triple Non, une **gifle magistrale**
- Quelle unité avec les dirigeants de la CFDT ?
- Au rendez-vous du 1^{er} février : les 37,5 !
- négociation ou concertation ?
- mars, et ça repart dans l'Education nationale
- Les enseignants du 34 aux dirigeants syndicaux : « cessez les discussions avec le gouvernement sur les retraites »
- congrès de la CGT : Le Duigou fait de la surenchère...contre les « 37,5 »
- avril : l'accélération

Temps forts ou Grève générale ?

- A la veille du 13 mai : *Cherche-t-on à étendre le mouvement ou à nous casser le moral ?*
- Dernière ligne droite avant le 13 : où va la direction de la CGT- cheminots ?
- Le 13 mai : l'heure de la grève générale
- Le 14 mai : l'appareil de la CGT - cheminots se met en travers de la voie
- 14.15 mai : le partage du travail... entre Thibault et Chèreque
- 19.25 mai : tout est encore possible
- 26 mai- 2 juin : l'ascension... n'est pas stoppée
- Quand la LCR et le PT jouent à « cache-cache » avec la grève générale
- 2 juin- 12 juin : la stratégie du pourrissement
- **Epilogue provisoire d'une trahison**
- Le paradoxe de mai juin

Epilogue provisoire

Présentation

Ainsi, après plusieurs semaines de grèves et de manifestations, la « réforme » des retraites a finalement été votée le 3 juillet dernier.

Doit-on en conclure que les salariés ne se sont pas suffisamment mobilisés ? Doit-on en conclure que nous sommes placés devant un gouvernement déterminé, fort, inflexible et habile ?

Nous ne le pensons pas.

Au soir du 13 mai, le mouvement vers la grève générale était engagé, dans un seul but : le retrait total du plan Raffarin-Fillon et le retour aux « 37,5 » dans le privé. Mais, on l'a vu, la direction centrale de la CGT a catégoriquement refusé d'y appeler, répétant à l'envi que « la grève générale, ça ne se décrète pas ». Qui plus est, cet état-major a déployé une énergie considérable pour empêcher la « généralisation par le bas ». « S'inscrire dans la durée », rythmer la mobilisation par des « temps forts » aura été le leitmotiv de Thibault et des siens jusqu'au 19 juin, date d'une ultime « journée d'action ».

Et, les autres confédérations ?

FO, FSU et UNSA se sont alignées sur cette « stratégie » qui était, dans les faits, celle du pourrissement des grèves, de leur morcellement. Pourrissement sur lequel Raffarin n'a pas manqué de miser.

Grève perlée ? Grève tournante ? Grèves de « débordement » ? Grève « reconductible » ? Tous ces traits de caractère sont imprimés dans la mobilisation qui s'est développée dans tout le pays pendant plus d'un mois. Mais, à y regarder de plus près, il apparaît clairement que nous avons assisté à un « bras de fer » entre les salariés et les directions syndicales. Ce « bras de fer » commence, avant même le 13 mai, qui aura été l'unique journée de grève générale interprofessionnelle, culminant dans des manifestations monstres, d'une ampleur inégalée : plus de deux millions de personnes défilant dans les grandes villes et à Paris et près de 7 millions de grévistes

recensés ce jour-là selon les sources syndicales elles-mêmes. On s'en souvient, cette formidable montée en puissance s'appuyait sur la généralisation des grèves « par le bas » dans les établissements scolaires, contre la décentralisation et contre la réforme des retraites.

Bien entendu, nous ne prétendons pas que les salariés puissent être « mobilisés » facilement et qu'un simple appel à la grève générale suffise. En particulier dans le privé, tout autant que dans le public, les salariés ne commencent pas à lutter sans raisons sérieuses et y regardent toujours à deux fois avant de s'engager dans une grève où ils savent qu'ils vont perdre de l'argent et alors qu'ils n'ont aucune certitude sur l'issue du mouvement. Ils entrent dans l'action s'ils sentent que la question est sérieuse et repose sur des revendications à eux, des revendications claires et bien ciblées. Tout syndicaliste digne de ce nom, tout militant ouvrier connaît ces évidences et ne confond pas la lutte de classes avec un terrain de jeux.

De ce point de vue, comment comprendre ces chefs de la CGT qui se plaignent d'un soi-disant manque de combativité dans le privé et, au même moment, au nom de « l'unité » avec la CFDT (qui « signe » pour la réforme Fillon), se refusent désormais à revendiquer le retour aux 37,5 annuités dans le Privé (et son maintien dans le « public ») qui est précisément le trait d'union entre ceux du « privé » et ceux du « public » ? Ils ont, paraît-il, d'autres « propositions alternatives »

Comment comprendre ce même état-major lorsqu'il s'arc-boute le 14 mai pour dissuader les cheminots de « reconduire » la grève et pour imposer la « reprise » du travail à la RATP, le 15 mai ? (Si la grève générale « ne se décrète pas », il semble que la « reprise », elle, puisse être « décrétée » depuis Montreuil, tout comme les dates des « temps forts »)

Alors, pour quelle raison la direction centrale de la CGT s'est-elle « évertuée à empêcher la généralisation du

mouvement » (dicit une journaliste du *Monde*¹]?

Voilà qui doit être nécessairement tiré au clair. Tout le monde le sait : le gouvernement veut maintenant s'attaquer à la Sécu, il entend aller jusqu'au bout de la décentralisation-régionalisation et de la réforme de l'Etat. A la SNCF, à la RATP, à EDF-GDF, les salariés ne sont pas dupes : les régimes spéciaux de retraites sont sur la sellette. L' Assurance-chômage est, elle aussi, en danger grave et imminent.

Dans cette situation particulière, comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas cédé, comprendre ce qui est en jeu, c'est accomplir la moitié du chemin qui doit mener à la lutte victorieuse, celle qui portera un coup d'arrêt total, d'un seul coup, à toutes les « réformes », dans l'unité des travailleurs et de leurs organisations syndicales, dans la voie d'un plan d'urgence pour en finir avec les licenciements, le chômage, la pauvreté.

Parce que, comme organisation, nous n'avons pas d'intérêt distinct de l'intérêt général de l'ensemble des salariés, nous pensons que notre analyse et nos positions peuvent aider les travailleurs et les militants à tirer, par eux-mêmes, les leçons de « mai-juin ».

C'est le sens de cette brochure.

Daniel Petri
conseiller municipal d'Alfortville
membre du comité de rédaction du mensuel *La Commune*

Réformes gouvernementales : ce qui est en jeu .

Qu'est que le « Modèle 45 » ?

On a entendu, récemment, le Baron Sellière, chef du Medef, s'en prendre au « modèle 45 ». Dans le même temps, dans son ultime lettre aux français, Raffarin jurait ses grands dieux que ses réformes

n'avaient pas d'autre but que de « sauver notre système social », qu'il soutient ... comme la corde soutient le pendu.

Par « système social » et par « Modèle 45 », ces gens-là désignent l'ensemble des mesures sociales prises au lendemain de la guerre . A commencer par l'Ordonnance qui crée la Sécurité sociale et, en son sein, le régime général des retraites. mais aussi :

- le statut général des fonctionnaires,
- les grilles des classifications (grilles de salaires basées sur la reconnaissance des diplômes et de l'ancienneté),
- la nationalisation du gaz, de l'électricité, des mines qui, avec les chemins de fer, n'étaient plus soumis au critère de rentabilité et étaient définies comme « service public au service du public » garantissant « l'égalité d'accès » et des « tarifs identiques » à tous, en tout point du territoire, à mille lieues de la « vérité des prix » capitalistes, selon les « coûts de production » et « l'offre et la demande »
- l'enseignement technique qui soustrait la jeunesse ouvrière à l'apprentissage « sur le tas » et la prépare aux certificats d'aptitude professionnelle, diplôme national, reconnaissant une qualification professionnelle

Le journal, *Les échos*, intimement lié au MEDEF, constatait récemment, non sans amertume :

« Tout se passe comme si une partie importante des français, dont l'influence fluctue selon la configuration politique du moment, en était restée à l'état d'esprit, fortement imprégné de marxisme, qui régnait en 1945 : le secteur privé est une tolérance ; la norme, c'est le secteur et l'économie d'Etat, avec ses statuts et ses monopoles, bref ses prérogatives de puissance publique à peine dissimulée sous la feuille de vigne du service public »²

Bref, ces gens-là ne sont pas loin de considérer que la France serait devenue en 1945, sans qu'on s'en aperçoive, un « pays socialiste ». Reconnaissons qu' il y a un

¹ *Le Monde* du 19 juin 2003

² 1^{er} avril 2000

grain de vérité dans cette « exagération » : les réformes de 1945 ne sont pas compatibles avec les impératifs de la bonne marche du capitalisme français et contiennent, il est vrai, des éléments de « collectivisme » Tolérables au lendemain de la guerre, dans la phase de « reconstruction », ces réformes sont devenues un fardeau insupportable pour les capitalistes en quête de compétitivité et de placements financiers. Le « modèle 45 » est un obstacle majeur à la « réduction des coûts du travail salarié et des dépenses publiques, il est devenu, au fil du temps, une « exception française ».

Déjà, en août 1953, en plein été, le gouvernement en place est décidé à se débarrasser de ce qui est déjà, pour le capital financier, un « carcan ». Son chef, Joseph Laniel (surnommé par l'écrivain F. Mauriac, « *la dictature à tête de bœuf* ») est décidé à défaire le régime de retraite des fonctionnaires à la faveur des vacances , par « décrets - lois ». Aussitôt, les postiers de Bordeaux « posent le sac » appuyés par leur délégué FO et très vite, la grève se propage, se généralise et paralyse tout le pays. Ce gouvernement de droite lâche prise et perd pied. C'est dire qu'instinctivement, les salariés considèrent que les réformes de 45 sont le fruit de leurs luttes et des combats de leurs aînés.

Formellement le « modèle 45 » est l'œuvre du Conseil National de la Résistance et du Général de Gaulle, sans oublier les « ministres communistes » de 1945 à 1947. En apparence, et en apparence, seulement. Prenons de Gaulle à témoin : dans ses « mémoires de guerre », il rappelle dans quelles conditions, dans quel contexte et dans quel but, il a associé son nom à ces mesures :

le flot de passions, d'espoirs, de douleurs, répandus sur les belligérants, l'immense brassage humain auquel ils se trouvent soumis, l'effort requis par la reconstruction, placent la question sociale au premier rang de toutes celles qu'ont à résoudre les pouvoirs publics. Je suis sûr que, sans des changements profonds et rapides dans ce domaine, il n'y aura pas d'ordre qui

tienne. Combien est ce vrai pour la France ! La guerre l'avait saisie en pleine lutte des classes

[...]

*Quand la France aborda la guerre, un lourd malaise social tenait son peuple divisé. Pendant le drame, sous le faix du malheur, un grand travail s'était opéré dans les esprits. **Le désastre de 1940 apparaissait à beaucoup, comme la faillite, dans bien des domaines, du système et du monde dirigeant ...***

[...]

*Et puis, cette guerre, où Hitler luttait à la fois contre les démocraties et contre les Soviets, jetait toute la classe ouvrière du côté de la résistance. **La nation voyait les travailleurs reparaître en patriotes en même temps qu'en insurgés, comme ça avait été le cas à l'époque de la Révolution, des journées de 1830, du soulèvement de 1848, des barricades de la Commune.***

[...]

L'aversion à l'égard des structures d'autrefois s'est exaspérée dans la misère, concentrée dans la résistance, exaltée à la libération. Voilà donc pour le « parti » une extraordinaire occasion. Confondant à dessein l'insurrection contre l'ennemi et la lutte des classes, se posant comme le champion des deux sortes de révolte, il a toutes les chances de prendre la tête du pays grâce à la surenchère sociale »

Ce que dépeint de Gaulle sous « le flot des passions, des espoirs », c'est une situation révolutionnaire : les travailleurs, comme en 1848 ou en 1871, cherchent à renverser « les structures d'autrefois » **situation** dans laquelle le PCF a « toutes les chances de prendre la tête du pays ». Aussi bien, sans « changements profonds et rapides », l'ordre établi ne tiendra plus. De Gaulle conclut :

*ces transformations, si étendues qu'elles puissent être, sont réalisées sans secousses. Certes, les privilégiés les accueillent mélancoliquement. Certains s'en feront même de secrets griefs pour plus tard. Mais, sur le moment, tous, mesurant **la force du courant**, s'y résignent aussitôt et d'autant plus*

volontiers **qu'ils avaient redouté le pire. Du côté des communistes**, on affecte naturellement de tenir ce qui est fait pour trop peu et d'alléguer que le gouvernement est empêché d'aller plus loin par ses attaches réactionnaires. Mais, on se garde bien de s'y opposer. Quant aux « politiques », ils ne manquent pas, suivant les règles de l'art, de formuler des réserves dans l'un ou l'autre sens, mais ils approuvent en gros l'œuvre qui s'accomplit et lui accordent, au sein de l'Assemblée des majorités massives. Beaucoup y adhèrent **parce qu'elle répond, dans l'ensemble, à d'anciennes revendications.** D'autres l'acceptent comme **une concession à la paix sociale.** »³

Rappelons également, pour mémoire, que le PCF n'a pas voulu saisir « *la chance de prendre la tête du pays* ».

Bien entendu, de Gaulle n'est en rien le pourfendeur des « privilégiés » qu'il égratigne au passage. On va le voir, il est le père de toutes les réformes que porte en lui le gouvernement Chirac- Raffarin.

Et, ce n'est qu'après avoir longuement rechigné qu'il accepte le principe « collectiviste » de la Sécurité sociale (chacun cotise pour tous en fonction de son salaire et chacun reçoit toutes les prestations dont il a besoin, quel que soit son salaire et ce qu'il a versé individuellement),

Mais, en 1944-45, les « privilégiés » sont contraints et forcés de concéder à la classe ouvrière ces conquêtes sociales de la plus haute importance pour conjurer la révolution sociale et par peur de tout perdre.

Comme le souligne de Gaulle, lui même, ces concessions répondent à d'anciennes revendications. C'est ainsi que « *l'année 1945 voit refondre entièrement et étendre à des domaines multiples le régime des assurances sociales. Tout salarié en sera obligatoirement couvert. Ainsi disparaît*

l'angoisse, aussi ancienne que l'espèce humaine, que la maladie, l'accident, la vieillesse faisait peser sur les laborieux ». En effet, la revendication d'une protection sociale complète, couvrant tous les risques auxquels les travailleurs et leurs familles sont exposés et leur ouvrant un droit authentique à la santé et à la retraite, est l'une des toutes premières exigences du prolétariat naissant, initialement privé de tout droit, au même titre que le contrat collectif de travail et que la limitation du temps journalier puis hebdomadaire de travail, dès 1830-1840.

Forts de ces concessions arrachées aux capitalistes menacés de « tout perdre », les dirigeants du PCF appellent les travailleurs à rendre les armes, au nom de « l'unité nationale » et participent loyalement (une loyauté pour l'Etat bourgeois et non vis-à-vis des travailleurs) à un gouvernement d'union nationale dirigé par de Gaulle pour l'aider à gagner la bataille de la production. « *la grève est l'arme des trusts* » tonne Maurice Thorez, secrétaire général du « parti ». Aux mineurs, il lance « *produire d'abord, revendiquer ensuite* ». A tous ces travailleurs et militants qui ont remis en marche les usines par eux-mêmes et qui ne veulent pas dissoudre leurs milices, il répète inlassablement « *un seul état, une seule armée, une seule police, l'Etat républicain, l'armée républicaine, la police républicaine* » et pèse de tout son poids pour que la CGT renonce à toute idée d'augmentation des salaires et de salaire minimum vital.

De cette façon, l'Etat et les « privilégiés » obtenaient, de la part du PC (qui était alors « le premier parti de France ») une **contrepartie** aux concessions qu'ils avaient dû faire à la population laborieuse « *exaspérée dans la misère, concentrée dans la résistance, exaltée à la libération* ». Cette contrepartie n'est pas mince : les salaires sont bloqués et la durée du travail dépasse largement les « 40 heures ».

De Gaulle précise alors :
Le plan que je me suis formé va t-il bien au delà de ces réformes d'ordre matériel. Il

³ Mémoires de guerre 1944 1946. Pages 116 à 121. Ed Presse-pocket

visé à attribuer aux travailleurs, dans l'économie nationale, des responsabilités qui rehaussent de beaucoup le rôle d'instrument où ils étaient confinés. Qu'ils soient associés à la marche des entreprises, que le travail y ait les mêmes droits, **que leur rémunération soit liée comme le revenu des actionnaires, aux résultats de l'exploitation**, c'est à quoi je souhaite aboutir ».

Lier les salaires aux « résultats » de l'entreprise, cela revient à les désolidariser du coût de la vie, cela s'oppose à la négociation des salaires selon le rapport des forces, cela revient à attacher le salarié au Capital.⁴

L'idéal social de la France qu'affiche de Gaulle, c'est celui d'un pays, où, dit-il : « *il y aura toujours des pauvres parmi nous mais non plus des misérables* »

Vaste programme ! Dans cette optique, le salaire moyen de base doit tout d'abord être ramené à « *la somme des moyens de subsistances nécessaires pour maintenir en vie l'ouvrier en tant qu'ouvrier* » tel que Marx le décrivait... cent ans auparavant. Un pécule tout au plus suffisant pour « *reproduire sa vie, réduite à la plus simple expression* » (Marx). Cela commence donc en 1945 par le blocage pur et simple des salaires, auquel souscrivent alors les dirigeants du PCF.

Telle est la base de départ de la « politique des revenus » qu'esquisse le général De Gaulle : le niveau des salaires ne doit être lié ni au coût de la vie, ni à l'évolution des besoins, ni même au perfectionnement de la qualification individuelle ; les salaires doivent varier - à la baisse ou à la hausse - selon les gains de productivités et les profits plus ou moins élevés des entreprises. A l'échelle du pays, le taux de croissance du Produit intérieur brut doit servir de plafond à l'augmentation du salaire moyen.

En outre, de Gaulle ne cache pas d'où vient son « idéal social » :

⁴ Ce que de Gaulle traduira par ailleurs par l'idée de « *association capital- travail* »

Le régime de Vichy avait essayé d'y répondre. Si, dans le domaine financier et économique, ses technocrates s'étaient conduits, malgré toutes les traverses, avec une incontestable habileté, d'autre part, **les doctrines sociales de la « révolution nationale » n'étaient pas sans attrait : organisation corporative, charte du travail, privilèges de la famille n'étaient pas sans attrait**. Mais le fait que cette entreprise se confondait avec la capitulation rejetait les masses vers une toute autre mystique »

En effet, il y avait loin de la parole aux actes.

Et, dès 1946, un jeune candidat de droite aux élections législatives dans la Nièvre, un certain François Mitterrand, s'impatiente et trépigne. Dans sa profession de foi, on peut lire :

Vous direz non au déficit et à l'inflation. (...) Non à la faillite : le gouvernement a emprunté 650 millions de dollars, le total annuel de nos charges est de 140 milliards de francs, la totalité des revenus est engloutie par le budget. Non à la gabegie administrative : 276 000 postes de fonctionnaires ont été créés. Non aux nationalisations hâtives et coûteuses qui alourdissent nos charges

Celui qui deviendra 35 ans plus tard chef de l'Etat propose, entre autres

- *la suppression des réglementations qui briment les libertés*
- *le retour aux méthodes saines de gestion budgétaires*
- *la suppression des emplois inutiles*
- *que le droit de propriété ne soit plus hypothétique par le bon plaisir du législateur et soit respecté intégralement*⁵

Un programme que n'auraient pas renié des personnages comme Madelin, de Villiers et bien d'autres...

Mitterrand anticipe alors sur les programmes « néo- libéraux » qui, de nos jours, tiennent lieu de « pensée unique »...

⁵ cité par Catherine Nay , dans *Le rouge et le noir* Editions Grasset. Page 150

Mais en avril-mai 1947, avec l'aide de militants trotskystes, les travailleurs de la régie Renault, à Billancourt, imposent la grève pour les salaires. « *Quand Renault éternue, la France s'enrhume* » dit-on à l'époque. Les responsables du PCF, encore au gouvernement, quadrillent l'usine et tentent de briser la grève. En vain : en quelques jours, la grève est totale, les travailleurs de la régie Renault élisent un **comité central de grève**. La grève-Renault, très populaire, accule les ministres PCF à se « désolidariser » formellement de la politique de blocage total des salaires du gouvernement (dirigé par le socialiste Ramadier) et à démissionner. En juin, les cheminots entrent en grève à leur tour...

En 1947-48, dans la foulée de la grève-Renault, on assistera à trois vagues de grèves successives dans les transports, l'enseignement, la métallurgie, les mines, l'énergie. (4 millions de grévistes sont recensés à l'automne 47) . Dans le même temps, la division syndicale s'installe.⁶ Momentanément, les revendications n'aboutissent pas.

En 1949, les pouvoirs publics, échaudés par ces grèves prolongées, instaurent le **SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti)**⁷ pour prévenir toute nouvelle explosion sociale. Le SMIG est le salaire de base pour toutes les grilles de qualification, calculé à partir d'une estimation des dépenses d'un travailleur célibataire sans qualification : loyer - nourriture - vêtements - loisirs - frais de transports... C'est dans le même esprit que, le 11 février 1951, les députés votent la loi sur les conventions collectives qui inclut : la libre négociation des salaires par branche, laquelle conduit à une indexation, de fait, des salaires sur les prix.

Ainsi s'évanouit le rêve salarial du général De Gaulle.

⁶ en novembre 1947, la CGT connaît une scission. Une partie des cégétistes créent FO.

La fédération de l'éducation nationale (FEN) opte alors pour « l'autonomie »

⁷ le SMIG deviendra SMIC, *salaire minimum interprofessionnel de croissance*, en 1960. Ce changement de nom n'est pas anodin, il affiche la volonté gaulliste d'assujettir toute augmentation du SMIC au taux de croissance

Ainsi est parachevé le « modèle 45 », jugé de nos jours obsolète par toutes sortes de nouveaux « réformateurs » aussi bien à gauche qu'à droite car cet ensemble d'acquis sociaux décisifs est, répétons-le, incompatible avec les besoins des marchés financiers et du patronat de l'industrie, incompatible avec les exigences « européennes » des traités de Maastricht-Amsterdam.

Première cible des « réformes » : le salaire différé

Rappelons tout d'abord l'article 1er de l'Ordonnance de 1945 qui crée la Sécurité sociale:

*« l'organisation de la Sécurité sociale garantit les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gains. Elle couvre également les charges de maternité et les charges de famille. Elle assure le service des **prestations d'assurance sociale, d'accident de travail et maladie professionnelle, de l'AVTS (Assurance Vieillesse des Travailleurs Saliés)** ainsi que le service des prestations familiales dans le cadre des dispositions fixées par le présent code » .*

A l'époque, un vif débat a eu lieu sur la question de savoir comment devait être financée cette caisse unique de Sécurité sociale et par qui elle devait être gérée.

En effet, le programme du Conseil national de la résistance (CNR) s'il préconise « *un plan complet de sécurité sociale* », ne se prononce pas sur son financement et suggère « *une gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat* ».

De son côté, la CGT revendiquait alors : la couverture de l'ensemble des risques par une caisse unique, la gestion de la sécu exclusivement par les représentants des assurés sociaux, la gratuité de tous les soins... Dans un premier temps, de Gaulle

manœuvre au sein du CNR pour étouffer ces exigences cégétistes

Au terme du débat, il est acquis que la sécu sera financée dans tous ses aspects par des cotisations assises sur les salaires, ainsi que le préconisait la CGT. Les pouvoirs publics doivent également admettre que les caisses seront gérés par les représentants des salariés. La tutelle de l'Etat consiste alors en un contrôle « a posteriori ».

Les cotisations se décomposent en une part patronale et une part ouvrière obligatoires. Cette part patronale et cette part ouvrière sont une partie du salaire qui n'est pas payée directement au salarié mais versée dans « un pot commun ». C'est donc un **salaire différé**.⁸

Insistons lourdement : la « part patronale », c'est du salaire différé et ne provient donc pas de la poche du patron. Il n'est que de voir une fiche de paye pour le comprendre. L'argent de la Sécu, toutes branches confondues, appartient bien aux salariés et les patrons ne versent rien qui leur appartienne en propre.

Les cotisations prélevées servent **immédiatement** au paiement des pensions de retraites, des prestations-maladie. Les actifs cotisent pour les retraités **d'aujourd'hui**, les bien portants cotisent pour les malades. C'est le **système de répartition solidaire**. Insistons encore : les prestations de soins ne dépendent pas du montant de la cotisation versée individuellement par chaque salarié comme c'est le cas dans les fonds de pension.

Parce qu'il garantit un authentique droit à la santé, un véritable droit à la retraite, en même temps qu'il délivre des prestations familiales, des pensions d'invalidité, ce système de protection sociale ne pouvait être attaqué de front par ses adversaires, à commencer par le premier en titre, de Gaulle. Dans un premier temps, les adversaires de la Sécu vont s'attacher à en

séparer les différentes « branches ». C'est ainsi que dès 1946, sous la pression des députés démocrates-chrétiens (ancêtres de Bayrou), les Allocs sont détachées de la Fédération nationale des organismes de sécurité sociale,

En 1967, un nouveau pas est franchi, par « ordonnances » : la solidarité entre les différentes branches est bannie. Chacune des trois branches (maladie, vieillesse, prestations familiales) est tenue d'équilibrer ses comptes et trois Caisses distinctes sont formées. Alors qu'elles étaient gérées jusqu'alors par les seules organisations syndicales, les branches de la Sécu sont gérées désormais paritairement par le patronat et les syndicats. Dès lors, il suffit au patronat de trouver un allié parmi les administrateurs syndicalistes pour détenir les clés de la gestion. Dans le même temps, le pouvoir de tutelle du ministère et des préfets est considérablement renforcé.

Ainsi commence l'entreprise de démantèlement de la sécurité sociale dont l'enjeu est le pactole que constituent 1500 milliards de francs détenus par les organismes de sécu, issus des cotisations sociales, issues du salaire différé . Même dans le cadre d'une gestion paritaire propice à bien des entourloupes, ce pactole échappe encore à l'Etat et aux marchés financiers.

Or, les capitalistes veulent que cette manne financière quasiment égale au budget de l'Etat vienne, le plus tôt sera le mieux, irriguer les marchés financiers et combler les déficits publics.

Précisons-le :

les comptes de la Sécu ne sont pas un budget, la masse d'argent qui transite par la sécu n'est pas un Capital . En outre, les comptes de la sécu ne sont jamais « arrêtés », ils ne sont pas a priori « plafonnés », ils sont irrigués en permanence par des cotisations issues des salaires qui ne sont pas accumulées ou épargnées mais, au contraire, immédiatement reversées sous forme de prestations et de pensions

⁸ nota : le régime spécial de retraite des fonctionnaires, étroitement lié au statut général des fonctionnaires s'appuie sur d'autres fondements.

Obnubilés par leur objectif de « réduction des coûts du travail » (par tous les moyens possibles : modération salariale, suppressions d'emplois, refonte des grilles de salaires) les patrons veulent désormais être dispensés du paiement de leur part de cotisation. Et certains économistes bien intentionnés, subitement soucieux, en période électorale, de « relancer la consommation des ménages », ont trouvé l'astuce suprême pour « rendre du pouvoir d'achat aux Français ». Comment ? En réduisant la part de cotisation ouvrière aux caisses d'assurance - maladie et des retraites. Ce qui permettra surtout d'augmenter la CSG, impôt prélevé « à la source » et d'opérer ainsi un transfert de ressources de la Sécu vers le Trésor public.

Nous ne pouvons, dans le cadre de cette brochure, retracer toutes les attaques et déformations qu'a subi le système de sécurité sociale depuis 1958. La liste est longue. Nous renvoyons nos lecteurs aux multiples dossiers publiés sur ce thème dans notre mensuel La Commune depuis plus de dix ans.

Pour une très large part, ces attaques expliquent les difficultés financières dans lesquelles se débat le système de sécu. De ce point de vue , ce n'est pas d'une « réforme » dont la sécu a besoin mais d'une **restauration sur les bases fondatrices de 1945.**

Il n'en reste pas moins vrai qu'à ce jour, la Sécurité sociale, comme institution, est toujours debout. Elle assure encore, à cette étape, une protection sociale « exceptionnelle », sur la base de la solidarité entre les actifs, de la solidarité entre les actifs et les retraités, assise sur le salaire différé. C'est effectivement un exemple unique au monde et rien que pour cela, il faut le défendre bec et ongles.

Ce salaire différé, propriété collective de tous les travailleurs, l'Etat et les capitalistes veulent le reprendre aux salariés.

Répetons-le :

- la Sécurité sociale est le fruit des luttes des générations qui nous ont **précédé**, elle est le sous produit de la vague révolutionnaire qui a déferlé en **1945.47** en France et en Europe.
- Le modèle de Sécurité sociale que nous défendons aujourd'hui est fondé sur la solidarité entre les tous les salariés et sur la solidarité entre les actifs et les retraités : **les salariés cotisent chacun pour tous et non chacun pour soi** et chacun d'entre eux reçoit toutes les prestations nécessaires aux soins et traitements qui lui sont prescrits, et chacun des retraités touche une pension proportionnelle à ses meilleurs salaires

(nota : en calculant la retraite d'après les 25 « meilleures années » - au lieu de 10 - et en indexant les pensions sur le coût de la vie - et non sur les salaires moyens, Balladur a commencé à remettre en cause le principe de la pension proportionnelle au salaire)

D'ores et déjà, la baisse des pensions de base des retraités incite fortement les salariés à épargner individuellement pour espérer obtenir un complément à la portion de misère qui leur tiendra lieu de pension si la loi Fillon s'applique.

Cette « épargne volontaire » mise en place par la loi Fabius en 2001, est l'antichambre des fonds de pension, elle est le premier pas vers la retraite par capitalisation. Dans le même temps, elle permet d'exonérer toujours davantage les patrons du paiement de leur part de cotisation - vieillesse et récupérer ainsi une partie du salaire différé, cible de toutes les attaques gouvernementales.

1991 -2003 : la longue marche des gouvernements successifs contre les retraites

1991 : le livre blanc de Rocard

En cette journée du 18 juin 2003, à la veille de l'ultime « temps fort » programmé par la

CGT, FO,FSU, UNSA, un homme est inquiet. Cet homme, c'est Michel Rocard, ancien Premier ministre. Tout d'abord, il accuse son propre parti, le PS, de pratiquer la démagogie en cachant sa véritable position sur l'épineux sujet des retraites. Et, en cette fin de partie, il n'est pas très optimiste : « *Ainsi, écrit-il, s'est créée une situation de blocage que le gouvernement essaie de réduire par le vote parlementaire et qui se paiera par une profonde détérioration du climat social qui pèsera sur toutes les négociations à venir, à commencer par l'assurance-maladie* »⁹

Rocard sait de quoi il parle ; il est le père spirituel de la loi que discutent, amendent et vont voter les députés. Il est l'auteur du premier Livre blanc sur les retraites qu'il présente au Conseil des ministres ... le 24 avril 1991. Aussitôt, le « climat social » se « détériore ». A partir du 14 mai de cette année- là, les actions de grèves se développent à la SNCF, puis à la RATP, liant la défense des régimes spéciaux à la question des salaires et des grilles de salaires. Le 22 mai, Edith Cresson, promue Premier ministre, assure qu'il n'est pas question de remettre en cause les régimes spéciaux. En effet, entre-temps Rocard a démissionné de son poste. A cette étape, il n'avait fait que préconiser « un vaste débat national sur l'avenir des retraites ». Ce « débat » va durer .. Douze ans !

1993 : la loi Balladur-Madelin

Mais, ce livre blanc n'est cependant pas une balle à blanc. Il servira de matrice à la réforme du régime de base des retraites imposée en plein été par le tandem Balladur-Madelin :

- la durée de cotisation passe de 152 trimestres (soit 37,5 annuités) à 160 (soit 40 annuités)
- le montant de la retraite est calculé sur 25 années au lieu de 10 auparavant
- les pensions ne sont plus indexées sur les salaires (leur augmentation moyenne) mais sur les prix

Cette loi va servir de base à toutes sortes d'opérations visant à opposer salariés du privé et du public, à désigner « ceux du public » comme des « privilégiés » et des « nantis ». Et, chacun le constate, les directions syndicales, toutes confondues, n'ont pas levé le petit doigt à l'époque contre ces mesures scélérates.

1995 : le Plan Juppé

C'est ainsi qu'en novembre 1995, Juppé pense pouvoir passer allègrement à la phase suivante :alignement des régimes spéciaux et du code des pensions des fonctionnaires sur le régime général, dans le cadre plus général d'un plan de réforme de l'ensemble de la Sécurité sociale qui prend également comme cible l'Assurance-maladie. Mais, il doit alors faire face à la grève générale des cheminots qui devient rapidement grève générale de l'ensemble de transports publics terrestres, gagnant de nombreux centres de tris postaux, centres EDF, établissements scolaires tandis que 500 000 grévistes sont recensés dans le Privé. Résultat : sur fond de manifestations monstres, blocage paralysie du pays pendant trois semaines Cette situation sera dépeinte dans la presse comme une situation de « grève potentiellement générale » et « quasi- insurrectionnelle » dans des villes comme Rouen, Nantes ou Bordeaux.

Le volet « retraite » du plan Juppé vole en éclats .

Un an plus tard, Chirac, pour désamorcer la crise sociale, dissout l'assemblée nationale. En juin 1997, la gauche plurielle (PS.PC.Verts) entre en scène. Mais, elle se garde bien d'abroger la loi Balladur-Madelin de 1993. Tournant discrètement mais sûrement le dos à cette exigence des manifestations de « 95 », Jospin demande un nouveau rapport sur les retraites qu'il confie à un dénommé Charpin, commissaire général au Plan.

1996: les accords AGIRC-ARRCO

⁹ Le monde 19 juin 2003

Les régimes complémentaires Agirc (retraite complémentaire des cadres) et Arrco (retraite complémentaire, toutes catégories confondues) financent 40% de la retraite globale des salariés qui cotisent à l'Arrco (et 60% pour les salariés qui cotisent à l'Agirc et à l'Arrco).

Ces régimes basés sur des cotisations (part salariale + part patronale) comme le régime général sont gérés paritairement par les confédérations syndicales et le patronat, selon un système par **points** .

Le nombre annuel de points est obtenu en divisant le montant annuel de la cotisation par le prix d'achat du point. Le nombre annuel de points acquis varie donc selon le salaire annuel (la cotisation est calculée en pourcentage du salaire)

L ' Accord AGIRC- ARRCO de 1996 va s'en prendre à **la valeur du point**, en décrétant que la revalorisation annuelle du point doit être inférieure de 1% aux augmentations annuelles de salaires.

D'autre part, le « prix d'achat » du point est augmenté de 3,5% (Arrco) et de 4% (Agirc), ce qui veut dire : cotiser autant pour acquérir moins de points. Résultats des course : baisse du pouvoir d'achat des futurs retraités. Selon la CGT « *ces accords abaissent en effet de près de 20% à l'Arrco et de près de 22% à l'Agirc les droits à retraite qu'ils [les salariés] feront valoir le moment venu* »¹⁰

Cet accord scélérat à plus d'un titre a été signé par la CFDT, la CFTC, la CGC et ... FO ! Des vérités bonnes à rappeler...

1999 : le Rapport Charpin

Charpin ne fera pas dans la dentelle. Au printemps 1999, il rend son verdict, après avoir écrit un scénario catastrophe sur fond de « choc démographique » et de « papy-boom » :

- augmenter la durée de cotisation à 42,5 années pour une retraite à taux plein
- en finir avec les 17 régimes spéciaux
- mettre en place des « fonds de pension » dit « à la française » qui seraient cogérés par syndicats et patronat.

2000 : Jospin se prononce pour l'alignement du public sur le privé

Le 21 mars 2000, sur fond de grèves dans les établissements scolaires et au Trésor public, Jospin se prononce ouvertement sur l'alignement des retraites des fonctionnaires sur le Privé, lors d'une intervention télévisée.

Mais, rapidement, il devra manœuvrer en recul pour désamorcer les grèves en cours. Après avoir « démissionné » son ministre de l'Education Allègre, Jospin commande un autre rapport sur les retraites à René Teulade qui se fonde sur un scénario plus « soft », tablant sur une prévision de croissance de 3,5% par an pendant 40 ans, une réduction du nombre des chômeurs (- 200 000 par an sur 10 ans), une politique nataliste et un recours plus important à l'immigration. Néanmoins, ce rapport se garde de proposer le retour aux 37,5 dans le privé mais, en contrepartie, il fait miroiter une amélioration du « taux de remplacement » dans le privé (le pourcentage du salaire de référence qui correspondant au montant de la pension, à savoir, le salaire moyen sur 25 années)

*

2001 : la loi Fabius pour l'épargne-retraite ou : « l'antichambre des fonds de pension »

Mais, le rapport Charpin n'a pas été concocté en vain. L'idée des « fonds de pension à la française » fait son chemin dans les allées du pouvoir. Non sans mal : la succession des scandales autour des fonds de pension (Enron, Alcatel...) incite la gauche plurielle à faire l'économie de ce gros mot.

Le 19 janvier 2001, les députés votent une loi dont l'auteur est Laurent Fabius. Cette

¹⁰ *Que faut-il faire pour garantir les retraites ?*

loi donne la possibilité à toute entreprise de monter un *Plan partenarial d'épargne salariale volontaire*. Pour ce faire, il faut un accord collectif. Comme pour tout accord, la signature d'un seul syndicat suffit. Côté patrons, la mariée est belle : ceux qui mettent en place ces plans bénéficient de toutes les largesses: exonérations de cotisations et d'impôts.

Côté syndicats : la CGT ne mâche pas ses mots et dénonce ce dispositif comme « *l'antichambre des fonds de pension* ». Mais, sitôt fait, sous l'impulsion de son « numéro 2 » J.C Le Duigou, la direction centrale de la CGT décide de s'inscrire dans cette opération et de prendre toute sa place dans le Comité intersyndical de l'épargne salarial, avec la CFDT, la CFTC et la CGC.

Selon Le Duigou, les fonds de l'épargne - salariale constitueraient un salaire différé (ah bon ? ¹¹) et il serait judicieux d'en « contrôler l'utilisation ». Le jeu est plus que dangereux.

Bien entendu, les chantres de « l'épargne salariale, partenariale et volontaire » prétendent que ce dispositif ne s'oppose pas à la retraite par répartition et qu'il constituerait modestement un « troisième étage », complémentaire aux deux autres sources de financement des retraites, retraites de base et retraites complémentaires. Ce nouveau « dispositif » de retraites par capitalisation permettrait à chacun d'améliorer sa retraite personnelle. En réalité, dans un premier temps, ce dispositif est fait pour accompagner l'augmentation de la durée de cotisation amorcé par la loi Balladur de juillet 1993. L'épargne salariale permettrait alors à chacun de « choisir lui même l'âge de son départ en retraite ». Et il n'est pas besoin d'être grand devin pour comprendre que, dans un second temps, ce dispositif se retournera contre l'ensemble des régimes de retraite par répartition.. La « retraite à la carte » remplacera le droit à la retraite à 60

¹¹ En toute bonne foi, on ne peut pas appeler « salaire différé » ce type d'épargne. C'est plus qu'un abus de langage car il s'agit , à l'inverse, d'un **capital avancé par les salariés**, prélevée à la **source** sur ce qu'ils auraient pu mettre de côté (sur un livret A ou une épargne - logement) , et qui sera ensuite investi et placé par l'entreprise.

ans pour tous, dans l'inégalité la plus criante... au nom de « l'équité ».

2002 : Jospin introduit le plan Fillon

Comme de juste, Jospin va engager sa campagne présidentielle en se présentant comme le preux défenseur des retraites par répartition. « *Sécuriser nos régimes de retraites par répartition est un de mes engagements majeurs* » proclame t-il. « *Maintenir le niveau de retraite doit demeurer notre objectif* » insiste t-il encore.

Oui, mais comment ?

- *En donnant à chacun, dans le cadre du droit à la retraite à 60 ans, la liberté du choix de l'âge de la cessation d'activité, qui peut être progressive [...]*
- *En mettant en œuvre un équilibre équitable entre les régimes de retraites des salariés privés et ceux des fonctionnaires. **Le cas de chaque entreprise publique sera traité, en fonction des spécificités, par le dialogue interne.***
- *En développant **l'épargne salariale, sous le contrôle des partenaires sociaux.***¹²

Retraite à la carte, alignement des fonctionnaires sur le privé, renégociation des régimes spéciaux « par le dialogue interne »... L.Jospin pourrait réclamer des droits d'auteur à Fillon et Raffarin, non ?

L'épargne salariale sous contrôle des partenaires sociaux ? Sur ce point, Jospin n'invente pas l'eau chaude. Dans une autre vie, il aura probablement lu ce texte où Léon Trotsky décrivait, en 1926, le mouvement des « Company Unions » qui s'amorçait aux Etats-Unis :

« On constate actuellement aux Etats-Unis le développement de banques d'épargne ouvrières et de sociétés d'assurances ouvrières, où les représentants du travail et ceux du capital siègent côte à côte.[...]

Le capital recueille ces économies par l'intermédiaire des banques ouvrières et les

¹² Brochure à diffusion massive *Je m'engage- mes dix engagements*. L. Jospin

place dans la branche d'industrie où les ouvriers épargnent sur leurs salaires. La Fédération américaine du travail a reconnu la nécessité d'introduire l'échelle mobile des salaires **sur la base d'une entière solidarité des intérêts du travail et du capital**. Les salaires doivent varier conformément à la productivité du travail et au profit »¹³

(On le voit, c'est également dans ce « mode de vie social américain » que de Gaulle était allé chercher sa conception des salaires) On le voit aussi, nos modernistes, de Rocard à Jospin, de Chirac à Chérèque n'ont décidément rien inventé et ont été chercher dans les poubelles nauséabondes du capitalisme leurs prétendues trouvailles.

Fin de campagne électorale : Chirac et Jospin signent ensemble la décision prise à Barcelone par les gouvernements de l'Union européenne qui les oblige à prolonger de cinq ans l'âge moyen de départ à la retraite d'ici 2020.

Comment naît une « réforme » ?

Chirac = 82% et après ? :

On a parfois tendance à l'oublier, Chirac avait obtenu au premier tour des présidentielles un piteux résultat : 13,75% des électeurs inscrits, le taux d'abstention frôlant les 30%¹⁴. Ce score grotesque a été bien vite enseveli par les « 82% » des suffrages exprimés dont il a pu se targuer au soir du 2ème tour. Et, pour cause, en agitant le spectre de « *Le Pen aux portes du pouvoir* », la ci-devant gauche plurielle (et même une partie de l'extrême-gauche type LCR et ses poissons –pilotes!) avait appelée à voter pour lui, en se pinçant le nez. De plus, les dirigeants CGT et de la

¹³ Discours prononcé le 15 février 1926. Reproduit dans « *Europe et Amérique* » page 51, éditions Anthropos

¹⁴ Selon le journal patronal *La Tribune* paru le 22 avril 2002 « *C'est parmi l'électorat de gauche que l'abstention est la plus forte. Les jeunes et les classes populaires compte parmi ses gros bataillons* » Ce journal souligne que « *L'abstention et l'extrême-gauche ont fait près de 40%* »

CFDT d'une part et le MEDEF d'autre part avaient mêlés leur voix à ce concert. Pour notre part, nous persistons à penser que c'est la soumission à Chirac et au MEDEF qui fraye le chemin au sinistre Le Pen, c'est pourquoi notre « consigne de vote » était : pas une voix pour Le Pen, pas une voix pour Chirac.

(nota : à propos de Le Pen, rappelons dans le cadre de cette brochure, sa position sur les retraites lors des présidentielles : création d'un régime national de base qui regrouperait les 19 régimes de retraites existants et qui serait géré par l'Etat. Interrogé à la télé, un an après à la télé, Le Pen s'est naturellement et clairement prononcé pour que les français travaillent beaucoup plus longtemps. Plus capitaliste que lui, tu meurs ...)

Mais, le naturel revient vite au galop : les législatives, certes, donnent une majorité écrasante au bloc UMP.UDF à l'Assemblée nationale mais l'abstentionnisme prend l'allure d'un raz de marée : **37% au premier tour et 40% au second !** (l'abstentionnisme dépasse souvent les 60% dans les cités et villes ouvrières)

C'est dire que, dans leur majorité, les salariés, les jeunes et la population pauvre ne se sentent représentés ni par les partis de la « gauche plurielle » ni par la droite.

Que signifient les abstentions ?

Si une partie de l'extrême-gauche a vu dans l'abstentionnisme l'expression d'une « dépolitisation - démoralisation » de la classe ouvrière et de la jeunesse, nous l'avons, quant à nous, analysée au contraire comme un rejet en bloc de la politique menée par tous les gouvernements successifs. Nous avons estimé que le vote extrême-gauche et l'abstentionnisme ouvrier et populaire **étaient**, sur le terrain électoral, la manifestation d'un mouvement profond et **positif**, qui cherche les voies et les moyens d'une politique indépendante, d'une politique de rupture avec tous ceux qui ont gouverné et avec leurs « plans », leurs « réformes » et leurs « mesures ».

A nos yeux, l'abstentionnisme était annonciateur de grandes actions sur le terrain de la lutte des classes.

D'autre part, le résultat brut des élections présidentielles et législatives (une fois dépouillés de tous les effets d'optiques que recèlent les pourcentages de suffrages exprimés) montrent qu'il n'y a aucun soutien, aucune « adhésion » dans la population pour le nouveau gouvernement qui entre en lice. Ces résultats indiquent que **le gouvernement Chirac- Raffarin est, a priori, un gouvernement faible**

Si, en soi, l'abstention n'ouvre aucune issue, elle pose, ne serait- ce qu'en filigrane, la question d'un nouveau parti ouvrier et de nouveaux représentants correspondant aux intérêts et aspirations des travailleurs et ce n'est certainement pas en traitant l'abstentionnisme avec une condescendance d'aristocrates de gauche, même extrêmement - gauche, que l'on comprendra ce qui se passe.

Ainsi, dans l'éditorial de « La Commune » d'août 2002, nous écrivions :

La question de l'heure est donc bien, plus que jamais, la nécessité d'un nouveau parti ouvrier conforme aux aspirations des travailleurs. Il faudra bien, sur cette question cruciale, trouver une issue. Est-ce pour autant que les salariés, les mères de familles, les chômeurs et les retraités doivent attendre la solution à ce problème pour se défendre contre les attaques du gouvernement Chirac-Raffarin ? Certainement pas. De quoi disposent-ils en attendant ? De leurs organisations élémentaires de défense, à savoir leurs organisations syndicales, singulièrement la CGT, la CGT-FO et la FSU. Et pour gagner sur les revendications, les travailleurs ont besoin de clarté. Ils ne veulent pas de double- langage ou de formules ambiguës qui ne servent qu'à l'ennemi, c'est à dire au MEDEF et à Chirac-Raffarin

**Le programme anti-ouvrier de Chirac-
Raffarin en 4 points**

Gouvernement faible, comme l'attestent ses résultats réels aux élections, le gouvernement Chirac-Raffarin est néanmoins sommé par le MEDEF et par les institutions de l'Union Européenne de **frapper vite et fort.**

Dès lors, le programme anti-ouvrier du gouvernement n'est un mystère pour personne. Ses objectifs peuvent être résumés en 4 points :

- **Réforme de l'Etat** dont le but est de le cantonner à ses fonctions régaliennes (maintien de l'ordre, Défense nationale et Finances), par la décentralisation-régionalisation, c'est à dire par le transferts de l'essentiel de ses compétences et de « pouvoirs » dit « subsidiaires ». En clair, cette « réforme de l'Etat » et les lois de décentralisation doivent déboucher sur la liquidation de toute la Fonction publique d'Etat, y compris l'Education nationale. L'autre aspect de la décentralisation (dont il faut rappeler que Mitterrand, Mauroy, Defferre flanqué du « ministre communiste » Anicet Le Pors en furent les initiateurs), c'est la régionalisation de la législation sociale en vue de liquider le Code du travail, les conventions collectives et les Statuts. C'est aussi la régionalisation des chemins de fer largement amorcée par la Loi d'orientation Fiterman, autre ministre stalinien en 1982-83 et par la Loi Pons portant notamment création de « Réseau Ferré de France » que le « ministre communiste » Gayssot, un autre zélé serviteur de l' Etat bourgeois s'est fait fort d'appliquer
- **Réforme du système des retraites par répartition** qui doivent céder la place aux fonds de pension privés et qui commence par l'allongement de la durée de cotisation et la baisse des pensions de base.
- **Réforme de l'Assurance Maladie** qui doit céder la place à une Assurance Maladie Universelle placée sous la coupe des régions, gérée par des

technocrates et des « politiques » qui « plafonnera » la couverture des soins et traitements dans les brisées du Plan Juppé qui a instauré : la maîtrise des dépenses de soins (rappelons que cette politique de rationnement des soins fut inaugurée par le ministre PCF, Jack Ralite qui créa le Budget Global Hospitalier qui limite les dépenses hospitalières et engendre inévitablement, sur fond de désengagement financier de l'Etat, les suppressions de lits) . Cette Assurance a minima devra être complétée individuellement en contractant des assurances style MMA, Axa et autres requins. Ce plan pour « sauver la sécu » commence, on l'a vu par les dé-remboursements massifs de médicaments

- **Privatisation des grandes entreprises publiques** : EDF, GDF, SNCF dont le Monopole doit être brisé pour laisser la place à la concurrence, à la « vérité des prix »

(nota :A la SNCF, la privatisation n'est pas officiellement annoncée mais elle est déjà amorcée par le jeu de la « gestion par activité »-Merci Gayssot- Gallois- démantèlement « interne » qui permettra de privatiser l'entreprise par « morceaux » : d'ores et déjà le SERNAM a été privatisé, sous Gayssot, et le fret - marchandises est sur la sellette)

« On ne peut pas sauvegarder l'acquis... » Bernard Thibault, 1er juillet 2002.

Au soir du 1er tour des présidentielles, le futur ministre Borloo (UDF) s'emportait : « Ce pays est en train d'exploser, il faut une remise en cause fondamentale. **On ne pourra plus gouverner comme avant** »¹⁵ et il ajoutait « Chirac devra faire des propositions fortes. Si c'est un nouveau rafistolage, ce pays ira encore plus mal ». Dans cet « état de la France », Ce gouvernement veut avoir les coudées franches, aller vite en besogne, réformer à la volée.. Mais, s'agissant des retraites, tous les hommes politiques sont échaudés par la grève de novembre - décembre 1995 et savent que les tentatives d'opposer

salariés du public et salariés du privé seront impuissante à mater les salariés. Les salariés du privé ont pleinement conscience que sans la grève de novembre - décembre 1995, leur durée de cotisation aurait été portée à 42 ans et que la retraite à 60 ans serait un vieux souvenir. Ce gouvernement veut frapper fort, avons-nous dit, mais il ne veut en aucun cas être exposé à une explosion de type « 95 » qui pourrait lui être fatale.

C'est alors que , le 1er juillet, le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, considéré jusqu'alors comme la figure de proue de « novembre - décembre 1995 », prend la parole : « nous ne sommes pas pour la sauvegarde de l'acquis comme s'il n'y avait pas de problèmes ». « Il faut qu'on négocie sur l'ensemble de la problématique : durée de cotisations, mécanisme ouvrant aux droits, niveau de retraite ».¹⁶ .

Voilà qui ne peut qu'encourager Raffarin et Fillon dans leur détermination à régler son compte au plus vite au système de retraite par répartition, en leur montrant le chemin : celui de la négociation avec les organisations syndicales. Telle est l'idée-force de Thibault : **une réforme négociée , élaborée en commun gouvernement-syndicats et non la sauvegarde de l'acquis.**

Interrogé à la même époque à propos de son rapprochement avec la CFDT (adepte du syndicalisme d'accompagnement par opposition au syndicalisme de contestation c'est-à-dire de lutte de classes, Thibault précise sa pensée : *Qu'il soit contestataire ou d'accompagnement, au delà des étiquettes dont chacun se réclame ou se voit affublé, le syndicalisme actuel vit et se reproduit sur des conceptions liées aux systèmes de relations d'une période qui s'achève. Ces systèmes ont pu assurer la défense des travailleurs. Ils sont aujourd'hui dépassés*¹⁷

C'est sa façon à lui de dire à son tour que le « modèle 45 » est périmé et qu'il faudrait

¹⁶ cité dans « Le figaro », 1 juillet 2002

¹⁷ reproduit dans l'édito de *La commune* N° 22 . Août 2002

¹⁵ cité dans la « La Tribune », 22 avril 2002

remettre à plat toutes les conquêtes sociales que les capitalistes, à la Libération, avaient été contraints de concéder aux travailleurs.

Autrement dit, le chef de la CGT remet en question les bases fondatrices de la CGT. Ni plus, ni moins.

Qu'on le veuille ou non, ces déclarations du porte-parole de la première confédération syndicale offrent un point d'appui à Raffarin-Fillon et ne peuvent que l'encourager fortement à aller de l'avant. De plus, s'agissant de la durée de cotisation, le numéro 2 de la CGT, Le Duigou avait, dès le mois de décembre 2001 exploré une nouvelle piste « *Quant à la durée de cotisation, nous proposons d'ouvrir la possibilité de cotiser dès l'âge de 18 ans pour les jeunes dans les cycles de formation, d'apprentissage et d'études* ». Ceci est un clin d'œil adressé à tous les faiseurs de réforme : 60 ans - 18 ans = 42 ans. Mais, c'est mal formulé : comment faire cotiser les étudiants puisqu'ils ne touchent aucun salaire ? Par la suite, la direction centrale de la CGT précisera cette proposition, comme suit : *validation des périodes non travaillées, d'études et de formation dans le calcul des retraites dès l'âge de 18 ans*.

Première remarque : si Thibault- Le Duigou avaient vraiment voulu défendre la revendication des « 37,5 pour tous », ils auraient dit « *validation dès l'âge de 22 ou 23 ans* », non ?

EDF.GDF : la polarisation (ou : comment aller vers un régime de retraite de « droit commun »)

C'est net, le gouvernement vit sur une contradiction entre sa faiblesse organique et la nécessité, pour lui, de frapper vite et fort. Comme le notait Marx, les gouvernements, dans la société capitalistes ne sont pas autre chose que le « *conseil d'administration des affaires communes de la bourgeoisie* » (au sein duquel domine le point de vue des capitalistes les plus puissants)

. Toujours est-il que Chirac et Raffarin donnent parfois l'impression de marcher sur des œufs. Faute de pouvoir convaincre, Raffarin cherche de son mieux à séduire, en se montrant sous un jour débonnaire. Autrefois, Giscard voulait « *regarder la France aux fond des yeux* ». Raffarin, lui, veut communiquer avec « *La France d'en bas* ». Quant à Chirac, il se fait mielleux. Mais, dans sa traditionnelle intervention du 14 juillet, il doit répondre à une question sur la privatisation d'EDF qui a été programmée au fameux sommet de Barcelone, en mars 2002. Bien sûr, il s'agit d'une « ouverture au capital » et rien de plus, assure t-il et, dans ce cadre-là, affirme t-il, le statut particulier des agents d'EDF .GDF sera maintenu et préservé. Super - menteur n'est pas loin...

En effet, le 30 juillet, devant la Commission parlementaire de production et des échanges André Roussely, PD-G d'EDF-GDF annonce :

*Le transfert de la gestion des droits acquis des agents déjà retraités à un établissement public spécialisé, moyennant une soulte [nota : soulte veut dire différence] à celui-ci, l'adossement de cet établissement à un régime de droit commun dans un délai de 4 ou 5 ans et enfin l'adaptation du régime existant qui postulera à un moment ou à un autre à une majoration du taux de cotisation des agents qui est actuellement de 7,85% contre en moyenne 11 à 12% pour les principaux concurrents européens [...] **Les mesures nouvelles devront s'appliquer aux agents en activité, ce qui implique de modifier la promesse sociale qui leur a été faite à leur entrée dans l'entreprise** » Et , pour être sûr d'être bien compris, il ajoute : « *Le régime de retraite de droit commun est le préalable nécessaire à l'ouverture au capital* ». Roussely n'y va pas par quatre chemins : «*Et une action s'impose même en l'absence d'ouverture au capital* » insiste t - il.*

Pour leur part, les dirigeants des fédérations syndicales de l'énergie préparent une grande journée d'action des

gaziers et électriciens contre l'ouverture au capital mais passent sous silence le projet de Roussely contre leur régime spécial de retraites.

Cela, les gaziers l'apprendront en lisant *Le Parisien* du 29 septembre, qui confirme :

« *L'ouverture d'EDF - GDF au capital est prévue pour 2004. Encore faut-il régler d'ici là le problème du régime spécial de retraite en vigueur dans ce secteur. Actuellement, EDF-GDF payent à 80% les retraites de leurs agents, soit un fonds financier de 41,6 milliards d'euros d'ici 2020-2025 soit une somme totalement incompatible avec les introductions en bourse.* » Et l'article révèle : « *D'ici la fin de cette semaine, il y aura une négociation avec les syndicats. Le but du jeu : faire basculer les agents dans le régime général en douceur mais vite, car Matignon est pressé. Tout doit être bouclé fin novembre de façon que le gouvernement puisse s'attaquer, au premier semestre 2003, à la réforme du régime général des retraites proprement dit* »

Mais ce premier scénario pour une réforme des retraites va devoir être remanié. Le 3 octobre 2002, 80 000 électriciens et gaziers manifestent à Paris. Ce jour-là, un agent EDF-GDF sur deux est dans la rue.

Budget 2003 : coupes claires dans les effectifs de la fonction publique

Le 3 octobre s'inscrit dans un premier calendrier de « journées d'action » : 25 septembre, pour les agents de la RATP ; 3 octobre, pour les agents EDF-GDF ; 17 octobre, pour les personnels de l'Education nationale. Et, 26 novembre, pour les cheminots.

Dans le même temps, le gouvernement met au point le budget 2003 et renforce la loi Aubry qui permet déjà aux patrons de se soustraire au Code du travail et de jongler à leur guise avec les horaires des salariés... au nom des « 35 heures », tout en favorisant la « modération des salaires » (ainsi, par exemple, les employés de banques n'ont pas eu d'augmentation

générale des salaires, même minime, depuis 1998. Dans ce secteur, il existe désormais des « enveloppes » pour accorder des augmentations individuelles « au mérite »).

A cette étape, le budget 2003 prévoit, entre autres : la suppression de 7000 postes dans la Fonction publique auxquelles s'ajoutent :

- le non remplacement des milliers de fonctionnaires qui partiront en retraite au cours de l'année 2003
- la liquidation de 20 000 emplois- jeunes dans l'Education nationale
- le non- renouvellement de près de 6000 postes de surveillants d'externat et maîtres d'internat dans les lycées et collèges

Ce qui fait : - **40 000 emplois !** Rien que pour l'année 2003.

(Rappelons, par ailleurs, que les 35 heures à la sauce Aubry se sont appliquées « à effectifs constants » dans la Fonction publique , c'est-à-dire sans la moindre embauche)

En revanche, tous les dispositifs qui allègent les charges sociales des entreprises sont gonflés à bloc et les ménages les plus aisés voient leurs impôts baisser de façon de tout à fait appréciable avec, y compris, une ristourne supplémentaire pour les contribuables qui embauchent du personnel à domicile (cette mesure concerne 0,25% des familles dans ce pays)

La chasse aux médicaments est ouverte

Et, d'ores et déjà, la Sécu est dans le collimateur. Le journal *Les échos*, tribune officieuse du MEDEF se lamente : « *Tout laisse accroire aux assurés qu'ils disposent d'un droit de tirage illimité* » ¹⁸ . Les malades seraient donc les premiers « coupables » du trou imaginaire de la sécu. *L'Expansion*, autre fleuron de la presse patronale, s'inquiète de voir les dépenses de soins « s'envoler » à « un

¹⁸ *Les Echos* 24 septembre 2002

rythme bien supérieur à celui de l'inflation ». Mais la feuille *Liaisons sociales- quotidien*¹⁹, publiée sous l'égide de l'INSEE, rappelle néanmoins, au détour de sa revue de presse, que « *le système de soins hexagonal* » est « *Le meilleur du monde selon l'Office mondial de la santé* ».

Comme de juste *L'Humanité*²⁰ proteste contre les orientations gouvernementales en matière de santé mais pour mieux convenir que « *personne ne nie le besoin de vérifier la pertinence des dépenses publiques et de limiter celles qui peuvent l'être sans porter atteinte à l'accès au soin à tous* ». Or, la Sécu, à l'origine, était basée sur le principe de non- limitation des soins nécessaires à tous. Le quotidien du PCF prête d'ailleurs le flanc à toute l'intox faite autour du prétendu déficit de la Sécu en titrant « *La Sécu flanche, les assurés trinquent* », montrant ainsi du doigt la Sécu en tant que telle.

Pendant que pérorent les journalistes de tous bords, JF Mattei, médecin devenu ministre concocte un premier plan d'économies de dépense de soins qui a pour but le déremboursement massif des médicaments de « consommation courante ». A l'appui de cette nouvelle saignée dans les dépenses de santé, le ministre Mattei propose d'en finir avec la gestion paritaire des caisses d'assurance maladie, de les régionaliser et , selon l'hebdomadaire *Espace Social Européen*²¹, « *d'abandonner la dichotomie structurelle Etat- Caisse nationale d'assurance maladie* », ce qui revient à dire que la CNAM devra tout simplement disparaître et laisser la place à des organismes régionaux.

Le 26 novembre, une journée particulière

Mais, on ne sent pas de fébrilité du côté des états-majors des confédérations. Ainsi, les cheminots ont-ils été invités à attendre l'arme au pied le 26 novembre, date retenue par « l'inter- fédérale » CGT-

CFDT- UNSA- SUD- Rail pour organiser une manifestation sur le thème de la défense du service public, menacé entre autre, par la « libéralisation » du fret ferroviaire en Europe. De surcroît, l'inter-fédérale appelle les agents SNCF... à ne pas faire grève, le 26. Pour sa part, la CGT- Cheminots innove carrément en suggérant aux cheminots qui veulent manifester de poser un jour de repos ARTT...

Le 15 novembre, Alain Juppé qui vient d'être triomphalement élu à la tête de l'UMP, s'exprime dans les colonnes du *Parisien*. S'agissant de l'avenir des retraites, il répond : « *Je vais être prudent car si je fais des déclarations intempestives, ça risque de mettre le feu aux poudres.* » Il rappelle alors que Fillon « *va engager à la mi-décembre des consultations avec les organisations syndicales (...)* Et puis, vers Pâques, nous allons définir des orientations de façon à prendre des décisions à la fin du premier semestre » et il annonce, bien sûr, comme « *premier objectif* », une « *harmonisation des durées de cotisations* » pour indiquer de façon sibylline « *Les retraites font partie du modèle social français mais il faut réfléchir à des évolutions. Cela dit, ce n'est pas une réforme d'application brutale .Elle va s'étaler sur cinq à dix ans* ».

On le voit, c'est le langage d'un homme qui, sur la question des retraites, est sur la défensive mais qui ne laisse cependant planer aucune illusion sur le sort qu'il réserve aux fonctionnaires et aux agents des entreprises publiques. On comprend également que les directions syndicales sont prêtes à jouer le jeu des « consultations » ordonnées par le ministre. Pourtant, à la base, personne n'est dupe de ces « consultations » dont les dés sont pipés et nombreux sont les salariés qui pensent qu'il ne « *faut pas remettre ça sur le tapis* », que « *nos retraites ne sont pas négociables* ». Mais, à la veille du 26 novembre, la fédé des cheminots CGT ne dit mot sur la question des retraites . De peur de « *mettre le feu aux poudres* » ?

Or, la journée du 26 ne va pas se passer comme prévu. Tout d'abord, dans de

¹⁹ LS.Q 2 octobre 2002

²⁰ *L'Humanité*. 25 septembre 2002

²¹ *Espace social européen*. 27 septembre 2003

nombreux chantiers SNCF, des préavis de grève locaux ont été déposés et les cheminots votent la grève, envers et contre les dirigeants syndicaux, pour aller à la manifestation. Ensuite, la « journée d'action » qui devait se cantonner aux seuls cheminots, s'est élargie aux postiers, aux communaux, aux fonctionnaires de la Culture, à Air France..., donnant lieu non pas à une seule manifestation à Paris mais, à des défilés dans les principales villes. Pour dissuader les enseignants de se joindre à ces manifestations, la FSU appelle à une journée d'action... Le 8 décembre. Au nom du « tous ensemble »...Chacun de son côté. Ainsi, 80 000 personnes manifestent à Paris, 150 000 au total dans le pays. Dans la manifestation parisienne, la question des Retraites vient au premier plan, à l'insu des organisateurs et lorsqu'Elisabeth Guigou, ci-devant ministre de Jospin, veut prendre place dans le cortège, elle est conspuée et éjectée par les manifestants en colère et doit se réfugier, ainsi que Daniel Vaillant et Ségolène Royal, sous une porte cochère. Tout ce beau monde avait pourtant été invité par les organisateurs.

EDF : négociations sous tension

Le 3 octobre passé, la fédération CGT-Energie ayant pesé de tout son poids pour que les électriciens et gaziers ne puissent participer aux manifestations du 26 novembre, les négociations peuvent s'ouvrir dans cette entreprise publique sur « l'avenir des retraites ». Ainsi, le gouvernement aura-t-il mis « hors-circuit » les agents EDF avant de s'attaquer au régime des fonctionnaires, au régime des cheminots et, ne l'oublions pas, au régime général. Sa stratégie s'éclaire : faire perdre les catégories les unes après les autres. Et, le moins qu'on puisse dire est que la méthode des journées d'action qui se succèdent « jamais tous ensemble » et « jamais au même moment », au nom de la nécessité de « construire un rapport de force entreprise par entreprise » pour le « fédérer ensuite » (c'est ce que disent les émissaires de la fédé des cheminots CGT lorsqu'ils vont « à la rencontre des

cheminots » dans les établissements SNCF), prête le flanc à la « méthode Raffarin ».

Or, ces négociations, contre toute attente, vont susciter un bras de fer, non pas entre syndicats et dirigeants d'EDF, mais entre militants et dirigeants de la CGT EDF. Denis Cohen, chef de la Fédé Energie, est déterminé à signer le relevé de conclusion sur « *la refondation financière du régime spécial de retraite* » négocié à la demande du PDG Roussely, dans le droit-fil de ses propos du 30 juillet. Ce *relevé de conclusion* est *finalisé* le 9 décembre. Mais la tension est telle au sein de sa fédé qu'il ne peut, le 20 décembre, signer à froid un tel accord, lequel peut se résumer ainsi : maintien formel des 37,5, création d'une caisse spéciale pour englober les salariés EDF.GDF dans la « négociation » qui est censée porter sur tous les régimes de retraites et être bouclée au mois de juin, augmentation de la cotisation des agents. Cela revient à garantir les 37,5, les prestations... pour quelques semaines !

Le relevé de conclusion est explicite : *Les prestations sont amenées à évoluer dans le cadre de la négociation de branche, à l'initiative des partenaires sociaux ou des pouvoirs publics au regard des évolutions des régimes de retraites* ».

Sur ce point la NVO, l'hebdo de la CGT, note qu'il s'agit « *d'une allusion claire aux négociations sur l'avenir des retraites qui seront menées dès février 2003* »²²

Alors, pour sceller coûte que coûte leur accord, les « partenaires sociaux » décident d'en appeler au référendum interne. Il y a déjà eu des précédents à cette « démocratie sociale » dans des grandes entreprises comme Air France, pour faire passer une restructuration se soldant par 1500 suppressions d'emplois en 1994 et à la SNCF pour faire passer les « accords 35 heures » en 1999.

Dans le passé, cette « démocratie participative » s'est avérée payante pour les patrons. Mais peut-être, les initiateurs du référendum EDF avaient-ils mal interprété

²² NVO (Nouvelle Vie Ouvrière) 13 décembre 2002

les résultats du référendum ARTT à la SNCF, marqué par de fortes abstentions, où un tiers seulement de la corporation avait dit « oui » malgré la pression formidable exercée sur eux par les directions syndicales de la CFDT et de la CGT avec toute l'aide logistique de la direction de l'entreprise ! Ils n'en prennent pas moins toutes les précautions possibles : les retraités sont appelés à voter et on leur fait miroiter une augmentation de leur pension. CGT et CFDT, mais aussi CFTC et CGC appellent ouvertement à voter Oui. Pour leur part, les militants cégétistes sont mis devant le fait accompli par Denis Cohen

A priori, sur ce terrain-là, le résultat était acquis d'avance...

La cérémonie des vœux présidentiels

A l'occasion de la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux du chef de l'Etat, le 6 janvier, Jacques Chirac s'engage, avec son gouvernement, à engager la réforme des retraites en 2003 ; « *ce serait un grand péril de ne pas le faire* » sermonne t-il. Chèreque, au nom de la CFDT, se déclare « assez satisfait » du « cadrage » de Chirac. J.L. Cazettes , au nom de la CGC commente « *la feuille de route du gouvernement nous convient. Il va falloir entrer maintenant dans le vif du sujet. Or, chacun le sait, le diable se niche dans les détails* ».

Quant à Bernard Thibault, il considère tranquillement que « *Chirac a garanti la retraite à 60 ans* ». Ah bon ? (Chirac avait aussi garanti le statut des agents EDF-GDF, le 14 juillet et on connaît- presque- la suite) Et, pour la postérité, il pose devant les photographes en compagnie du ministre Fillon. Oubliée, la belle époque- pas si lointaine - où il défilait en scandant sans relâche « *C'est pas à l'Elysée, c'est pas à Matignon qu'on obtiendra satisfaction...* » ? En tous cas, Le journal *La Tribune* ne s'interroge guère sur l'orientation prise par Thibault. Le jour J du référendum à EDF, ce quotidien patronal titre : « *Les retraites,*

premier chantier d'une CGT de plus en plus tentée par la réforme ».

Ouvrons ici une parenthèse : pour notre part, nous n'identifions pas la CGT à ses dirigeants parlent en son nom et la dénaturent. Par son histoire, la CGT est liée à toutes les conquêtes sociales qui sont aujourd'hui la cible des « réformes », elle s'est organisée dans le combat pour les arracher et pour les défendre. A l'inverse, nous considérons qu'il est nécessaire de défendre la CGT comme organisation syndicale basée sur la défense des intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs des salariés en toute indépendance à l'égard de l'Etat et du MEDEF. Cela vaut également pour FO (dont la véritable appellation est : CGT-FO). En bref : la défense du syndicalisme fédéré et confédéré exclut, de la part de ses porte-parole, tout acte d'allégeance, de complaisance, de soumission, à l'égard des gouvernements en place et leurs « réformes ».

Référendum EDF : le triple Non, une gifle magistrale

Or, on l'a vu, Thibault a tourné le dos à la « sauvegarde de l'acquis » et soutient le chef de file de la fédé de l'Energie, Denis Cohen qui, au nom de la CGT et contre l'avis de la majorité des syndiqués , appelle à voter Oui au référendum qui doit « légitimer » le plan du PDG et privatiseur Roussely .

L'affaire se présente pourtant plutôt bien. Dans une interview livrée à la NVO (qui paraîtra, malheureusement pour lui, après le résultat) Denis Cohen ne doute assurément de rien et appelle à « *engranger ce qui est bon* » dans ce projet d'accord, en stigmatisant : « *La radicalisation, le troisième tour social souhaité par certains* » qui « *nous mènerait à prendre un risque énorme : celui de laisser au gouvernement et à Bruxelles les pleins pouvoirs* » ²³. Comme s'ils ne les détenaient pas déjà, ces pleins pouvoirs !

²³ NVO. 10 janvier 2003

Et, ce 9 janvier, vers 17 heures, un sondage CSA « sortie des urnes » confirme : le « oui » l'emporterait avec 54% des voix. Dans la foulée, Raffarin pond un communiqué d'un optimisme à tout rompre : « *voilà la preuve qu'il est possible de réformer les retraites en concertation avec les syndicats* » .

Hélas, comme dit la chanson, il doit le remettre dans son caleçon. Aussi sec !

La réalité des résultats surpasse la fiction du sondage car c'est le Non, net et catégorique, qui l'emporte à près de 58% parmi les actifs et à près de 54% pour l'ensemble actifs- retraités, sur la base de 75% de votants.

La gifle est magistrale. Electriciens et gaziers ont parfaitement compris que la réforme de leur régime de retraite devait être la première pierre du « chantier des retraites » qui vise l'ensemble des salariés.

Leur Non est un triple non :

- Non à la liquidation de leur régime spécial et à l'ouverture au capital d'EDF
- Non à la réforme des retraites
- Non au discours « réformateur » de Thibault -Cohen- Le Duigou.

Les commentateurs qui s'agitent dans le bocal médiatique ne s'y trompent pas : « *le non d'EDF menace les projets Raffarin* » , titre *Le Monde*.

Le non des agents EDF GDF l'a emporté pour le compte de tous les salariés. En outre, l'effet de surprise qu'il provoque montre que ni les stratèges « syndicaux », ni les « scénaristes » raffarineux n'avaient mesuré la signification et la portée véritable de la journée particulière du 26 novembre.

Le gouvernement s'enferme. Dès que les résultats sont connus, il envoie un conseiller dire que le référendum comptait pour du beurre ; il n'a pas de base légale et il y a suffisamment de syndicats signataires pour que le projet ait force de loi.

De son côté, Denis Cohen fait savoir qu'il ne signera pas le relevé de conclusion. Est ce à dire que l'Etat-major de la confédération CGT en a tiré les leçons ?

Tout d'abord, Cohen pourtant désavoué ne songe pas à démissionner de son poste de secrétaire général de la CGT- Energie. Et la NVO boucle la boucle, par la pirouette que voici :

« *on aurait pourtant tort d'opposer dans cette consultation un bloc des «non » à un bloc des « oui ». A faire des premiers les partisans résolu du statu- quo, campés sur leurs acquis et réfractaires à toute réforme et des seconds des réformistes invétérés prêts à jeter les mêmes acquis par dessus bord. Les divergences d'appréciation qui existaient dans la CGT - mais aussi dans d'autres organisations syndicales- l'atteste* ». Selon la NVO « *le clivage sépareit ceux qui pensaient qu'il fallait signer l'accord pour engranger les acquis et poursuivre la lutte et ceux qui, très souvent pour les mêmes raisons, considéraient qu'il ne fallait pas le signer* » ²⁴

Un malentendu, donc ? Non pas. Il y a d'un côté une poignée de dirigeants , qui, prenant appui sur la confiance de nombreux agents en la CGT, ont voulu faire passer des vessies pour des lanternes en faisant croire que l'accord « maintenait » les acquis et de l'autre la grande masse des salariés attachés à leurs acquis et que seule une opération « référendum » était susceptible de « diviser » . A l'inverse, en votant majoritairement « non », les salariés d'EDF-GDF se sont précisément assurés les bases de l'unité . Une chose est certaine : il n'y a pas d'unité qui tienne sur la base de marchés de dupe et dans la voie des **négociations** « *qui seront menées dès février 2003* »

Quelle unité et avec quel contenu avec les dirigeants de la CFDT ?

Sans attendre le résultat du référendum, les sept organisations syndicales CGT CFDT FO CFTC CGC FSU UNSA adoptent une Plate-forme commune. La présentation qu'en donne la NVO mérite toute notre attention : « *c'est un signe très fort que viennent d'émettre les 7 grandes organisations syndicales en unissant leur*

²⁴ NVO.17 janvier 2003

voix et leur force **pour peser sur le chantier de réforme de la retraite ouvert par Jacques Chirac**, à l'occasion de ses vœux [...] Loin de l'immobilisme et du statu-quo frileux, les organisations syndicales considèrent qu'il est « possible, tout en tenant compte des spécificités des différents régimes, de faire converger, sur le moyen et le long terme, les intérêts des salariés des secteurs public et privé sur un certain nombre d'objectifs » »²⁵

Si l'on en croit les auteurs de cette plate-forme commune, les salariés du privé et du public n'auraient donc pas - a priori - les mêmes intérêts. Mais là n'est le moindre défaut de cette plate-forme « unitaire ». S'il s'agit de faire converger salariés du privé et du public, pourquoi cette plate-forme écarte-t-elle purement et simplement la revendication des « 37,5 pour tous » et l'exigence de l'abrogation des mesures Balladur-Madelin de 1993 ?

Parce que ces messieurs de la CFDT sont pour ... les 40 ans pour tous ! Ils sont pour la « retraite à la carte » ! Et ils entraînent dans la même ornière la CGC et la CFTC.

Dans ce droit-fil, la Plate-forme commune tire un trait sur l'exigence du maintien des 17 régimes spéciaux (dont le Code des pensions civiles des fonctionnaires). Or, comme en 95, la défense des régimes particuliers est une garantie décisive, un verrou contre l'augmentation de la durée de cotisation de tous.

Au delà de la complaisance manifeste à l'égard de Chérèque et consorts, cette Plate-forme se situe dans l'optique des *« négociations sur l'avenir des retraites »*, sur le terrain miné du *« chantier de réforme de la retraite ouvert par Jacques Chirac »*, comme le souligne si bien la NVO. Autrement dit, tous ces leaders syndicaux, de Blondel à Chérèque s'appêtent à négocier sur une planche pourrie, avec une épée de Damoclès sur la tête, sur ordre de Chirac- Raffarin- Fillon.

Mais, il faut bien sauver la face et avoir l'air de négocier en position de force. Aussi bien , les « sept » appellent-ils à une journée d'action « décentralisée »... un samedi.

Rendez-vous est donc pris pour le 1^{er} février. Ce qui n'inquiète pas, outre mesure, le ministre Fillon, visiblement serein à la lecture de la « plate-forme commune ». *« Cette Plate-forme, dit-il (le 8 janvier), montre que les organisations syndicales se placent dans la démarche que nous leur proposons (...) de négociation, de dialogue, de concertation »*

Au rendez-vous du 1^{er} février : les 37,5 !

Entre le moment où les « sept » ont convenu de défilier le 1^{er} février, en avant première des négociations et le 1^{er} février proprement, il y a eu l'onde de choc du référendum à EDF. Et, à l'instar du 26 novembre, les manifestations du 1^{er} février vont prendre une tournure qui prend l'exact contre-pied des intentions de ses organisateurs.

Dans plus de cent manifestations, 500 000 salariés du public et du privé se rassemblent. Mais, à l'évidence, ce qu'exigent les manifestants ce n'est pas, comme le prétend Marie Georges Buffet *« une réforme audacieuse et juste »* mais les 37,5 annuités pour tous, public- privé.

Tout au long de la manifestation parisienne, les militants de *La Commune* diffusent massivement un tract dont le titre est *« Raffarin, touche à rien »* :

Le 9 janvier dernier, c'est par 58% de NON que les salariés d'EDF-GDF ont rejeté le « relevé de conclusion » qui signait l'arrêt de mort du régime de retraite des électriciens et gaziers.

Les agents EDF -GDF ont dit NON au protocole d'accord sur leurs retraites. **Ils ont eu raison.** Comme l'a souligné la presse quotidienne *« Le Non d'EDF menace les projets Raffarin »* [Le Monde 11 01 2001]. Autrement dit, le Non des électriciens et gaziers l'a emporté pour le compte de tous les salariés.

En effet, le gouvernement avait programmé de « régler » d'abord les retraites EDF-GDF pour pouvoir s'attaquer ensuite aux

²⁵ NVO. 10 janvier 2003

fonctionnaires en repoussant leur durée de cotisation de 37,5 à 40 ans. Le tout afin d'allonger de 40 à 42 ans le nombre d'annuités nécessaires pour avoir une retraite à taux plein dans le privé. Voilà le plan que Raffarin-Fillon veulent négocier d'abord et appliquer ensuite.

Dans ces conditions, ces négociations sur les retraites avec les « partenaires sociaux » seront dans le meilleur des cas une mascarade. Les salariés d'EDF-GDF ont dit non à ce stratagème. **Ils ont eu raison** : les syndicats ne sont pas fait pour négocier l'allongement de la durée de cotisation ou le calcul du montant des pensions sur 25 ans d'activité.

**La seule négociation, c'est :
37,5 public- privé !**

- Par l'abrogation de la loi Balladur-Madelin de juillet 1993 qui a piétiné le droit à la retraite à 60 ans dans le privé
- Par le maintien des 17 régimes spéciaux et du Code des pensions civiles des fonctionnaires
- Par l'abrogation de la loi Fabius qui introduit la retraite par capitalisation en légalisant l'épargne salariale, ouvrant la porte aux fonds de pension

**Par la préparation de la GREVE
GENERALE, public- privé,
tous ensemble, au même moment**

Gagner tous ensemble ou perdre les uns après les autres, là est l'alternative. Cela étant, dans la voie du tous ensemble dont tout le monde parle, une question se pose : **peut-on gagner avec les dirigeants confédéraux de la CFDT** qui « revendiquent » les 40 annuités pour les fonctionnaires, la « retraite à la carte » propice à la généralisation de la retraite individuelle par capitalisation ?

Que peut-on obtenir avec ces dirigeants confédéraux CFDT qui ont fait le « tour d'Europe retraites » avec le ministre Fillon en l'accompagnant dans sa propagande en faveur de l'alignement de nos régimes de retraite sur un « minimum européen », à 63 ou 65 ans, avec fonds de pension à la clé ? **Quelle « unité » avec ces dirigeants confédéraux CFDT qui**

persistent et signent à EDF.GDF, envers et contre les salariés, après avoir été mis en minorité, à plates- coutures ?

Dans ces conditions, que vient donc faire Monsieur Chêrèque, secrétaire général de la CFDT, dans le carré de tête de la manifestation du 1^{er} février ? Les salariés du public et du public, eux, entendent manifester en faveur de la retraite par répartition et pas autre chose, financée par les cotisations et pas autrement. **Qui donc pourrait soutenir le contraire en leur nom ?**

S'il s'agit de garantir le financement des retraites, la solution est : augmentation générale des salaires, pas un seul licenciement, annulation des suppressions d'emploi, embauches massives en CDI et sur un vrai statut, pour tout départ en retraite- une embauche.

**LE NON DES SALARIES D'EDF EST
LE FIL CONDUCTEUR DE L'UNITE**

Négociation ou concertation ?

Après plusieurs mois de faux suspense, le loup commence à sortir du bois. Ainsi, le 3 février, Raffarin s'exprime devant le conseil économique et social et, quelques heures plus tard, sur TF1. Aux salariés du privé, il laisse entendre que les mesures Balladur de 1993, sur lesquelles il ne fera pas machine arrière, « *ne suffiront pas* ». Sous-entendu : un nouvel allongement de la durée de cotisations dans le privé est à l'ordre du jour.

Au nom d'un « *principe de justice* » et « *d'équité* », Raffarin évoque une harmonisation entre public et privé. Sous-entendu : allongement de la durée de cotisation pour tous les salariés du public.

Et, bien entendu Raffarin veut « *faciliter l'épargne retraite* ». A ce propos, *Le Parisien* rappelle, à point nommé, que « **Dans certains pays comme la Suède, ce système est géré par les partenaires sociaux** ». ²⁶ Au passage, il emploie cette formule qui, on peut le penser, restera dans

²⁶ *Le Parisien*. 4 février 2003

les annales de la V^{ème} République : « *La retraite, c'est de la vie en plus* » ! Un supplément de vie, en quelques sorte...

Et enfin il annonce, non pas une négociation comme on pouvait s'y attendre mais une concertation. Ce détail a son importance : la négociation, cela veut dire que la loi ne fera qu'agréer un accord interprofessionnel. La concertation, cela veut dire que le gouvernement garde l'initiative de « faire la loi » mais consulte les « partenaires sociaux » avant de la « finaliser ».

Comment comprendre ? Raffarin, à sa façon, tire les enseignements des manifestations du 26 novembre, du 1^{er} février et du référendum EDF. Ces événements attestent que la base des syndicats, les militants syndicaux ne sont pas prêts à accepter que les directions confédérales, à cette étape, signent un accord, en particulier la CGT qui, aux prud'homales du 11 décembre, est toujours la première organisation syndicale. A défaut, la concertation permet néanmoins d'associer les directions syndicales à la préparation du projet de loi, de façon moins directe, plus souple mais - qui sait- plus sûre.

Parmi les grands ténors syndicaux, seul Blondel déclare qu'il « *aurait préféré des négociations* ». Chérèque, lui, de toute façon est « satisfait » de la prestation du Premier ministre. Thibault s'interroge sur un discours qui « *ne remet pas en cause la logique de la réforme Balladur* » et conseille à Raffarin de ne pas « *engager le vote d'une loi au mois de juillet* » peu propice à un tel débat.

Mais bon, comme dit le proverbe « faute de grives, on mange des merles ». Faute de négociation, les « partenaires sociaux » sont conviés à se « concerter » lors d'une première réunion du « *groupe de travail confédéral* » sur le dossier des retraites, le 28 février.

Surgissent alors, Fillon et Delevoye, ministre de la Fonction publique, qui va dégainer plus vite que son ombre. Sans même attendre la « concertation ». Dès le

26, Fillon confirme avec éclat dans *Le Parisien* que « *nous harmoniserons le public sur le privé* ». Et Delevoye d'ajouter : « *il n'y a pas de question tabou* ».

Ce même jour, *Le Parisien* rapporte également les propos de Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire confédéral de la CGT, à propos de la réunion de « concertation » du 28 qui « *va sans doute être consacrée à la mise en place des groupes de travail techniques* ». Quant à la discussion, elle devrait commencer sur la question du niveau des retraites. Comme quoi, une concertation bien menée devrait « techniquement » permettre à des « syndicalistes » comme Le Duigou d'être coauteur d'une partie au moins du projet de loi sans avoir à y apposer sa signature.

Bel effort ! ...Dans les stages de la CGT, on enseigne aux militants que « la technique, c'est l'application de la politique - au sens syndical du terme »

Quoi qu'il en soit, il est clair que Fillon et Delevoye, trop pressés, ont « plombé » la concertation et cela fait sans doute partie de ces « erreurs » que Raffarin a relevé après coup. Déjà, la CFTC, favorable à la « réforme », grommelle « (*Fillon*) *ne s'y prendrait pas autrement (s'il voulait) faire revivre à la France un mouvement comparable à celui de décembre 1995* ».

Cette inquiétude est d'autant plus fondée que, début mars, le gouvernement en remet une louche en annonçant pour l'Education nationale la suppression de centaines de postes d'aides-éducateurs et de surveillants, de 500 postes d'enseignants ainsi que la fermeture de 132 sections en lycée professionnel.

Mars, et ça repart dans l'Education nationale

Dès l'annonce de ce premier train de mesures (qui en cache un autre), les personnels enseignants et non-enseignants de l'académie de Bordeaux se mobilisent : Assemblées générales, pétitions, conférences de presse, délégations au Rectorat, à l'Inspection académique.

Le 14 mars, dans tous les établissements, la nouvelle tombe : les personnels non-enseignants de l'Education nationale - personnel ouvrier et de service (TOSS), conseillers d'orientation, assistantes sociales, personnel médical- devront être transférés aux régions en janvier 2004. Il va sans dire que pour assumer cette nouvelle charge, les collectivités territoriales devront licencier, faire sous-traiter, supprimer les prestations.

Quant au personnel administratif, il est promis au même sort en juin 2004. Les enseignants comprennent alors qu'ils seront les prochains sur la liste et que l'Education nationale est clairement menacée d'éclatement. Bien entendu, les menaces qui se précisent sur les retraites contribuent fortement à faire monter la colère. Une colère qui ne peut plus se satisfaire des journées d'action à répétition imposées par les dirigeants de la FSU (17 octobre, 8 décembre, 28 janvier et maintenant 18 mars)

Au lendemain du 18 mars, comme le relate *La Commune* ²⁷ (paru en avril), la grève de l'enseignement se généralise dans les Pyrénées - Atlantiques , à partir du 21. Dès le 24, dans ce département, il n'y a « pas une ville, pas un village sans occupation d'école ou de village » auxquels participent activement les parents d'élèves, dans le refus commun de la décentralisation et des réformes- Raffarin. On enregistre la même tendance à Marseille, au Havre et en Seine Saint Denis.

Les enseignants du 34 aux dirigeants syndicaux :

« cessez les discussions avec le gouvernement sur les retraites ! »

Le 3 avril, la tendance à la généralisation des grèves dans les écoles se renforce encore.

Ce jour-là, les enseignants des écoles de l'Hérault, réunis à l'initiative des syndicats FSU FO SUD UNSA adoptent la résolution suivante

« Face aux attaques quasi- quotidiennes contre l'enseignement public et ses personnels (retraites, décentralisation, aides- éducateurs, surveillants...) l'assemblée des enseignants grévistes du 1er degré, réunie à Montpellier le 3 avril s'adresse aux dirigeants des confédérations, des fédérations de fonctionnaires, des syndicats de l'éducation nationale:

- exigez l'abandon de la contre- réforme des retraites, de la décentralisation, du cassage des statuts, des licenciements
- cessez sans délai les discussions sur les retraites avec le gouvernement qui ne débouchent sur aucune prise en compte des revendications que vous défendez au nom des personnels
- Appelez contre les projets gouvernements à **la grève générale de l'Education nationale et de la Fonction publique** » ²⁸

Congrès de la CGT : La surenchère de J.C Le Duigou ... contre les 37,5

Du 24 au 28 mars se déroule à Montpellier le 47 ème congrès de la CGT. Pour la première fois, une opposition significative se fait jour parmi les délégués. Plus de 15% d'entre eux voteront **contre** les documents présentés par la direction confédérale (Cela ne s'était encore jamais produit à la CGT depuis 1947). Et, une grande partie des votes **pour** expriment, eux aussi, de sérieuses réserves qui se reflètent lors de l'élection de la direction de la CGT. Bernard Thibault, Jean-Christophe Le Duigou et Maryse Dumas, seront respectivement élus à la 38 ème, 50 ème et 47 ème position au Comité confédéral national (CCN- direction de la confédération entre deux congrès) .
Détail particulièrement choquant : Une fois élu, le CCN a rejeté la présence en son sein de représentants des comités de chômeurs CGT. Spontanément de nombreux délégués imposent un vote pour que les chômeurs soient représentés au plus niveau de la CGT. A très peu de voix près, le représentant des comités de

²⁷ *La Commune*. n°29

²⁸ citée dans *La Commune* n°29 -avril 2003

chômeurs ne sera finalement pas élu mais ce résultat sera prononcé sous les sifflets et les huées de la salle du congrès. Cela signifie-t-il que la CGT devrait cesser de s'appuyer sur les salariés les plus exploités, les plus démunis ? Là aussi, rien n'est joué .

Parmi les délégués les plus frondeurs, le représentant de Metaleurop, entreprise du Nord qui licencie en masse, accuse :

« **La confédération n'a pas la volonté de confédérer les conflits, la fédération de la Métallurgie incite à l'accompagnement des plans de licenciements** ». D'une certaine façon, cette intervention est prémonitoire. Et sur la question des licenciements, un délégué au congrès témoigne : « *La direction confédérale considère que l'exigence de l'interdiction des licenciements est une incantation et elle estime qu'il faudrait aboutir à ce que le coût des licenciements soit plus important que le coût du maintien en activité* »²⁹

Et, comme on pouvait s'y attendre, Thibault- Le Duigou- Dumas sont interpellés à plusieurs reprises à propos de la participation de la CGT au Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES). Dans un premier temps, Maryse Dumas prend des gants : « *l'épargne salariale, dit-elle, n'est pas une revendication de la CGT., nous avons toujours été très critiques vis-à-vis de tous les dispositifs d'épargne qui concurrencent les salariés entre eux , aggravent les inégalités, contribuent à mettre en danger l'équilibre financier de la protection sociale (...)* La loi Fabius du 29 février 2001 ³⁰vis-à-vis de laquelle la CGT a émis de **vives critiques**, étend le champ d'application de l'épargne salariale aux PME et en fait un élément **obligatoire** de la négociation sociale annuelle. » (Elle oublie cependant de rappeler que la disposition de la loi Fabius sur l'épargne salariale volontaire, antichambre des fonds de pension, ne peut pas s'appliquer sans le concours direct et **volontaire** des syndicats) Les « vives

critiques » qu'elle exprime ne l'**empêchent** pourtant pas de proclamer « *L'épargne appartient aux salariés, elle doit être gérée par eux* », pour réaffirmer à nouveau « *Nous avons exprimé notre hostilité au Plan partenarial d'épargne salariale volontaire [Ppesv, disposition-clé de la Loi Fabius], dont l'un des objectifs possibles, à côté d'autres, peut être la constitution d'un complément de retraite, proche parent des fonds de pension* » comme si tel n'était pas l'**unique objectif possible** de cette loi, comme s'il était possible ainsi que le prétend Maryse Dumas de « *sortir cette épargne de la spéculation* » par on ne sait quelle alchimie. Reste à savoir pourquoi la direction de la CGT a choisi d'être partie prenante du Cies, avec la CFDT, la CFTC et la CGC. Selon Maryse Dumas, ce comité intersyndical a 3 objectifs : «

- éviter un empiétement de l'épargne sur les salaires et les retraites
- empêcher une utilisation contre l'emploi
- formuler des avis sur les produits proposés par les institutions financières ou paritaires, en matière de sécurité, de transparence des coûts de gestion et de représentation des salariés »³¹

Cela dit, selon Dumas, le Cies n'aurait aucune vocation de participer à aucune gestion de ces fonds d'épargne salariale et ses avis ne constitueraient pas une quelconque caution aux institutions financières. A tout le moins, qu'on le veuille ou non, c'est une participation indirecte des syndicats concernés à la gestion de ces fonds qui se dessine et une caution indirecte aux financiers qui proposeraient les « bons produits », les « bons investissements », à l'estampille du label syndical Cies !

Ces contorsions de la langue de bois, façon Maryse Dumas, ne suffisent pas à faire taire l'exigence du retrait de la CGT du Cies parmi les congressistes. Alors, Maryse Dumas rebondit : « *la CGT est contre la loi Fabius de 2001 mais cette loi existe. On ne peut pas pratiquer la politique de la chaise vide. Ca peut représenter un 13ème voire un 14ème mois pour les salariés !* » et,

²⁹ cité dans *La Commune* n°29- avril 2003

³⁰ [NDLR : le lecteur aura rectifié de lui même, il n'y a pas de 29 février dans une année non-bissextile]

³¹ Propos retranscrits dans *Le Peuple*, (organe de la CGT), Spécial congrès 26 03 01

d'ajouter non sans une pointe de perfidie « *« 90% des amendements en faveur du retrait du Cies viennent du Public »*³², s'ingéniant à son tour à opposer salariés du public et salariés du privé.

Après Maryse Dumas, c'est au tour de Jean-Christophe Le Duigou de monter au créneau sur la question des retraites. En effet, beaucoup de délégués sont inquiets de voir que la référence aux « 37,5 pour tous » a été bannie de la plate-forme commune des 7 organisations syndicales, au nom de l'unité avec la CFDT. D'ores et déjà, Bernard Thibault a dit un mot sur les « *divergences qui apparaissent entre syndicats sur l'opportunité de nouvelles mobilisations* ». A ce propos, il a précisé : « *La CFDT, la CFTC, la CGC estiment pour le moment que le dialogue pourrait suffire. Ce n'est pas notre appréciation* » Serait-ce là la seule divergence sérieuse ? Et, pourquoi donc le dialogue ne peut-il pas suffire ? Parce que, répond Thibault : « *Le gouvernement n'a pas pris la mesure de la **détermination** des salariés dans les grandes manifestations du 1er février* ». Parce que, en somme, Thibault doit bien admettre que les salariés, eux, veulent en découdre .« *Une confrontation sérieuse s'annonce* », prévient-il. « *C'est ce qui nous a conduit à décider avec FO, la FSU et l'UNSA d'une journée de manifestations interprofessionnelles avec arrêts de travail, le 3 avril prochain* »³³ . Mais, la CFDT s'étant d'elle-même placée en dehors de ce cadre, la revendication des 37,5 ne reprend-elle pas tous ses droits, comme seule base solide de toute unité sérieuse en défense des retraites, et pas autre chose ?

J.C Le Duigou rebondit : « *La CGT n'a pas eu et n'a pas d'états d'âmes. Il faut **revenir sur les mesures Balladur de 1993 qui entérinent une baisse dangereuse du niveau des retraites*** » Que veut dire « revenir sur » ? Tout ce que l'on voudra sauf « abroger les décrets Balladur ». Pourquoi résumer les mesures- Balladur à

la seule baisse du niveau des retraites en oubliant l'allongement de la durée de cotisation de 37,5 à 40 dans le privé ?

Le Duigou précise sa pensée : « [la seule revendication des 37,5] *ne suffit plus à assurer une retraite pleine et entière à 60 ans à des nouvelles générations qui sont entrées à 24-25 ans ou plus dans un vrai emploi* » On s'attend donc logiquement, si là réside son problème, à ce que Le Duigou annonce : 33 annuités public- privé assurant à tous une retraite à taux plein ! Eh bien, non : Le Duigou parle alors de la nécessité d 'affecter 6% supplémentaires du Produit intérieur brut aux retraites pour faire ressortir que « *l'affrontement sera dur* » et indiquer que « *les représentants des ministres ont déjà refusé toute mention parmi les principes de base d'une « garantie de taux de remplacement » (...)* Ils ont de même récusé, comme le demandait la CGT « **le réexamen des conséquences des mesures Balladur de 1993** ».³⁴ Au détour de cette phrase, nous apprenons donc que les « négociateurs » CGT n'ont donc pas exigé l'abrogation des décrets Balladur de 1993, mais un « *réexamen de ses conséquences* »! C'est ce qui s'appelle battre en retraite.

Voilà ce qui confirme ce que disait Trotsky, en son temps : « *Celui qui ne sait pas défendre les vieilles conquêtes n'en fera jamais de nouvelles* »³⁵.

En tout état de cause, l'Appel à l'action adopté par le congrès à l'issue du débat sur les retraites³⁶ confirme les appréhensions de nombreux délégués et militants :

Les décrets Balladur ? ils doivent être « *remis en cause* » (et non abrogés)

Les 37,5 ?

« *La base d'une carrière de 37,5 doit continuer à prévaloir* » (et non être la règle)

Le droit effectif à la retraite à 60 ans ?

« *est pour les salariés un repère collectif fondamental* » (et non un droit inaliénable)

Le niveau de retraite ?

³² Propos non retranscrits dans *Le Peuple* ; rapportés par un délégué dans *La Commune* n°29 - avril 2003

³³ Propos retranscrits dans *Le Peuple Spécial* 47^{ème} congrès 25 03 03

³⁴ Propos retranscrits dans *Le Peuple Spécial* 47^{ème} congrès 27 03 03

³⁵ L. Trotsky - 6^{ème} défense du marxisme. EDI. Page 261.

³⁶ Appel reproduit dans *Le Peuple Spécial* 47^{ème} congrès 27 03 2003

« toutes les retraites doivent être au moins égales à 75% des meilleures rémunérations d'activité, et indexées sur les salaires » .C'est fort juste, mais comment trouve t- on une retraite égale à 75% des meilleurs salaires ?

En multipliant la valeur d'une annuité par le nombre d'années de cotisations, **en multipliant donc 2% (valeur d'une annuité dans le public) par 37,5, ce qui fait : 75%**

Mais, lit-on dans l'Appel :« *Le seul retour de tous les salariés à 37,5 années de cotisations ne peut suffire à garantir ce droit à la retraite à 60 ans* ».

Alors, il faut : « *La validation des périodes d'études, d'apprentissage, de recherche d'un premier emploi* » en faveur des « *jeunes entrés tardivement dans un emploi stable* ». Valider, comment ? Mystère et boule de gomme.³⁷

Ouvrons tout de même une parenthèse à propos de cette histoire à dormir debout de « *validation* » :

beaucoup de salariés sont partis en retraite sans avoir cotisé 37,5 annuités. On peut prendre l'exemple de nombreux cheminots qui partent à 55 ans. Tous savaient que la valeur d'une annuité sur une base de 37,5 est de toute façon supérieure à la valeur d'une annuité sur la base de 40 ou 42 ans. Donc, le nombre d'annuité n'est pas secondaire même pour un salarié qui entre dans la vie active à 27 ou 28 ans. Celui qui commence à travailler à 22 ans est certain d'avoir une retraite à taux plein, sur la base du salaire qu'il touche. Mais dans bien des cas, celui qui commence à cotiser plus tard a fait des études, obtenu des diplômes.

Et, dans les stages syndicaux que délivrait la CGT, on enseignait aux militants syndicaux que le salaire varie selon la

³⁷ Il faut se reporter au document « que faut-il faire pour garantir les retraites » édité en 2002 par le centre confédéral d'études économiques et sociales pour trouver un embryon de réponse : « *mise en place d'un fonds de financement pour la validation en vue de la retraite, dans tous les régimes des périodes de formation précédent l'entrée dans la vie active ou interrompant celle-ci, le cas échéant alimenté par une contribution de l'Etat, une contribution des entreprises et, en cas d'instauration d'une allocation d'autonomie financière des jeunes âgés de 18 à 25 ans, une contribution, même modique, des intéressés* »

qualification répertoriée dans une grille de salaires (à laquelle correspond un coefficient qui multiplié par le point de grille donne le salaire mensuel) et que la qualification était déterminée par le temps nécessaire pour former un travailleur à sa qualification. Ainsi, une des raisons fondamentales pour laquelle l'ingénieur est mieux payé que l'ouvrier spécialisé, c'est le temps de formation du premier, beaucoup plus long. Ainsi, le temps de formation est-il validé dans le salaire (même si la déréglementation des grilles de salaires, la dépréciation de la valeur des diplômes, la modération des salaires tend à brader les qualifications). Insistons : c'est une évidence biblique de rappeler à certains, dont les staliniens de la direction confédérale de la CGT qu'un ouvrier qualifié coûte plus cher à former qu'un autre et que sa force de travail est donc plus chère ! La loi de la valeur s 'applique à cette marchandise particulière qu'est la force de travail : **la valeur de la force de travail** correspond à la quantité de travail social moyen nécessaire à sa production. Dans ce cadre, les années d'études sont donc en principe déjà incluses dans le salaire !

Le Duigou propose donc de valider une deuxième fois ce qui l'est déjà dans l'échelle des salaires. **C'est, au mieux de l'utopie, au pire de la mystification .**

Soyons même plus prosaïques : qui touchera la meilleure pension ? L'ouvrier smicard qui part en retraite avec toutes ses annuités ou l'ingénieur qui part avec 32 années de cotisations ?

Ajoutons que la loi Fillon, toujours au nom de « l'équité », a creusé encore l'écart entre la pension de base des cadres et celle des ouvriers. Pour un ingénieur, la baisse de pension consécutive à l'application de la loi Fillon sera de 7% ; elle sera de 36% pour un smicard. ³⁸... si le gouvernement parvient à appliquer sa loi réformant les retraites

Avril : l'accélération

³⁸ Voir « cahier spécial- réforme des retraites » du Parisien du 18 06 03

Le 3 avril, 800 000 manifestants sont recensés dans toute la France, à l'appel des organisations CGT - FO - UNSA - FSU et des « Sud ». Dans l'enseignement, la grève se développe contre la décentralisation, et passé le cap des vacances scolaires, elle va prendre la tournure d'une grève généralisée dans l'Education nationale, contraignant les médias à devoir enfin en parler après plus d'un mois de silence !

Dans le même temps, on assiste à l'échelle de toute la Planète à des manifestations anti- guerre sans précédent contre l'agression anglo-américaine en Irak.

En France, la situation économique connaît une nouvelle dégradation : le chômage est reparti à la hausse, une vague de plans de licenciements et de fermeture d'usine inégalée depuis fort longtemps laisse sur le carreau des milliers de travailleurs, laissés pour compte par les directions syndicales.

Dans l'éditorial du numéro 30 de *La Commune* (qui paraît avant le 13 mai), on pouvait lire :

« On peut dès à présent, et sans trop risquer de se tromper, sur une mobilisation massive, partout en France, des salariés à l'occasion de la journée de grève du 13 mai (...) Raffarin continue à mener une politique contraire aux intérêts des travailleurs. Pourtant, au vu de l'abstention et des résultats électoraux, il ne dispose d'aucune base sociale ou politique pour l'appuyer (rappelons que les 82% de Chirac ne sont que le fruit de l'appel au vote en sa faveur des directions du mouvement ouvrier). Alors d'où tire t- il sa force ? En grande partie sinon exclusivement de l'attitude des directions syndicales et politiques qui refusent d'engager un combat frontal sur le terrain de la lutte des classes, par la grève générale, contre ce gouvernement (...) Les directions syndicales de tous bords multiplient depuis des mois des journées d'action sans lendemain. Et, on peut déjà parier que, plutôt que d'appeler à la grève générale, les organisations syndicales mettront en avant la journée du 25 mai comme prochain objectif de mobilisation (...) Cette tactique fait, objectivement, le jeu

du gouvernement. Et, de journées d'action en journées d'action, les ministres Fillon et Ferry peuvent tranquillement attendre l'été pour que leurs réformes s'appliquent (...) On peut légitimement en venir à se demander pourquoi les directions syndicales persistent dans cette voie sans autre issue que la défaite ? Peut-être tout simplement parce que toutes, sans exception, sont favorables à la réforme des retraites et à la décentralisation (...) Plus que jamais, la victoire des salariés passe par la grève générale public - privé, seule solution pour faire céder ce gouvernement, pour mettre fin à la décentralisation » .

Dans un autre article, nous écrivions :
« C'était inscrit « en creux » dans les abstentions et le « vote extrême-gauche » : dans leur grande majorité, les salariés et la population (c'est à dire la grande majorité de la « France d'en bas ») rejettent le gouvernement. C'est inscrit en relief, dans la montée des grèves qui surgissent à l'insu des directions syndicales, dans l'enseignement, dans la Fonction publique mais aussi dans le privé : « en bas », ce gouvernement et ses réformes, on n'en veut pas »

Le 26 avril, le ministre Fillon, sur France 2, a enfin annoncé la couleur de sa « réforme » en direct devant des journalistes et devant Bernard Thibault qui, selon *Le Parisien*, « n'a pas fait preuve d'une combativité exceptionnelle ».

A vrai dire, les « annonces » du ministre des Affaires sociales ne surprennent personne :

- passage progressif des fonctionnaires à 40 annuités, d'ici 2008
- passage pour tous à 41 annuités en 2012 et à 42 annuités en 2020
- incitation à partir après 60 ans par une surcote de 3% par an jusqu'à 65 ans
- incitation à ne pas partir avant 60 ans, par une décote
- incitation à l'épargne salariale par une bonification fiscale

Le ministre Fillon prétend trouver 50 milliards supplémentaires pour « sauver le régime de retraite par répartition » à l'horizon 2020. Comment ?

40 milliards d'euros seraient fournis grâce aux « efforts partagés » de l'ensemble des salariés (allongement des cotisations). Resteraient 10 milliards, dégagés par l'augmentation du volume des cotisations grâce à une baisse prévisible du chômage.

A l'annonce de ce Plan, la CFTC et la CFDT rechignent. Fillon a annoncé que les pensions des salariés les plus modestes seraient égales à 75% du SMIC. Insuffisant disent, de concert, CFDT et CFTC qui regrettent surtout la timidité du ministre à s'engager, plus avant, dans la voie des « retraites à la carte »

Et, là encore, la réaction de JC Le Duigou est significative : « *François Fillon, dit-il, est un vendeur sincère qui a placé un mauvais produit ! Le gouvernement est dans une logique technico- financière d'une baisse des pensions et les contreparties seront mineures* »³⁹

Des contreparties à des sacrifices ? Le Duigou, si ce n'est déjà fait, se rapproche à la vitesse grand V de Chérèque. Or, pour couper court à la mobilisation qui se dessine, le Monsieur Retraite de la direction de la CGT aurait grand besoin de faire valoir des « points positifs » et des « avancées significatives » à « engranger » qui contrebalanceraient les « points négatifs ». La « validation des périodes d'études » par exemple ?

Dès le lendemain, le phénomène des grèves « reconductibles » dans l'éducation nationale connaît un nouvel essor, tandis que les postiers de Paris- Nord « posent le sac ». Le front des « 7 » confédérations se ressoude en vue d'une ultime journée d'action le 13 mai qui trouverait son « prolongement » final dans une manifestation dominicale, le jour de fête des mères.

Le 1er mai: 400 000 manifestants sont dénombrés dans tout le pays. « Décisif » titre *Le Parisien* au lendemain de ces manifestations quatre fois supérieures en nombre au 1er mai 2001

Pour des millions de salariés, de parents d'élèves, d'enseignants, l'alternative qui se dessine est :

temps forts « inscrits dans la durée » pour « une autre réforme »

ou

grève générale, tous ensemble, au même moment, sans plus attendre, jusqu'au retrait total » et « 37,5 pour tous » ?

<p>« Temps forts » ou grève générale ?</p>

A la veille du 13 mai :

« cherche t - on à étendre le mouvement où à nous casser le moral »

En ce début du mois de mai, *Le Parisien* considère que « en mai, Raffarin joue son va-tout ». A la veille du 13, les conditions pour le « tous ensemble, au même moment » semblent être réunies. Beaucoup pensent que le 13 mai sera, comme le fut le 24 novembre 1995, le premier jour d'une nouvelle grève générale reconductible des cheminots, s'appuyant sur la généralisation par le bas de la grève des enseignants, va jeter les bases de la grève générale public-privé.

En déclarant le 7 mai qu'il n'aurait « aucune tendresse » à l'égard de « ceux qui tenteraient de bloquer, de paralyser le pays », et en martelant « ce n'est pas la rue qui gouverne », Raffarin faisait passer en contrebande un autre message : manifestez tant que vous voulez, ça ne changera rien... Tant que vous ne paralysez pas le pays, nous ne céderons pas. Pour sûr « le blocage, la paralysie du pays » était sa hantise.

Ajoutons à cela la colère que soulève les milles et unes conséquences de la politique prise en main par Raffarin : licenciements à la chaîne, salaires gelés, flambée des loyers, accroissement continu de la misère et de la pauvreté, crise du logement, désengagement de l'Etat dans tous les domaines, réduction de toutes les

³⁹ cité dans *Le parisien* du 25 avril 2003

dépenses publiques nécessaires à la vie...Tous les ingrédients d'une explosion sociale sans précédent se rassemblent et glacent d'effroi un gouvernement privé de toute assise solide dans la population, cherchant à s'appuyer sur un électorat réduit à la portion congrue (par rapport au nombre d'électeurs inscrits) . **En bas, on ne veut plus vivre comme avant.** Et, *en haut, peut - on encore gouverner comme avant ?*⁴⁰

En bas, des milliers d'enseignants avec leurs organisations syndicales de base, se tournent vers les dirigeants de la FSU pour exiger de leur part qu'ils appellent à la grève générale de l'éducation nationale, voire de la fonction publique. A leur côté, des parents d'élèves de plus en plus nombreux qui sont eux-mêmes des salariés.

Le 6 mai, c'est la énième journée d'action FSU qui s'enclenche. Pour les enseignants, dans les AG, cela devient un casse-tête : doit-on « reconduire » à partir du 6 ou se réserver pour « reconduire » à partir du 13 ?

Au soir du 6 mai, l'exaspération pointe parmi les enseignants qui , dans l'Hérault ou dans les Pyrénées Atlantiques, sont en grève « intermittente » depuis le mois de mars. En effet, le « calendrier » des journées d'action vient d'être remis à jour . Académie après académie, dans le silence le plus total des médias mais surtout des appareils syndicaux, ils ont fait grève depuis mars, dévoilant les plans de décentralisation décidés par le gouvernement ; Ce sont eux et non les responsables syndicaux (qui connaissaient ces projets depuis belle lurette) qui l'ont fait . Les dirigeants syndicaux, voyant que le dispositif premier de « discrétion » était éventé par les grèves massives, ont mis au point le dispositif classique des journées

⁴⁰ Ces expressions s'inspirent d'un texte de Lénine où il exposait la conception marxiste de la révolution. Il écrivait notamment : « Pour que la révolution éclate, il ne suffit pas, habituellement, que « la base ne veuille plus » vivre comme auparavant, mais il importe encore que « le sommet ne le puisse plus ». S
Source : Lénine « La faillite de la I^{ème} internationale » Editions sociales.1975. p 16.17

d'action à répétition . Il y a eu le 3 avril, puis des journées par académie, puis le 6 mai, puis maintenant le 13, puis déjà annoncé le 19 mai, puis le 24 . Ceci déclenche colère et incompréhension parmi les personnels. C'est ce sentiment qu'exprime de façon percutante l'appel qui suit :

**. Appel du comité de grève
du Vallespir et des Albères
(Hérault)**

Nous, comité de grève, personnels enseignants et parents d'élèves, réunis ce mercredi 7 mai 2003 à l'école maternelle Miro, exprimons notre fort mécontentement et notre très grande stupéfaction à la lecture de l'appel inter-fédéral du 6 mai.

Cette multiplication des dates du 6 puis 13, maintenant 19 voire 25 mai nous paraît extrêmement démobilisatrice. Elle

- *éparpille les énergies,*
- *discrédite nos revendications et nos actions auprès du public,*
- *nuit à la mobilisation*

Cherche-t-on à étendre le mouvement ou à nous casser le moral ?

Nous, comité du Vallespir et Albères, demandons aux organisations syndicales de prendre leurs responsabilités, un message clair et unitaire pour le succès de nos revendications, une grève nationale, interprofessionnelle et illimitée et jusqu'à satisfaction de nos revendications.

Des grévistes éprouvés sentent dans quelle ornière les directions syndicales veulent les entraîner : une grande journée le 13 suivie d'un « temps fort » dans la fonction publique, et, pour finir, un baroud d'honneur le dimanche 25.

Après, ce sera le Conseil des ministres du 28 qui adoptera le projet Fillon avant de le soumettre au Parlement qui ratifiera la loi au plus tard le 10 juillet.

Et, pendant ce temps là, les dirigeants de la FSU s'efforceront de diluer le problème de la décentralisation et du transfert aux régions des personnels non - enseignant dans « le débat sur l'avenir des retraites ».

Harcelés de toute part, les chefs de la FSU vont trouver une ultime parade : l'appel à la grève reconductible, à partir du 13. Voulant y croire, les enseignants chargent cette ultime consigne d'un contenu qu'elle n'a pas : grève illimitée jusqu'au retrait des lois Ferry et Fillon.

Certes, la grève reconductible peut être un premier pas vers la grève générale de toute l'éducation nationale, tous ensemble- au même moment- jusqu'à satisfaction mais ce n'est absolument pas fatal comme la suite, d'ailleurs, va le montrer. En effet, ce que « propose » l'Etat-major de la FSU, c'est la grève reconductible... établissements par établissements, c'est à dire une « forme d'action » qui prendrait la tournure d'une grève tournante généralisée et ... décentralisée, en quelques sortes.

Dernière ligne droite avant le 13 : où va la direction CGT- Cheminots ?

Les cheminots ont, eux aussi, connu une recrudescence de journées d'action sans lendemain. 26 novembre, 29 janvier, 11 février (pour les seuls cheminots de la filière Maintenance du matériel), 18 mars, 3 avril. Et maintenant, le 13 mai.

Les choses étant ce qu'elles sont, à la veille du 1er mai, Didier Le Reste, secrétaire général de la fédération CGT des cheminots, livre un entretien d'une page entière à « L'Huma ». Il assure que « *Nous avons déjà prouvé lors de l'hiver 1995 que nous pouvions battre en brèche les projets antisociaux du gouvernement - Les ingrédients sont réunis pour une très grande confrontation sociale avec le gouvernement sur le dossier des retraites- i ils [les cheminots] participent, avec tous les salariés, à la construction d'une grande mobilisation* ». Ce langage semble indiquer que « à la CGT, on ne s'interdit rien » et que fédé des cheminots va pousser au « tous ensemble » pour « battre en brèche les projets antisociaux du gouvernement ». Et, Didier Le Reste assure : « **la fédération CGT des cheminots ne négociera pas de reculs sociaux** ». Est-ce une façon de se démarquer de la

« négociationniste » qui s'empare de la direction CGT ?

Quoi qu'il en soit, les choses se brouillent lorsque le journaliste de *L'Huma* lui demande si « novembre- décembre 1995 » **risque de se reproduire** : « *on me demande ces temps-ci si les cheminots serviront de locomotive. Je réponds qu'une locomotive toute seule ne sert pas à grand chose s'il n'y a pas de wagons accrochés derrière* » élude t-il. « *Mais, gardons nous de ce type d'image et employons nous à conforter les mobilisations pour développer le mouvement de riposte dans la solidarité public- privé* ». Comment décrypter cette « image » ? Traduit en clair : la « locomotive » ne démarrera pas tant qu'il n'y aura pas de « wagons accrochés derrière », c'est à dire, tant qu'il n'y aura pas le développement de la mobilisation dans d'autres corporations dans « la solidarité public- privé ».

C'est une façon comme une autre de faire entrer et virer les militants de la CGT-cheminots dans un cercle vicieux : si le « privé » ne part pas, on « part pas » et si « on part pas », le « privé » ne « part pas » non plus. Mais, heu-reu-se-ment, il y a le ... «25 » que Le Reste situe « *dans le prolongement de ce processus* »

Le 7 mai les choses se précisent : les fédés de cheminots se réunissent pour déposer un préavis de grève commun en vue de la journée du 13 mai.

Les fédérations FO et Sud- rail proposent alors la grève reconductible à partir du 13 mais ces deux fédérations représentent ensemble moins de 20% des cheminots. Les 5 autres - UNSA, FGAAC⁴¹ CFDT⁴² CFTC CGT qui étaient pourtant à l'origine des journées d'actions quasi- mensuelles et purement symboliques, objectent qu'il ne

⁴¹ Fédération générale autonome des agents de conduite qui représente 30% des « mécanos » (conducteurs)

⁴² A la SNCF, les syndicats CFDT sont affiliés à la Fédération Générale des Transports et de l'équipement FGTE-CFDT qui contestent la « ligne Chérèque »

faut pas « *gaspiller les forces* »⁴³, au nom de quoi elles s'opposent à la « reconduction » au lendemain du 13.

En tout état de cause, dans la grande majorité des établissements SNCF, **aucune AG n'est prévue au lendemain du 13.**

Les choses se précisent encore à la lecture d'une note interne d'information aux secrétaires de syndicat que rédige, le 7 mai, le secrétaire général du secteur fédéral CGT des cheminots de Paris Sud Est ⁴⁴, à l'issue d'une « *conférence téléphonique entre les secteurs et les fédérations* » :

« Dans certains endroits- note ce responsable syndical intermédiaire- les militants évoquent l'après 13 mai en terme de reconduction dès le 14. Cela n'est bien entendu pas anormal et la CGT, sa fédération des cheminots, est bien convaincue que cette question a sa pertinence et devra se traduire concrètement à un moment donné. Cela étant, il convient de ne rien précipiter, ni de céder à l'affolement, en particulier sous la pression d'organisations syndicales qui ont une influence marginale dans l'ensemble du salariat (SUD, c'est 2% aux élections prud'homales). Là encore un mouvement, fut-il reconductible, se construit [...] Si certains de nos collègues ont le mouvement de 95 en tête, mesurons aussi que le gouvernement n'hésitera pas, s'il le peut, à prendre une revanche sur 95 ! » Voilà qui est, pour le moins, dissuasif.

Mais ce sermon ne s'arrête pas si vite : « *il faut mesurer la réalité qui nous entoure, y compris dans le secteur public (rien de*

⁴³ D'après le compte-rendu que donne la fédération des travailleurs du rail Sud dans le journal « Sud- Rail » n°24.page 8

⁴⁴ La SNCF est subdivisée en 23 Régions distinctes des régions administrative. Ainsi la Région SNCF Paris Sud-Est forme un triangle : Paris- gare de Lyon / Auxerre /Montargis. De ce fait, la fédération CGT des cheminots est elle même subdivisée en 23 « secteurs fédéraux » correspondants aux Régions SNCF. Quant aux syndicats CGT de cheminots, ils regroupent les cheminots d'une même ville ou d'une même agglomération. Les « secteurs fédéraux » sont donc les relais entre la « fédé » et les syndicats de base.

particulier à EDF-GDF, 24 heures annoncées sans reconduction à la RATP le 13 mai, compliqué dans la Fonction publique » Dans cette « réalité qui nous entoure », l'Education nationale n'est pas citée et une fausse information s'est glissée : « *24 heures sans reconduction à la RATP* »...

Le dirigeant régional CGT conclut : « *réussir le 13 mai est donc un impératif avant d'examiner ses suites* », ce qui ne l'empêche pas, sans attendre le « 13 », de mettre en perspective : « *la proposition de la CGT d'une grande manifestation interprofessionnelle le dimanche 25 mai, dont l'ampleur doit au moins atteindre celle du 27 mars 1987 pour la défense de la Sécu (1 million de manifestants).*

Et même si tout dépend soi-disant de la « réussite du 13 mai », cela n'empêche pas l'auteur de cette note d'indiquer, au détour d'une phrase que « **Le 13 sera sans doute la dernière grève « carrée » sur ce sujet** [les retraites] »

Dans cette note, on peut lire également que « *l'ensemble des secteurs fédéraux s'est déclaré en phase avec la position du bureau fédéral, sans rien masquer des difficultés apparues en quelques endroits* »

13 mai, l'heure de la grève générale

Plus de six millions de grévistes, plus de deux millions de manifestants dans toutes les villes de France. Le « résultat » du 13 mai est sans appel.

Marseille	200 000 manifestants 2 fois plus que le 12 décembre 1995
Bordeaux	80 000 manifestants
Lille	60 000 manifestants
Montpellier	50 000 manifestants
Rennes	40 000 manifestants
Paris	250 000 manifestants ⁴⁵

⁴⁵ Sources : NVO - 16 mai 2003

... Etc.

Cette fois, la grève générale est bel et bien à l'ordre du jour. Nul ne pourra désormais prétendre que, à l'heure de la grève générale, les salariés du privé n'étaient pas au rendez-vous. Sur l'instant, Thibault est bien obligé de le reconnaître devant les caméras de France 2. Dans cette atmosphère tendue à tout rompre, le « 13 » est interprétée à la base comme un signal de départ et tout salarié est persuadé que « ça démarre pour de bon » .

A l'évidence, cette journée de grève et de manifestation d'une ampleur historique ouvre une situation nouvelle. Plus fort qu'en 68, plus fort qu'en 95, souligne toute la presse, unanime sur ce point. « *Ce n'est pas la rue qui gouverne* » avait- dit Raffarin. Mais, lit-on, dans *Libération* « *c'est elle qui donne des gifles au gouvernement* ». En tous cas, « la rue » a tranché sur le vif.

Mais, là encore, comme le font remarquer des cheminots, « *Thibault n'est pas à la hauteur* ». Sur France 2, le principal leader syndical prend soin de ne pas exiger le retrait du plan Raffarin- Fillon alors que le présentateur (Pujadas) tente de lui faire prononcer ne fût - ce qu'une fois cette formule pourtant scandée dans toutes les manifestations , et se garde bien d'appeler à la grève générale.

A la grève générale, il oppose la stratégie des « temps forts », peaufinée au fil des heures :

lundi 19 mai, journée d'action dans la Fonction publique

jeudi 22 mai, journée d'action dans l'Enseignement

dimanche 25 mai, marche sur Paris.

Et, ce n'est qu'un début !

A priori, les salariés n'y voient pas forcément malice car beaucoup s'attendent à la « reconduction » à la RATP et à la SNCF , le 14 jusqu'au 19 et, dans cette voie, à la « jonction » immédiate avec la grève généralisée des enseignants qui, ensuite, sera suivie, le 19, par la « jonction » avec la Fonction publique, ce qui obligera alors les directions syndicales

à s'aligner sur le cours réel des événements et à appeler, enfin, à la grève générale.

Et Marc Blondel ? On ne l'oublie pas, rassurez-vous . A chaud, il déclare : « *Je sens chez le gouvernement la trouille. On a fait le 21 janvier, le 3 avril et ça va crescendo. Dès ce soir, au moment du bilan, on verra si on peut relancer quelque chose* »⁴⁶ Rien qui ressemble, de près ou de loin, à un appel à la grève générale.

De son côté, au soir du 13 mai, le ministre Fillon déclare à nouveau qu'il ne cédera pas. Visiblement désespéré, Raffarin se mure dans un silence atterré et désarmé. Face à une situation qui lui échappe, ce gouvernement fait miroiter des « contreparties » et annonce qu'il rencontrera les représentants syndicaux le lendemain même. « *L'état d'esprit de la rencontre de demain doit me permettre d'y aller en étant exigeant, fanfaronne Thibault , La réforme des retraites ne peut pas être celle que propose le gouvernement* »⁴⁷ . Façon aussi de rappeler qu'il est pour une réforme...

14 mai, l'appareil de la CGT - cheminots se met en travers de la voie

La grève est reconduite à la RATP, avec l'appui de la CGT-RATP. Elle est massivement suivie. En revanche, à la SNCF, les tentatives de « reconduction » se heurtent à... l'appareil de la CGT-cheminots

Pourtant, une partie des établissements forcent ce barrage et « reconduisent » , notamment dans la région Paris Sud Ouest, Paris Nord et Paris Sud Est .

En fin d'après-midi, les chefs du secteur fédéral CGT Paris Sud- Est pondent un communiqué :

⁴⁶ Sources : NVO - 16 mai 2003/ « *les leaders syndicaux en direct de la manifestation parisienne* »

⁴⁷ Sources : NVO - 16 mai 2003/ « *les leaders syndicaux en direct de la manifestation parisienne* »

Extrait du communiqué du « secteur fédéral CGT des cheminots de Paris - Sud - Est »

*...Les décisions sectorielles de poursuite du mouvement de grève prises aujourd'hui 14 mai dans certains établissements de la SNCF, à la RATP, à l'Education nationale et, de façon plus limitée dans d'autres secteurs de la Fonction publique, posent bien évidemment la question du niveau de l'action et c'est légitime, **mais peuvent conduire à affaiblir la construction revendicative engagée et à diviser les salariés sur un dossier qui se veut un projet de société.** [souligné dans le texte]*

***C'est cette démarche qu'ont exposée les militants de la CGT lors des assemblées générales tenues dans les établissements de la région. Très majoritairement, les cheminots de la région Paris sud est ont décidé de suspendre le mouvement et fait leurs propositions confédérales et fédérales de la CGT en faveur d'une forte mobilisation de tous les salariés du public comme du privé, en particulier lors d'une manifestation nationale dimanche 25 mai, et d'examiner après la présentation du projet de loi en conseil des ministres le 28 mai les conditions d'une action de longue durée, à partir du 3 juin. C'est ce que proposera la Fédération des cheminots dès le 28 mai au soir aux autres organisations syndicales si le gouvernement persistait dans ces choix.** [souligné dans le texte]*

*Là où les cheminots, dans des assemblées **représentatives** du personnel à l'EMM VP, à l'EMT (ADC)⁴⁸ **ont décidé de poursuivre le mouvement**, nous considérons que le débat doit se poursuivre, à la fois sur les aspects stratégiques, mais aussi sur le fond du dossier en particulier à propos des propositions que la CGT avance pour gagner une autre réforme, conforme aux intérêts des salariés, de tous les salariés »*

*« **Très majoritairement, les cheminots de la région Paris sud est ont décidé de suspendre le mouvement** »* soutiennent donc, sans ciller, les auteurs de ce communiqué qui n'hésitent plus à mentir. Dans la plupart des établissements en question, il n'y a tout simplement pas eu d'assemblées générales. Mais ça, c'est

⁴⁸ EMM VP : établissement de maintenance du matériel - Villeneuve- prairie . EMT (ADC° : établissement matériel-traction

pour l'épreuve écrite. A l'oral, en guise de « débat » à « poursuivre », ce sont les **invectives** contre les cheminots qui votent la reconduction, là où des AG ont été réunies, ce sont aussi des responsables syndicaux locaux qui reprennent le travail au mépris du vote d'assemblées générales dont les auteurs du communiqué doivent admettre qu'elles ont été « représentatives » (c'est à dire massives), sous peine de s'auto-intoxiquer, ce sont aussi les embardées d'un responsable régional face à une AG de roulants : « la CGT-RATP va dans le mur », « les fonctionnaires ne vont pas faire grève sur les retraites, mais pour leur grille indiciaires », « les enseignants sont en grève pour leurs revendications catégorielles », le tout à l'avenant. A défaut de convaincre, cette attaque en règle contre les grévistes potentiels sème sur son passage le poison de la division, de la confusion. Les responsables locaux sont désappointés, désemparés et tiraillés entre leur fidélité à l'appareil qu'ils identifient à l'organisation syndicale dans sa masse et les aspirations de leurs collègues et de leur classe. Ce qui ne les rend que plus fébriles. Ils sentent qu'on leur fait faire le « sale boulot », celui qui consiste à expliquer, contre toute raison, qu'il faudrait attendre le « verdict » couru d'avance du conseil des ministres du 28 et qu'en attendant, il « convient » de « jouer un rôle de pompiers », quitte à se discréditer aux yeux des collègues et des syndiqués eux-mêmes, particulièrement remontés : « ce que vous faites là c'est de la haute trahison » lancent des syndiqués à des responsables locaux qui leur disent « il n'y aura rien avant le 25 »

Le 15, dans une partie des services où les cheminots ont imposé la reconduction, les grévistes suspendent le mouvement. A l'EMM VP, un voeu à l'adresse des fédérations et confédérations, est adopté par l'AG et les sections CGT et SUD.

Vœu de l'assemblée générale de l'établissement de maintenance du matériel de Villeneuve- prairie et des sections syndicales CGT et Sud- rail

L'Assemblée générale des cheminots de Villeneuve prairie demande aux fédérations et confédérations syndicales d'appeler, sans plus attendre, à la grève générale public-privé jusqu'au retrait total du plan Fillon- Raffarin

Dans la foulée, une partie significative des syndiqués CGT (et des élus CGT du personnel) de l'EMM VP adresse une « *lettre ouverte à la fédération CGT des cheminots* », le 20 mai au matin :

Pourquoi attendre la présentation d'un Projet de loi dont nous connaissons tous la teneur ?

...

Pourquoi attendre le 3 juin ?

Pour notre part, nous n'aspérons pas à une « action de longue durée » mais **à la grève générale, public- privé, jusqu'au retrait du projet Fillon- Raffarin, dans les meilleurs délais.**

Nous sommes partisans d'une action rapide, **tous ensemble, au même moment.**

...

S'agissant du « *fond du dossier* », nous pensons que **le Projet de réforme des retraites de Fillon- Raffarin n'est ni négociable, ni amendable** et qu'il doit laisser la place **au retour aux « 37,5 » dans le privé...**

...

S'agissant des « *aspects stratégiques* », il nous semble plutôt que l'alternative soit : **ou bien gagner tous ensemble, ou alors perdre les uns après les autres.**

14-15 mai : le partage du travail... entre Chérèque et Thibault

Pendant de temps-là se tient la séance de négociations promise. Hélas, il n'y a rien à négocier. En haut, le gouvernement a lié son sort à sa réforme. En bas, les salariés et la population la rejettent en bloc et en détail. Le 15, au point du jour, Marc Blondel et Bernard Thibault quittent le ministère de affaires sociales, bredouilles. La séance avait commencé la veille à 18 h30.

Non seulement, ils sont bredouilles mais ils ne vont plus tarder à se trouver gros- jean comme devant. A 18h30, ce même jeudi, Chérèque pour la CFDT et Cazettes pour la CGC vont « signer » la réforme, pour un plat de lentille, et encore, cette formule est

excessive ! Même la CFTC⁴⁹ n'a pas voulu s'abaisser à signer ce « *texte de fin de négociations* »⁵⁰ C'est dire.

Que s'est- il donc passé entre 4h30 et 18h30, ce jour- là ? Tout d'abord, la CGT-RATP a été rappelée à l'ordre et ses dirigeants ont été « recadrés ». A leur tour, ils vont appeler à « attendre le 3 juin ». Ainsi, selon la fédération Sud- rail « *l'échec de la reconduction étant consommé, les confédérations CFDT et CGC peuvent annoncer qu'elles ont donné leur accord au gouvernement et au patronat sur la réforme* ».⁵¹ Et, selon *Le Nouvel observateur* « *La CGT, elle, déplore que ses efforts pour éteindre le feu dans les transports, le 13 mai dernier se soient soldés par une petite nuit de négociation d'une dizaine d'heures au total* ». Dans ce même journal, Jacques Julliard (qui est très proche de la CFDT) écrit dans sa chronique : *La CGT avait besoin d'une mesure symbolique, du genre taxation du capital, pour accepter le projet ou convaincre une base de plus en plus radicalisée de faire la part du feu* »⁵² Ainsi, pendant que Thibault « éteint le feu » dans les transports, Chérèque négocie sa signature avec le Ministère. A la suite de quoi, Thibault déclare : « *le gouvernement doit revoir son calendrier* »⁵³ avant de se montrer au congrès du PS où il sera applaudi à tout rompre.

Jacques Julliard note : « *Les habiletés du gouvernement n'auront servi à rien. Elles n'auront pas empêché la **tendance à la globalisation des grèves qui, parfois, déborde les dirigeants syndicaux eux-***

⁴⁹ Rappelons que la CFDT, née en 1964, est issue de la CFTC (confédération des travailleurs chrétiens)

dont elle entendait être la version « dé-
confessionnalisée » et « plus à gauche »

Ajoutons que de nombreux secteurs de la CFDT- fédé des Transports - Métallurgie Région parisienne, etc., dénoncent publiquement la signature de Chérèque

⁵⁰

⁵¹ sources : journal « Sud rail » n°24

⁵² *Nouvel observateur* 29 mai. 5 juin

⁵³ cité dans NVO du 23 mai

mêmes ». Ainsi donc, la signature de Chérèque n'a rien réglé.

19-25 mai : tout est encore possible

Du côté de la fédé CGT des cheminots, on convoque le 19 au matin les responsables syndicaux intermédiaires de la région parisienne. Ces militants sont désappointés, pris entre deux feux. Les dirigeants nationaux leur font alors miroiter la « reconduction » au lendemain du « 25 » et donc, avant le conseil des ministres du 28 qui validera le plan Fillon . En outre, *L'Humanité* annonce que Didier Le Reste appelle à la grève reconductible à partir du 26. A cet effet, une « inter - fédérale » est convoquée le 20. D'ores et déjà, dans un communiqué commun, les fédérations de cheminots CGT, CFDT, Sud-rail, UNSA, CFTC, FGAAC du 16 mai font savoir qu'elles ont décidé « *de mettre en débat dans leurs instances respectives le principe d'une grève reconductible après le 25 mai* »

Au même moment se déroule la journée d'action des fonctionnaires. Pour le gouvernement, c'est une nouvelle gifle en pleine face : près d'un million de manifestants dans toute la France. Et, le lendemain, la grève est reconduite, pour plusieurs jours, dans de nombreux services de la Fonction publique, notamment dans ceux qui relèvent du ministère de la Culture mais aussi dans les hôpitaux parisiens.

Comme à la SNCF, des tentatives de reconduction s'étaient produites dès le 14. De plus, le succès du « 19 » donne du baume au coeur des enseignants, de plus en plus décidés, à aller jusqu'au bout et jusqu'au blocage des examens, s'il le faut. C'est ainsi que le 22, plus de 150 000 profs et instits défilent dans tout le pays, entraînant de nombreux parents d'élèves dans leur sillage. (dans la seule ville de Saint-Flour, dans le Cantal : 600 manifestants)

Le mardi 20, comme prévu, les fédérations de cheminots se réunissent pour envisager les « suites ». Les représentants de la CGT

ne veulent plus entendre parler de « reconduction » à partir du 26 et reçoivent l'appui des représentants, CFTC, UNSA, FGAAC. Après tout, la « *grève reconductible après le 25 mai* » pré-annoncée par le communiqué inter - fédéral ne voulait pas forcément dire « dès le 26 ». C'était une formule en trompe - l'oeil. Quant à FO et à la CFDT, ils ne souhaitaient pas un appel commun avec SUD - Rail⁵⁴. Pour leur part, les représentants CGT se retranchent derrière l'argument spécieux du pont de l'Ascension. Cet argument ne tient pas la route une seconde puisque les mêmes imposeront la grève reconductible à partir du 2 et la semaine du 2 se termine par ... la Pentecôte.

Mais en préambule à ces tractations, un vif débat va surgir au Conseil national de la Fédération des cheminots, dans la journée du 20 . Dans son introduction, Didier Le Reste fait quelques mises au point à propos de la « reconduction » le 14 « *sans - dit- il occulter les impatiences qui peuvent pour certaines apparaître comme légitimes et intellectuellement honnêtes* »⁵⁵. Et, il ajoute : « *Ce n'est pas chacun dans son coin qui décrète la stratégie que la CGT a à développer* ». Et , il précise : « *Si la stratégie que nous avons proposée (...) n'avait pas convenu, il y a fort à parier que le 14 mai ces mêmes cheminots auraient été toujours massivement en grève (...) Nous recensons, le 14 après-midi 4% de grévistes* ». Où est « *l'honnêteté intellectuelle* » dans ce discours-là ?! On a beau chercher. On a plutôt l'impression que c'est l'inverse... Précisément, les cheminots ne voulaient pas décider la grève « chacun dans leur coin » mais « tous ensemble » avec leurs syndicats. Cela , Didier Le Reste le sait fort bien. Et les assemblées générales ? Le Reste répond « *Les assemblées générales sont souveraines, ce sont les gens qui décident, nous a t- on*

⁵⁴ Selon le journal Sud-rail n°24

⁵⁵ Source : le courrier du cheminot, bulletin hebdomadaire de la CGT-cheminots, n° 853, qui a retranscrit l'ensemble des débats au Conseil national.

NB : ce document a été diffusé aux élus CGT des établissements et services de la région SNCF Paris sud-est... à la fin du mois de juin

dit. Certes, à la condition que ceux-ci aient tous les éléments d'information fiables et en temps réel » et, surtout, comme éléments d'appréciation « les positions et analyses de la CGT ».

Pourtant, là où les AG se sont tenues, elles ont été introduites par les militants qui défendaient (avec plus ou moins de conviction, il est vrai et plus ou moins de souplesse, parfois à contre-cœur) la stratégie de Le Reste et qui ont pu « rebondir » à maintes reprises avant les votes.

Après quoi, de deux choses l'une : ou bien les Assemblées générales sont souveraines dès l'instant où elles sont représentatives du service considéré, ou bien elles ne le sont pas.

Quant aux informations, le staff de la Fédé en est plus qu'avare : il n'a pas informé de la « reconduction » le 14 à la RATP, entre autres « éléments d'information fiables ».

Puis, Didier Le Reste propose d'attendre le 3 juin « d'après les éléments fournis hier par le bureau confédéral ». Il lui faudra donc démentir l'information parue dans *L'Huma* la veille, le citant comme partisan de la grève dès le 26.

A la suite de ce préambule, le représentant du syndicat des cheminots de Tarbes rapporte que au soir du 13 mai, la majorité des syndiqués a voté la reconduction de la grève et « constatant le nombre de grévistes dans certains services et surtout l'isolement, la reprise du travail a été votée le 14 au soir par une AG de 130 personnes ». Il prévient : « une nouvelle assemblée de syndiqués m'a donné mandat pour (...) une action reconductible commençant en début de semaine prochaine » Il précise : « dans un environnement local en lutte tant dans le public que dans le privé, marqué par **la présence de GIAT, d'Alstom, de la SOCATA, la manifestation d'hier a rassemblé 8000 personnes dans les rues de Tarbes** [Ndlr : pour une manif qui s'adressait initialement ... aux seuls agents de la Fonction publique !] *Il devient difficile*

de contenir l'enthousiasme des cheminots, qui craignent de manquer le train de la lutte en attendant le 3 juin et ressentent la temporisation dont nous faisons preuve comme quelque chose de préjudiciable au mouvement » Et, il conclut : « Si la date du 3 juin est retenue, j'aurais beaucoup de mal à la faire partager ».

Le représentant du secteur fédéral de Montpellier, bien qu'en accord avec la « stratégie de la fédé » fait état « des difficultés à gérer les camarades de la CGT dans l'après 13 mai. (...) La date du 3 juin est pertinente, mais elle est extrêmement difficile à faire partager ». Le représentant du Syndicat de Brétigny, (Essonne) quant à lui, pose la question : « Plutôt que d'être un frein à la mobilisation, la CGT ne doit-elle pas être l'étincelle qui allumera la lutte dès le 26 mai ? » et parle de « grève illimitée et reconductible »

Un membre du bureau fédéral fait alors un aveu « Bernard Thibault ne s'est jamais prononcé pour une grève générale reconductible à partir du 26 mai. **Le communiqué fédéral de vendredi dernier peut avoir fait naître dans la tête de nos militants une illusion à ce sujet.** Il faisait suite à une réunion de fédérations de cheminots très compliquée qui a vu s'affronter les tenants, SUD et FO, d'une grève illimitée et illégale dès le 19 mai, les militants CFDT perturbés par la signature de la confédération la veille et qui se prononçaient pour le 26 mai, et la CGT qui restait sur son appréciation politique du calendrier formulée dès le 13 mai . Il a été difficile après cette réunion de rédiger un communiqué commun, tout en préservant l'idée d'une manifestation le 25 mai comme un avertissement au gouvernement. Dans l'impossibilité d'aller plus loin, il a fallu se contenter de dire « après le 25 mai »

Mais, bien entendu, ce représentant fédéral prêche pour « partir tous ensemble » et , par conséquent « la meilleure solution pour les salariés n'est pas de faire partir les cheminots seuls »... après avoir rappelé que la confédération n'appelait pas à la grève générale reconductible, ni à partir du 26, ni « à partir du 3 juin ». Enfonçant le

clou pour dissuader le Conseil national de se « positionner » pour le 26, il avance : « *On se retrouve donc dans une situation encore plus grave que le 14 mai, puisque la RATP ne nous suivra pas* ». Rappelons que, avant le 14, les mêmes assuraient qu'il ne se passerait rien à la RATP...

Puis, le représentant du syndicat de Colmar objecte : « *La confédération devrait appeler à la grève générale à partir du 3 juin, pour que tous se mobilisent et que les cheminots ne partent pas seuls* ». Un autre rebondit : « **Dans l'UD du Gers, les travailleurs de la métallurgie, des impôts et du secteur hospitalier ont déjà déposé des préavis de grève reconductibles. D'autres UD font remonter une forte mobilisation pour le 26 mai (...)** Si l'on attend au lendemain du pont de l'Ascension, les congés protocolaires, la **cacophonie** et la lassitude risquent de perturber la mobilisation ». Plusieurs syndicats de Marseille, le syndicat de Nantes, le secteur Paris- Nord parmi d'autres encore, se prononcent également pour « le 26 ».

Revenant sur les suites du 13, le représentant du syndicat de Nîmes déclare : « *La reconduction du mouvement à Nîmes n'a pas été simple à gérer. Deux mouvances se sont affrontées : l'une, saine, portait sur les revendications de la CGT alors que l'autre, plus ou moins déclarée, se fondait sur des bases plus douteuses. Ce cas sera réglé dans les instances de la CGT* » Vise t-il, comme éléments « non- sains » et « douteux », les cégétistes qui ne plaident pas forcément pour une « autre réforme », restent fidèles aux « 37,5 » comme revendication- clé et exigent le retrait total du Plan Fillon ? Ces méthodes de « débat » d'une époque que l'on croyait révolue, celle du stalinisme (qui, on le sait, n'a pas épargné la CGT), n'ont visiblement pas disparu.⁵⁶

En tout état de cause, cette réunion du Conseil national de la CGT- cheminots aura

⁵⁶ Dans la même veine, un représentant de Paris Sud Ouest accusera quant à lui les militants CFTD d'Austerlitz qui ont participé à la création d'un comité de grève, de « malhonnêteté intellectuelle »

été le reflet, même déformé, du heurt entre les salariés qui veulent en découdre et la direction CGT qui veut négocier « une autre réforme ».

Exploitant le répit qui lui est accordé, le PDG de la SNCF monte au créneau, le 23 mai, en écrivant une lettre à tous les cheminots, jurant ses grands dieux, que les cheminots ne sont pas concernés par la réforme des retraites et que leur régime spécial est maintenu, dans l'immédiat. Mais, son courrier n'en est pas moins lourd de sens pour un futur proche car il justifie l'existence de ce régime particulier par la « pénibilité » de « certains métiers » de cheminots et par le travail en décalé auquel est soumis une partie du personnel.

Cette intox ⁵⁷ va permettre aux « autonomes » de la FGAAC de se dégager du préavis de grève inter- fédéral qui « démarre » donc le 2 au soir.

Même scénario à la RATP : Les autonomes n'appellent pas au 3 juin puisque leur régime spécial est « sauvé » et FO-RATP n'y appelle pas non plus. Chacun joue sa partition : l'attentisme des uns nourrit la dérobade des autres et vice- versa Le gouvernement, lui, est rassuré : des trains et des métros circuleront.

25 mai - 2 juin : l'ascension... n'est pas stoppée

Le 25 mai, l'objectif du million dans les rues de la capitale ne sera pas rempli. Mais, il y a tout de même plus de 500 000 manifestants. Et la presse retient surtout la radicalisation des slogans. Les mots d'ordres de « retrait du plan Fillon » et de « grève générale interprofessionnelle » ou de « grève générale jusqu'au retrait total » traversent de part en part le défilé. Un sondage donne 65% des personnes interrogées contre la réforme.

⁵⁷ l'existence du régime particulier des cheminots n'a aucun rapport avec la « pénibilité », il est issu de la loi du 21 juillet 1909 qui a unifiée toutes les caisses de retraite des cheminots des différentes compagnies de chemin de fer alors privées. Le régime de la compagnie Paris Lyon Méditerranée datait déjà de 1856. Ce régime est spécial parce qu'il est né avant le régime général de la sécurité sociale de 1945.

A cette étape, dix jours après les « négociations », le gouvernement n'est pas parvenu à désamorcer ce qu'il est désormais convenu d'appeler « la crise sociale » et 74% des personnes interrogées pensent que cette crise sociale va encore s'aggraver

Le 27 mai, un nouveau tournant se produit dans des manifestations qui rassemblent encore près de deux millions de personnes dans toute la France. A Marseille, en Corse, l'état de grève générale est d'ores et déjà manifeste. Et dans la région de Béziers, on s'y achemine à grands pas.

Cette crise, seules les directions syndicales peuvent la contenir, le gouvernement en est incapable. Jusqu'alors, on l'a vu, ce « travail » reposait essentiellement sur les épaules de l'appareil central de la CGT mais, comme le note *Le Monde* « la CGT cherche toujours à négocier et doit contenir des militants prêts à une grève dure » (28 mai). Alors, Marc Blondel vient à la rescousse et se dresse contre la perspective de la grève générale qui serait « de nature politique, insurrectionnelle »⁵⁸

Quand la LCR et le PT⁵⁹ jouent à « cache-cache » avec la grève générale

Où Blondel a-t-il pêché ça ? Eh bien, dans l'hebdomadaire du PT, *Informations ouvrières*, paru le 21 mai, où l'on pouvait lire :

« La grève générale pose la question du pouvoir, de quel gouvernement ? Est-ce qu'on peut dire aujourd'hui : gouvernement des comités ? Non. **Alors, commençons par construire des comités de grève** ».

Soit dit en passant, la formule « la grève générale pose la question du pouvoir » est empruntée à un long article de Trotsky sur

⁵⁸ *Le Monde* 28 mai, page 10

⁵⁹ Organisation qui s'est auto-proclamée « Parti des travailleurs » en 1991 et dont la plupart des militants sont membres du « comité communiste internationaliste », issu du PCI, lui-même issu de l'OCI, y compris, Daniel Glückstein, candidat aux présidentielles en 2002

la France, rédigé en mars 1935, dans lequel il explique pourquoi et comment la grève générale pose dans son développement la question du pouvoir⁶⁰ Ce que la direction du PT se garde bien de faire. Parce qu'elle joue à cache-cache avec la grève générale.

De plus, en lançant de façon « péremptoire », sans explication « la grève générale pose la question du pouvoir, de quel gouvernement ? », on met la puce à l'oreille de Blondel qui peut alors se cacher derrière la feuille de vigne de l'apolitisme de façade dont se pare FO depuis 1947 pour ne pas appeler à la grève générale.

Le PT, lit-on dans le même article, appuie « l'exigence adressée par les assemblées générales aux directions des organisations d'appeler à la grève totale unie ou à la grève générale jusqu'au retrait » et reprend « le mot d'ordre de grève générale interprofessionnelle lancé par des syndicats » mais se refuse à lancer lui-même le mot d'ordre de « grève générale ». En clair, il ne veut pas prendre cette responsabilité

L'argument qu'il donne pour se dédouaner- « **commençons par construire des comités de grève** »- ne peut que conforter « l'argumentaire- CGT » des Thibault, Le Reste et consorts contre tout appel à la grève générale « qui-ne-se-décrite-pas » mais « se construit » et « se prépare ».

En effet, puisque la grève « pose la question du pouvoir », puisque, à l'évidence, le pays ne s'est pas couvert de comités de grèves, partout, puisque l'on ne

⁶⁰ Dans l'article « **Où va la France** ». Trotsky écrivait donc « L'importance fondamentale de la grève générale, indépendamment des succès partiels qu'elle peut donner, mais aussi ne pas donner, est dans le fait qu'elle pose d'une façon révolutionnaire la question du pouvoir. Arrêtant les usines, les transports, en général tous les moyens de liaison, les stations électriques, etc., le prolétariat paralyse par cela même non seulement la production mais aussi le gouvernement (...) Quels que soient les mots d'ordres et le motif pour lesquels la grève générale a surgi, si elle embrasse les véritables masses et si ces masses sont bien décidées à lutter, la grève générale pose inévitablement devant toutes les classes de la nation la question : qui va être le maître de la maison ? »

peut pas dire « *gouvernement des comités* », les conditions de la grève générale ne sont pas prêtes. CQFD.

Reste que les militants du PT appuient néanmoins les adresses des AG aux confédérations et fédérations leur demandant d'appeler à la grève générale. Mais quelle grève générale ? La « *grève totale unie* » ? Ca ne veut rien dire, c'est juste une recette pour ne pas employer le mot qui fâche . « *grève générale interprofessionnelle* » ? Interprofessionnelle ? la grève générale l'est « par nature » mais s'agit-il d'une grève limitée à 24 heures, d'une grève « reconductible » ou de la grève générale jusqu'au retrait total du Plan Raffarin-Fillon ? Ce ne sont pas de simples nuances (ou alors, comme le souligne d'ailleurs un adhérent du PT dans une lettre à *Informations ouvrières* : « *les nuances peuvent recouvrir parfois des divergences de contenu* »).

Ainsi, la direction du PT a-t-elle mis plus particulièrement en valeur l'appel des Unions locales CGT, FO, CFTC, FSU, UNSA de Calais (rédigé à la suite des violences policières lors de la manif du 3 juin dans cette ville) qui exige des confédérations qu'elles lancent le mot d'ordre de grève générale nationale et reconductible , que les confédérations exigent du gouvernement et du président de la République « *de retirer sans délai ni condition leur projets Raffarin-Fillon et d'autres* » et...« *d'engager immédiatement des négociations interprofessionnelles sur l'ensemble des questions essentielles touchant le monde du travail* ». Malheureusement, cet appel se solde par une demande d'ouverture de négociations... sans qu'il soit fait référence, une seule, fois, à la revendication-clé des « 37,5 public- privé ». Dommage en vérité.

La formidable mobilisation des salariés a comme objectif la grève générale dans un seul but : le retrait du plan Raffarin-Fillon et Ferry pour porter ainsi un coup d'arrêt à toutes les « réformes » Raffarin en cours et à venir.

Parler d'autre chose, c'est brouiller les cartes, c'est brouiller les pistes. Et, comme nous l'affirmons, haut et clair, dès le 1er février : « *la seule négociation, c'est : 37,5 public- privé !* » ⁶¹

Reste que le PT n'a pas l'exclusivité de la cacophonie orchestrée autour de la grève générale, sur l'air de : « on est pour mais... ». Dans cette partie de cache-cache avec la grève générale, le PT de Glückstein rivalise avec la LCR de Besancenot, la coqueluche des belles-mères de France .

Dans un tract daté du 9 mai, dont le titre est « *C'est le moment, Grève générale reconductible* », la LCR « 100% à gauche », déclare : *Partout, dès le 13 et les jours qui suivent, il faut construire un mouvement de grève générale reconductible, en réalisant l'unité des travailleurs et des leurs organisations dans des assemblées générales de lutte, dans des coordinations d'établissements, d'entreprises, de communes* ». A y regarder de plus près, ces belles paroles euphorisantes ne font que repeindre en « Rouge » les réponses qu'apportait Didier Le Reste à *L'Huma* avant le 13.⁶² Et, dans « Rouge », l'hebdomadaire de la LCR, qui paraît le 8 mai, on pouvait lire encore : « *certes, la grève générale ne se décrète pas, ce qui sert trop souvent de mauvais argument pour refuser d'y appeler; en revanche, elle se prépare, elle se construit . Pour cela, les assemblées générales, la mise sur pied de collectifs unitaires de mobilisations, de collectifs de défense des retraites autour de l'appel des 1000 « des retraites solidaires pour une société plus juste », l'unité syndicale, la constitution de comités de grève et la coordination interprofessionnelle des secteurs en grève constituent des outils irremplaçables* ».

On le voit, la LCR déplore que les directions syndicales refusent d'appeler à la grève générale mais entérine aussitôt ce fait comme un fait accompli et propose donc la grève « reconductible » qui se décide, établissement par établissement,

⁶¹ Tract « *La commune* » du 1er février - reproduit dans la présente brochure, chapitre précédent

⁶² Voir paragraphes précédents

entreprise par entreprise, entre deux « temps forts ».

Elle complète ainsi la stratégie des « temps forts » imposée par les directions syndicales. A tel point que, dans l'euphorie, elle proclame quelques jours plus tard dans un tract « 13 mai...27 mai... 3 juin / La grève générale est en marche ! la rue fera céder Raffarin ». Si la grève générale est « en marche », les directions syndicales doivent-elles y appeler sans plus attendre ? Réponse de la LCR : après avoir indiqué que « Pour le retrait du plan Fillon, une grève générale privé- public s'impose », le tract indique « Toutes les confédérations syndicales opposées au plan Fillon devraient le dire nettement : pour gagner, une grève **reconductible**, une lame de fond gréviste, sont nécessaires. **Ca ne se décrète pas mais ça se prépare** »... Comme dirait Thibault. Et, dans sa lancée, le tract s'exclame « Après le 25 mai, la journée de grève du 27, veille du conseil des ministres, sera décisive. Elle doit être interprofessionnelle ». C'est l'art de faire passer des vessies pour des lanternes : comment le 27 pourrait-il être interprofessionnel puis que les fédérations des transports publics SNCF, RATP - entre autres, interdisent aux cheminots, agents RATP de faire grève ce jour-là ? Et, encore une fois, la LCR évite soigneusement et scrupuleusement de se prononcer pour un appel des confédérations et fédérations à la grève générale, sans plus attendre, jusqu'à satisfaction. Faisant miroiter la généralisation des grèves reconductibles à la faveur des temps forts, la LCR s'intègre, de fait, dans la stratégie du pourrissement des directions syndicales

D'ailleurs, le 11 juillet, Besancenot, dans un grand article dans Libération sera encore plus explicite. Dans ce texte joliment intitulé « La France a besoin d'un parti de la grève générale », Décrivant l'après-13 mai et ses 2 millions de manifestants il tire le bilan du mouvement en ces termes : « Pourtant, c'est à ce moment là que nous étions les plus forts. La grève générale devenait une possibilité réelle. Oui, mais une grève générale victorieuse sur les retraites aurait

entraîné une crise politique. L'absence de « débouché politique » crédible à gauche a-t-elle conduit directions syndicales et partis de gauche à tout faire pour éviter l'affrontement ? L'UMP contrôle tous les lieux du pouvoir politique : présidence, gouvernement, Assemblée, Sénat, Régions etc. » Voilà donc l'explication, pour la LCR et son gentil porte-parole des raisons, de l'attitude de Thibault- Blondel et consorts : Il n'y aurait pas eu de trahison de la part de ceux-là ni des partis de gauche. Ce serait même, en fait, tout le contraire : faute d'un gouvernement sérieux, ouvrier et de gauche et tout et tout à l'horizon, la direction de la CGT (et certainement aussi Marie - George Buffet et Hollande) n'ont pas appelé à la grève générale qui aurait abouti au chaos et au vide politique. En vrai donc, Thibault **aurait** fait preuve de grande responsabilité au compte des intérêts des travailleurs. Un peu **comme** les bolcheviks, **pendant** les Journées de Juillet 1917, évitant un bain de sang à la classe ouvrière russe, en somme...Thibault, en bolchevik, et même en révolutionnaire ? Il faudrait lui poser la question. La réponse nous intéresse. Toujours est-il donc que, comme argument pour couvrir la politique des appareils syndicaux, il fallait oser en effet. D'ailleurs, si l'on comprend bien, si Thibault, Le Duigou, Blondel et autres ne se sont jamais prononcés pour le retrait pur et simple du plan Fillon et les « 37,5 » pour tous, c'est certainement aussi faute de débouché politique à ce pays . Enfin, il **faudrait** que Besancenot nous explique quand, dans l'histoire du mouvement ouvrier, le stalinisme a-t-il fait autre chose que de couvrir en toutes circonstances les intérêts généraux du capital et en particulier s'opposer aux grèves générales par tous moyens à sa disposition, non par peur du « débouché politique » et du chaos social mais en tant que zélé serviteur du patronat ?

2 -12 juin : la stratégie du pourrissement

Le 28 mai, le conseil des ministres adopte la réforme Fillon qui devient donc un projet de loi, lequel sera soumis aux députés, dès le 10 juin.

Cependant, la veille, Raffarin a manoeuvré en recul pour tenter, en vain; de calmer la grève des enseignants. A l'issue d'un comité interministériel consacré à l'école, Raffarin annonce des « avancées » :

- la prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite des enseignants
- un « grand débat national » en préalable à la future « loi d'orientation » pour l'éducation nationale
- l'ouverture de discussions sur la décentralisation.

Comme on le voit Raffarin commence à « prendre en compte » la proposition CGT de « validation des périodes d'études ». Pour la masse des enseignants, ces « avancées » sont de la poudre aux yeux, et *Le Parisien* du 28 mai titre : « *Trop peu ou trop tard ?* »

Il n'est pas facile de dresser un tableau des grèves en cours, en ce début du mois de juin. Dans les multiples secteurs engagés, « reconduction » et « suspension provisoire » alternent dans un seul but : la grève générale jusqu'au retrait total .

De maints endroits, affluent les appels exigeant des fédérations et confédérations qu'elles appellent enfin à la grève générale jusqu'à satisfaction. Les premiers comités de grève apparaissent. (citons, parmi les tout premiers comités de grève, celui du personnel du château de Pau, qui intègre les organisations syndicales CGT et FSU)

Dans tous les cortèges, les mots d'ordre de « *grève générale* » et de « *retrait du projet* » se répandent comme une traînée de poudre.

Parmi les secteurs les plus touchés : les impôts, les hôpitaux, les contrôleurs aériens, les Archives nationales, une partie des musées et monuments nationaux, les transports publics des grandes villes, les archéologues, les autoroutes du sud de la France. Mais, à cette étape, la NVO ne fait toujours pas le point systématique des grèves en cours. Sont elles seulement

recensées dans les états-majors syndicaux ? ⁶³

Le 30 mai, la NVO titre « *Fillon choisit l'épreuve de force* » et la CGT en appelle à la « *mobilisation générale des salariés* ». Et, dans une déclaration commune, les organisations CGT FO UNSA FSU « *appellent les salariés à faire du 3 juin un rendez-vous majeur de grèves et de manifestations* ». Comme on peut le constater, ce n'est même pas, en guise de « *mobilisation générale* », un appel à la grève nationale interprofessionnelle. Mais, les 4 organisations se déclarent « *prête à donner, avec eux, à cette journée, tous les prolongements nécessaires* ».

Dans la course de vitesse qui est engagée, il est un peu tard, beaucoup de temps a été perdu en vain, mais il n'est pas encore trop tard. Le 2 juin, *Le Parisien* annonce, à la Une « *La semaine où tout va se jouer* ». Le soir même, à 20 heures, la grève « *repart* » à la SNCF et la RATP. Dans le métro parisien, seule la CGT appelle à la grève reconductible. A la SNCF, le nombre de grévistes est estimé à 41%, ce jour-là (contre 65% le 13 mai) ⁶⁴. Ce « chiffre » est plus qu'honorable compte tenu de la défection de la FGAAC (qui laisse craindre aux « sédentaires » que, des trains roulant vaille que vaille, la grève perde de son efficacité) et des séquelles que laisse derrière elle l'attitude de l'appareil de la Fédé CGT, au lendemain du 13.

Grève reconductible à la SNCF, avon-nous dit ? Dès le 4, les manoeuvres venues « d'en haut » pour la reprise s'engagent. Confère, le communiqué du secteur CGT Cheminots Paris Sud Est qui, le 3 juin au soir, « *invite les cheminots - à décider de la reconduction de la grève pour une durée de 24 Heures* »

Confère, le communiqué de la fédération CGT des cheminots qui fait d'abord référence au « *mouvement interprofessionnel, seul capable de mettre en échec le projet du gouvernement* » et

⁶³ ce n'est qu'à partir du 6 juin qu'elle ouvrira une rubrique « journal des mobilisations »)

⁶⁴ Sources : journal Sud-rail n°24

appelle à un « *nouveau rendez-vous majeur de grèves et de manifestations des secteurs publics et privés le mardi 10 juin* ». Tout ça pour dire : « *certaines assemblées générales ont décidé de reconduire la grève jusqu'au 6 juin, d'autres de la suspendre dès aujourd'hui, 5 juin, en décidant de s'y remettre le 10 juin pour mieux traduire dans les faits le « TOUS ENSEMBLE » [en majuscules dans le texte] » Pas besoin de nous faire un dessin, Chacun aura compris de quel côté penche, là encore, la « fédé »*

Et, comme un préavis de grève peut en cacher un autre, les fédérations CGT, CFDT, UNSA auxquelles se rallie FO (qui a subitement mis en sourdine ses appels à la grève illimitée) en déposent un autre, pour le 10 juin, jour de l'ouverture du débat à l'assemblée nationale. Le refrain est désormais connu: il faudrait « ne pas gaspiller les forces » avant le 10 juin.

Pourtant, les manifestations du 3 juin démontrent à nouveau l'ampleur de la mobilisation : **près de deux millions de manifestants.**

Parmi les exemples qui témoignent du niveau exceptionnel de la mobilisation, la « pointe la plus élevée » étant Marseille, la situation qui se découvre à Béziers mérite que l'on s'y arrête. Dans une interview qu'il livre à *La Commune* ⁶⁵, un enseignant (syndicaliste FSU et membre de la coordination enseignante du Biterrois) relate :

A quatre reprises, les manifestations ont regroupé près de 5000 personnes (du jamais vu). Dans les deux jours qui ont suivi la journée du 3 juin, la reconduction (en dépit, là encore, des manoeuvres des appareils) a touché plus de 76% des agents d'EDF-GDF et du Conseil général ; 86% à la SNCF, plus de 90% à la Poste, aux Bus occitans (privé) et les taux [de grévistes] à France-Télécom ou aux impôts n'ont pas démerité (...) Ici, les responsables de certaines fédérations ont même été, pour tenter de dévoyer l'élan des masses dont ils

ressentent physiquement la pression, jusqu'à appeler à la grève générale ... à Béziers »

Autre exemple qui illustre la recherche des voies et des moyens de la grève générale, les liens qui se nouent entre les enseignants, le personnel des Archives nationales et le personnel du Musée Picasso (qui s'est doté d'un comité de grève syndiqués - non syndiqués) dans le 1er arrondissement de Paris, avec les organisations locales SNUDI-FO, SNUIPP-FSU, SUD-éducation, SE (Unsa-enseignants), CGT et FSU-Archives. A la veille du 10 juin, ce regroupement lance un appel commun dont le titre est sans détour : « **Retrait des lois Raffarin- Fillon- Ferry / Grève générale jusqu'au retrait total et rien d'autre**

/ 3 avril, 1^{er}, 13, 14, 19, 20, 22, 25, 27 mai ; 3, 10 juin ... Et le 24 décembre ? »

Explication donnée dans cet appel : « *alors que des millions de manifestants (...) défilent dans tout le pays quasi-quotidiennement depuis maintenant plus de 8 semaines contre les réformes du gouvernement, force est de constater que pour gagner sur nos revendications, l'heure n'est plus à l'organisation de « journées d'action » succédant à des « temps forts ».* La détermination et la pugnacité des salariés de ce pays n'est plus à démontrer. Preuve que ces « temps forts » à répétition n'ont pas permis de faire reculer le gouvernement, le conseil des ministres du 28 mai dernier a avalisé le projet de loi réformant les retraites (...) Les vacances approchent à grand pas : il devient aujourd'hui impératif que les confédérations syndicales assument toutes leurs responsabilités et appellent tout de suite à la grève générale interprofessionnelle reconductible »

Mais Thibault, qui a pourtant de grandes oreilles, est de plus en plus sourd. Et, plus que jamais, il bat en retraite. Ce faisant, il s'adresse à tous les syndiqués.

S'agit-il d'exiger le retrait du projet ? Non : *La discussion sur l'actuel projet de loi, écrit-il, doit être différée au bénéfice d'une*

⁶⁵ juin 2003. N°31

nouvelle phase de négociation avec les syndicats.

S'agit-il de faire ne serait-ce qu'un pas vers la grève générale ? Encore moins car Thibault fait maintenant miroiter aux syndiqués « *une action revendicative qui devra peut-être **s'installer dans la durée pour être décisive*** ». Jusqu' en 2008 , en 2020 ou en 2040 ?

S'agit-il de défendre le système de retraites par répartition ? Non plus : *il est indispensable que chacun d'entre nous s'appuie sur l'analyse de la CGT et les positions de fond qu'elle défend. Une réforme garantissant le droit à une retraite à taux plein à 60 ans, fondée sur la solidarité entre les catégories et les générations, financée par la contribution de l'ensemble des richesses produites, est indispensable et elle est possible*, écrit-il. C'est une façon de dire que les retraites ne peuvent plus être financées par le salaire différé, mais par l'ensemble des richesses, sous formes de « taxes » par exemple.

Ouvrons ici une parenthèse : tout syndicaliste conséquent sait que l'augmentation générale des salaires et des effectifs est la seule solution à ce problème de financement. Cela, la CGT l'avait longuement répété dans un passé encore récent : 10% d'augmentation des salaires (et ce ne serait qu'un acompte eu égard à tout le pouvoir d'achat perdu depuis vingt ans) donne 12 milliards d'euros de recettes supplémentaires et la création d'un million d'emplois (ce qui est loin du compte si en a vue le plein emploi) en rapporterait 12 autres milliards. A condition bien sûr, de vouloir lutter sur ce terrain là, qui est celui des revendications classiques du mouvement ouvrier. A condition surtout, d'être attaché à la défense d'un système de retraite basé sur le salaire différé, propriété commune de tous les salariés, géré par leurs représentants. De ce point de vue, proposer des taxes sur les revenus financiers est, comme cela a été écrit dans *La Commune* n°30, une fausse bonne idée : « *On l'a vu, les retraites sont financées pour l'essentiel sur les cotisations*

résultant des salaires. Introduire dans le financement de la sécurité sociale une partie du capital revient à remettre entre les mains des institutions financières, boursières, bancaires, un système basé sur la solidarité ouvrière indépendante du patronat ». Mais, Thibault n'en est même plus à proposer de taxer les revenus financiers ; avec la souplesse de celui qui courbe l'échine, il parle de « *contribution de l'ensemble des richesses produites* ». Le champ est donc plus vaste.. Thibault se gardant bien de préciser les choses, il peut s'agir de contributions de toutes sortes, sous forme de taxes, mais aussi sous forme de « CSG élargie » ou encore de fonds d'épargne salariaux, moyennant un label syndical comme celui que la CGT et la CFDT ont accordé au Crédit Lyonnais considéré comme un fonds « éthique », sans doute en référence aux largesses de cette banque vis-à-vis du nécessiteux Tapie ou des différents plans « sociaux » en France, en Argentine et ailleurs qui se sont traduits par des milliers de licenciements. Voilà enfin de la morale et des placements propres à proposer aux salariés !

Mais, répétons-le, Thibault et consorts ne peuvent, à eux seuls, endiguer la vague qui ne reflue toujours pas. Les dirigeants de FO , même s'ils ne jouent pas le même rôle que Thibault- Le Duigou- Le Reste, prennent toute leur part dans la lutte acharnée que mènent tous les appareils syndicaux contre la grève générale. Sur ce point, on ne peut qu'être d'accord avec cette remarque du syndicat Sud- rail « *La grève générale ne se décrète pas mais refuser d'y appeler, c'est décider qu'elle n'aura pas lieu* » ⁶⁶. Et, tout comme leurs homologues de la CGT, les dirigeants de FO ne se contentent pas de « ne pas appeler » à la grève générale ou de railler qu'elle serait « insurrectionnelle ». Après s'être longtemps présentés comme les gardiens orthodoxes du « modèle 45 » et du système des retraites par répartition et comme les champions de la revendication des « 37,5 », ils changent leur fusil d'épaule

⁶⁶ Journal Sud- rail n°24

et signent avec la CGT, l'UNSA et la FSU la déclaration commune du 28 mai qui, écartant l'exigence du retrait du projet de loi, revendique « *une véritable négociation et un débat démocratique pour construire le projet de réforme des retraites permettant de garantir l'avenir de nos retraites* ». Cette même déclaration oppose à la grève générale « *qui-ne-se-décède-pas* », on le connaît par cœur, une « *généralisation du mouvement, privé-public* » qui, seule « *s'inscrivant dans la durée, pourra faire revenir le gouvernement sur ses choix néfastes* ». Autant dire que Blondel s'aligne sur Thibault, à la virgule près, bradant au nom de l'unité, les revendications qu'il défendait en paroles. Mais quelle « unité » peut sortir de ces tractations ? Assurément aucune.

L'alternative est : **unité des travailleurs et des confédérations sur la base des revendications, pour le retrait ou consensus au sommet pour une « réforme ».**

Mais de la même manière que Thibault et compagnie doivent affronter une fronde de « la CGT d'en bas », Blondel doit faire face à « ses troupes ». Ainsi, illustration parmi d'autres de la volonté de la base de cette confédération, l'Union Départementale FO de l'Hérault appelle à la grève générale illimitée à partir du 3 juin.

Le 10 juin, les manifestations convoquées pour une énième journée d'action rassemblent encore plus d'un million de personnes, dans les rues de Paris et des grandes villes.

La manifestation marseillaise maintient encore ses records absolus d'affluence (plus de 200 000) A Paris, plus de 150 000 manifestants et de nombreuses délégation du « privé » se dirigent vers l'Assemblée nationale. Lorsque la manif est bloquée par le Service d'ordre à 50 mètres du cordon de CRS qui « protège » la Place de la Concorde, des milliers de manifestants passent outre et se massent devant les CRS. Ces derniers tentent alors de disperser la foule (cheminots et

enseignants, essentiellement) en tirant des grenades lacrymogènes, puis en chargeant à plusieurs reprise. Des manifestants seront arrêtés et condamnés, à l'issue de cette dispersion musclée et brutale. Parmi eux, des syndicalistes. Mais les directions syndicales ne protestent pas ou alors bien mollement, contre la répression qui s'amorce.

Le cycle des journées d'action est-il terminé pour autant ? Non pas. Il y a encore « le 12 ». Mais, pourquoi faire ? Maintenant, les grands « stratèges » doivent sauver la face et aller jusqu'au bout du pourrissement. Les « journées d'action » sont renouvelées par la force d'inertie du mouvement, jusqu'à ce que les « grands chefs » puissent conclure à l'essoufflement complet pour pouvoir dire que les salariés n'ont pas su « s'inscrire dans la durée », qu'ils n'ont pas écouté « nos appels » à la « généralisation » et qu'en fin de compte, ils n'étaient pas assez mobilisés.

Et, comme dit un vieux proverbe trotskyste « *le chant de la chouette s'élève au crépuscule* ». C'est au crépuscule de la grève des enseignants, au moment où les grévistes de la SNCF s'apprêtent à reprendre le travail s'il n'y a pas un appel clair à la grève générale jusqu'au retrait total, que la Commission Exécutive confédérale FO adopte la déclaration suivante, au soir du 10 juin : « *Seule la grève générale interprofessionnelle menée dans l'unité d'action, pourrait amener le gouvernement à la table des négociations* ». Mais, c'est bien connu, tout ce qui brille n'est pas d'or. Il s'agirait d'une grève générale pour obtenir ... des négociations. Cela ressemble à un appel à la grève générale, ça a la couleur de la grève générale, ça en a le goût, mais ça n'en est pas un.

C'est une proposition que FO va soumettre aux autres confédérations. Blondel dira dans la foulée : « *je préconise la grève générale* ». Ultime parade.

A tout le moins, des gens qui pensent que c'est une façon d'appeler à la grève

générale, se font la réflexion : « ..Mais, pourquoi la confédération FO n'a pas dit cela le 3 juin ? »

Le 12 juin, l'essoufflement n'est pas encore consommé. Selon « le journal de la mobilisation » inséré dans la NVO , la manif marseillaise conduite par les leaders nationaux des 4 organisations UNSA CGT FO FSU (Olive- Thibault-Blondel Aschéri) rassemble 200 000 personnes dont les salariés de Nestlé- Cégelec- Pechiney. A Grenoble, plus de 15000. A Clermont-Ferrand, plus de 15000. Au Mans, 6000, dont les salariés de Renault...En région parisienne, les organisateurs innovent : place aux « piques- niques ».

A l'issue de la manifestation marseillaise, des dizaines de milliers de personnes assistent au meeting des 4 leaders syndicaux nationaux. Selon la NVO qui relate l'intervention de Bernard Thibault : « le secrétaire général a dû s'interrompre à plusieurs reprises pour répondre à un certain nombre de manifestants qui scandaient « public- privé, grève générale » » En fait, tout au long de son discours, Thibault a été chahuté par les manifestants qui, massivement, reprenaient le slogan de « grève générale ». Face à eux, Thibault, avec l'assentiment de ses trois compères Blondel, Aschéri et Olive, lance la perspective ... » *d'une grande consultation nationale des salariés de notre pays à l'adresse des députés et des sénateurs* » Est-ce une plaisanterie ? Non, Thibault veut vraiment faire croire que l'on pourrait convaincre des députés et des sénateurs qui, à 80%, soutiennent le Plan Fillon et qui, pour une bonne partie d'entre eux, pensent qu'il ne va pas « assez loin ». Les convaincre de quoi, au juste ? « *Nous allons exiger de vraies négociations et demander, dans cette attente, aux députés de surseoir au vote à la fin des débats* ».

Cette proposition de pétition après deux mois de combats est sifflée par la foule qui reprend encore « grève générale »

Quelques heures plus tard, Fillon déclare à l'Assemblée nationale :

« Comment la CGT pourrait-elle, avec l'histoire et la culture qui sont les siennes, soutenir une réforme des retraites ? Néanmoins, elle a participé à l'intégralité de la négociation et à la rédaction des principes généraux de la réforme, qui font l'objet des articles premier, 2 et 3. Elle a adopté tout au long du conflit une attitude responsable, qui montre qu'il y a eu un vrai dialogue social, insuffisant peut-être, mais bien plus fructueux que ceux des dernières années. » Ce que Le Monde (19 juin) commente ainsi : « *En soulignant ainsi l'opposition raisonnable " de la CGT "Même dans les moments de tension", le ministre du Travail sait gré à la centrale de Montreuil de s'être évertuée à empêcher la généralisation d'un mouvement qui risquait d'échapper à son contrôle. »*

Raffarin, pour sa part déclare : *nous avons besoin, plus que jamais, d'organisations syndicales fortes et responsables.*»⁶⁷ Le gouvernement a d'autres réformes à faire passer, notamment celle de la Sécurité sociale, et il a besoin des directions syndicales pour y arriver.

Début juillet, la pétition-consultation - « vote pour une négociation » est apportée au gouvernement. Elle aura recueilli 350 000 signatures, en tout et pour tout au lieu des millions que Thibault avait promis. Dans leur masse, les salariés et les syndiqués n'en voulaient pas et l'ont fait savoir en boudant cette pétition qui, de toute façon, ne réclamait pas, cela va de soi, le retrait du projet de loi Fillon et les « 37,5 » pour tous.

Quant à La loi Fillon, elle est votée le 3 juillet.

Epilogue provisoire d'une trahison

25 août 2003 : Marc Blondel, secrétaire général de FO, s'exprime dans Le Parisien. « *Notre système de soins avance t-il ne correspond plus aux besoins du pays. Cela fait plus de 10 ans que FO tire le signal*

⁶⁷ Dans une interview au Monde, le 20 juin

d'alarme. C'est pour cela que je refuse d'accabler Raffarin[à propos du drame de la canicule] ».

Indépendamment du fait qu'il s'attache à épargner Raffarin, Blondel reprend à son tour le refrain entonné par son homologue Thibault, un an auparavant, quand il décrétait que « ces systèmes [qui] ont pu assurer la défense des travailleurs - sont aujourd'hui dépassés ».

Blondel surenchérit : « notre modèle social est battu en brèche et, malheureusement, je ne pense pas que les choses vont s'améliorer. Dans dix ans, les salariés seront tous des intermittents, y compris les fonctionnaires. Voilà ce qui nous pend au nez ». Mais bien sûr, noblesse oblige, le leader de FO lance : « il faut réveiller la combativité des gens »

Cet homme tire-t-il les enseignements de ce qui s'est passé ? Oui et non. Si oui, il les tire « à l'envers ».

Deux mois après, il est encore trop tôt pour mesurer la portée et les répercussions des grèves et des manifestations de mai-juin 2003. Mais, il y a déjà eu un premier épilogue : au lendemain de l'ultime « journées d'initiatives diverses » concoctée par les leaders syndicaux, les travailleurs du spectacle entrent en scène et leur mobilisation va provoquer l'annulation en chaîne de Festivals, tels le Festival d'Avignon.

Pendant ce temps-là, en Corse, où les manifestations avaient rassemblé jusqu'à 10% de la population de l'île, le référendum qui devait déboucher sur la régionalisation des deux départements se solde par le Non : une claque au gouvernement mais aussi aux prétendus nationalistes qui avaient fait campagne pour le oui. (de même que le PS)

On le voit, tout l'été durant, c'est bien plutôt le « modèle Raffarin » qui est battu en brèche. Et, tout se passe comme si la « victoire » gouvernementale sur les retraites donnait, après coup, un surcroît d'impopularité à ce gouvernement.

Si le gouvernement a « gagné », il sait qu'il ne doit pas sa victoire à une quelconque assise réelle dans la population. D'ailleurs, le gouvernement appréhende la suite des événements.

Dès le 21 juin, on peut lire dans *Le Parisien* « la réforme de la sécurité sociale sera une toute autre paire de manches que celle des retraites » a affirmé, il y a peu, Francis Mer, à quelques journalistes. « C'est un dossier d'autant plus explosif que là, on a pas grand-chose à expliquer aux Français. On peut toujours leur rappeler que c'est Bismarck qui a créé la Sécu mais ça risque d'être insuffisant ». Voilà pourquoi sans doute Chirac et son Premier ministre ont jugé urgent d'étaler la future réforme sur plusieurs années »⁶⁸

Par ailleurs, notons que dans sa traditionnelle intervention du 14 juillet, Chirac s'est bien gardé d'employer le mot « réforme » lorsqu'il a été questionné sur « le chantier de la Sécu ». C'est désormais un mot qui fâche.

Quant à Raffarin, il reconnaîtra « des erreurs » dans la façon dont le gouvernement a affronté les éléments. Et, en tirera la leçon qui suit : *le dialogue social doit être la priorité nationale* ». Cela signifie : impliquer, mieux et plus encore que ça ne l'a été, les directions syndicales dans la préparation et la mise en oeuvre des « réformes ».

Depuis, de nouveaux éléments de crise politique sont apparus. Au lendemain du référendum sur la Corse, le député Dupont-Aignan, qui est un des bras droits de Sarkozy, a stigmatisé les « *intégristes de la décentralisation* », tandis que JL Debré, Président de l'Assemblée nationale s'en prenait au Medef qui « *n'a pas fait preuve d'une capacité remarquable de dialogue social* » et qui « *devrait commencer par regarder s'il était opportun ou non à la veille des festivals d'entrer dans un conflit social et d'avoir cette position très dure* »...

⁶⁸ *Le Parisien* du 21 juin

Les événements de mai- juin 2003 sont bien la toile de fond de cette crise rampante de l'UMP, où s'affrontent, pour le moment à fleurets mouchetés, ceux qui veulent « battre le fer tant qu'il est chaud » et « passer à l'action » (Sarkozy) en accélérant la marche des réformes et ceux qui estiment que l'on ne peut pas passer en force et qu'il faut prendre le temps du « dialogue social » (Fillon). Mais, ceux qui, comme Dupont- Aignan veulent, en général, accélérer le mouvement, sont aussi ceux qui, lorsque la bateau tangue, pressent le gouvernement de décréter « *un moratoire sur la décentralisation des personnels non- enseignants de l'éducation nationale* », tout comme Juppé.

Cette crise politique montre que la cohésion de la « majorité » gouvernementale est ébranlée à la moindre secousse. Et cette cohésion interne est, de plus, minée par le drame de la canicule, à la suite de quoi le sondages désignent ce gouvernement comme « incapable » pour plus de 60% des personnes interrogées. Quant à Raffarin, c'est maintenant à son tour d'affronter stoïquement les huées au stade de France.

Autre élément de cette crise, l'arrogance brutale qu'affiche le Medef et que viennent d'illustrer tout dernièrement, les embaardées de Bébéar, le PDG d'Axa, qui rêve d'annexer la « protection » aux compagnies d'assurancessur le thème : « *la protection sociale rend les salariés fainéants* », érigeant ainsi son impatience en argument grossier. Ces gens-là ne font que rivaliser avec Le Pen qui, on ne l'a pas assez souligné, est venu apporter son renfort à Fillon et au baron Sellière, en déclarant, au lendemain du 13 mai : « *la grève préventive [dans les services publics] de défense des privilèges est non seulement scandaleuse, mais illégale* »⁶⁹

Ajoutons à ces éléments, le marasme économique qui se découvre. Et, sur ce point Blondel a raison de souligner que « *en 1990, on comptait 3,2 millions de salariés dans la Métallurgie, ils ne sont plus que 1,8 millions. Avec l'ouverture de*

l'Europe et les délocalisations, le chômage ne peut qu'augmenter et on me dit que, avec la réforme du Pare, l'UNEDIC va exclure 800 000 allocataires. C'est intolérable ».

Le paradoxe de mai- juin 2003

Nous avons assisté à un cycle de manifestations d'une ampleur jamais vue en France depuis mai- juin 68, supérieure à novembre- décembre 95 et comparable, toujours quantitativement à août 1953 ; à une grève historique dans l'enseignement, sans grand équivalent dans notre histoire et même à des sondages d'opinion où 2 personnes interrogées sur 3 déclarent rejeter purement et simplement la « réforme » annoncée.

Et, au même moment, nous avons vu les directions syndicales ramper devant un gouvernement faible, se porter volontaires pour négocier la liquidation de conquêtes sociales qui sont pourtant la base historique de l'existence des syndicats, se soumettre à lui sans conditions et par avance.

Tel est le paradoxe de mai-juin.2003

Et tout aussi paradoxalement, un gouvernement qui a « gagné » connaît aussitôt après un surcroît d'impopularité alors que dans la logique politique habituelle des choses, un gouvernement capitaliste est censé sortir ravigoré lorsqu'il sort vainqueur d'une crise sociale à l'issue incertaine, fort d'avoir adopté une « *attitude ferme, mais pas fermée* » dans la tourmente. Dix jours après la dernière « *journée d'initiatives diverses* » conçue pour ratifier « *l'essoufflement du mouvement* », le gouvernement doit encaisser une nouvelle gifle cinglante : la victoire du Non au référendum en Corse qui est un point marqué contre la décentralisation.

Et, bien que le gouvernement ne puisse être tenu pour responsable « du temps qu'il fait », son attitude face à la Canicule et l'asphyxie des hôpitaux qu'elle révèle ajoutent encore au discrédit qui le frappe et à la crise interne qui le mine. Ces éléments

⁶⁹ Cité dans la NVO - 23 mai 2003

indiquent que la victoire de Raffarin est une victoire à la Pyrrhus. Ajoutons à cela que le gouvernement n'a pas pu, comme son ministre Francis Mer s'y était engagé au lendemain du référendum EDF, transformer en texte de loi « au plus tard en juillet » l'accord liquidant le régime particulier des gaziers et électriciens. De même, l'étude d'une loi portant sur la décentralisation complète des transports SNCF et RATP en Ile de France a dû être reportée à plus tard, alors qu'elle devait être ficelée avant l'été.

Les événements de mai- juin 2003 ont révélé, au grand jour, la contradiction saillante entre l'aspiration de la grande masse des travailleurs salariés et la politique menée par les directions syndicales qui est une politique de soumission au gouvernement, une politique qui a saboté le mouvement vers la grève générale et qui a trahi les revendications et aspirations communes à tous les salariés, de toutes les façons possibles. Ils ont ainsi divisé en cherchant à opposer les enseignants « partis trop tôt » aux autres salariés du public, en cherchant à opposer salariés du public et du privé, en dénigrant les uns auprès des autres et vice- versa au nom du « tous ensemble », entravé la grève à la SNCF et à la RATP au lendemain du 13 mai ; entretenu savamment confusion et cacophonie et surtout, mis en place un calendrier de « temps forts » de manière particulièrement scientifique, consciente et acharnée pour différer à l'infini l'échéance de l'épreuve de force au profit du pourrissement.

Ainsi, à l'exigence du « retrait », les leaders syndicaux et leur suite ont opposé la « négociation » ; à l'exigence du « retour aux 37,5 », ils ont opposé « une autre réforme », c'est à dire, comme aurait dit le ci-devant ministre PCF des transports J.C Gayssot, une « *réforme de la réforme* » et à l'appel central à la grève générale, tous ensemble au même moment, jusqu'à satisfaction, jusqu'au « retrait total », ils ont opposé la stratégie des temps forts qui fut celle du pourrissement avec en corollaire, compte tenu de la force et de la puissance de la mobilisation, les grèves

reconductibles décentralisées et tournantes. Le tout avec un cynisme de plus en plus débridé, un double langage permanent qui n'empêchait pas, au besoin, les ultimatums adressés aux salariés pour « qu'ils s'y mettent » ou « qu'ils construisent un mouvement d'ensemble public- privé » tout en répétant qu'ils n'appelleraient pas à la grève générale et qu'ils n'exigeraient pas le retrait du Plan Fillon- Raffarin.

C'est ainsi que, en particulier, la direction CGT a organisé et dressé la force de son appareil contre la grève générale. Non seulement, elles n'a pas appelé à la grève générale mais son appareil (l'essentiel du réseau des permanents et une partie des militants partiellement « détachés ») s'est « évertué à empêcher la généralisation du mouvement » non pas de peur que ce mouvement « échappe au contrôle de la centrale de Montreuil » mais en prenant le risque que le mouvement lui échappe, in extremis. Ajoutons tout de suite que si FO avait appelé, comme confédération, à la grève générale interprofessionnelle illimitée, (ne serait- ce qu'au soir du 3 juin par exemple) cela aurait été un point d'appui considérable pour tous les salariés, syndiqués, et militants qui se donnaient comme objectif la grève générale, dans un seul but : arracher, à cette étape, le retrait des plans Fillon- Ferry. Du même coup, on peut le penser, l'appareil de la CGT n'aurait pu s'arc-bouter plus longtemps sans risquer de voler en éclats. Mais, on l'a vu, l'appareil FO a joué son propre rôle dans un tacite partage des tâches avec l'appareil de la CGT pour conjurer l'irruption de la grève générale public- privé.

Y compris , la subtile autant que subite inversion des termes « tous ensemble, public - privé » en « privé - public » n'était pas anodine : ainsi, les « leaders syndicaux » pensaient-ils faire rentrer dans les têtes qu'il n'est pas question de « faire partir » les fonctionnaires et les cheminots tant que les grèves ne se sont pas généralisées dans le privé. Et, pas question

d'appeler, dans cette voie, à la grève générale

..

À l'évidence, l'effort de sabotage, de trahison et de division s'est concentré sur la SNCF et la RATP. Deux raisons simples : d'abord bien sûr, compte - tenu de l'importance vitale de ces secteurs dans la paralysie possible du pays mais surtout parce que les appareils, singulièrement la CGT ont vécu comme un cauchemar le débordement dont elle fut l'objet en novembre - décembre 95 à la SNCF et qu'il fallait tout faire pour empêcher le retour d'un même scénario. Il faut reconnaître à l'appareil dirigeant de la CGT sa capacité à tirer le bilan et les leçons du passé, surtout si elles sont mauvaises pour lui. Ces quelques éléments nous font dire qu'une des leçons majeures de mai- juin 2003, c'est que, quelle que soit la profondeur de la crise qui le traverse, l'appareil stalinien n'est pas encore mort et enterré et qu'il a encore relativement bien en main l'appareil syndical de la CGT. Les travailleurs et les militants ouvriers ont tout intérêt à leur tour à en tirer le bilan pour les combats futurs qui sont d'ailleurs déjà là.

Ajoutons que, pour parachever le dispositif, pour donner le change, le gouvernement faisait croire que les régimes particuliers n'étaient « pas concernés », suivant en cela les prescriptions données dans les « *cahiers de l'économie politique* » (n°13) de l'OCDE ⁷⁰ conseillant aux gouvernements capitalistes de traiter séparément les Transports et l'Energie au moment des « réformes de structures ».

Ajoutons que, si la CGT-RATP n'avait pas lâché le 15 sur ordre de Montreuil, qui peut dire ce qui se serait passé ensuite dans les transports publics ? On peut le penser, la pression aurait été trop forte pour faire attendre les cheminots jusqu'au 3 juin.

Y compris, la seule jonction entre les enseignants et les cheminots aurait pu modifier radicalement la situation. C'est

pour empêcher cette soudure cheminots-enseignants que les directions syndicales se sont arc-boutées pour interdire aux cheminots de « partir » avant le 3 juin. Ces « stratèges » misaient sur l'essoufflement des uns et des autres, à la veille des examens.

Encore une fois, on peut s'interroger et douter à perte de vue à propos des hésitations des salariés du privé, dans les grandes entreprises. A force, on en oublierait l'essentiel : les directions syndicales ont retiré de leur plate-forme la revendication des 37,5 qui était, sur le terrain des retraites, la revendication commune à ceux du privé comme à ceux du public. C'est un peu comme si on avait dit aux salariés de Renault, des Banques ou de la Snecma : « battez vous pour défendre le Code des pensions civiles des fonctionnaires et les régimes particuliers EDF.GDF/ SNCF » tandis qu'on met son mouchoir sur les mesures Balladur de 1993, les 40 annuités, la perte des points de retraites complémentaires Agirc- Arrco (merci Blondel !), le calcul sur les 25 meilleures années et qu'on décrète en plein congrès de la CGT que « l'interdiction des licenciements, c'est incantatoire » au motif qu'il faudrait revendiquer un nouveau statut des salariés garanti par « une sécurité sociale professionnelle » débouchant en réalité sur un statut... d'intermittents à vie pour tous, d'alternance « emploi,(quand il y a du travail) - formation » (quand la boîte ferme ou « dégraisse - restructure-délocalise » ! Comment sur de telles « revendications CGT », non compréhensibles par le commun des mortels salariés, mais gageons que c'est voulu, un responsable cégétiste peut-il chez Renault , Lu- Danone ou à la SNECMA engager ses collègues à « faire grève » ?

Autre problème : à Renault Flins où il y a eu des débrayages massifs, notamment le 13 mai, des enseignants de Mantes sont venus à 300 à l'usine. Ils ont demandé à des salariés « pourquoi vous ne partez pas ? » La réponse était « parce que le syndicat n'appelle à la grève, tout simplement ». Et, à la question « pourquoi le syndicat

⁷⁰ OCDE : organisation de coopération et de développement économique, créée à l'initiative des Etats-Unis, en 1947

n'appelle pas ? », on leur répondait « nos responsables syndicaux ne veulent pas appeler tant que la fédération de la Métallurgie n'appelle pas, elle même ».⁷¹

Voilà l'explication de ce paradoxe. On n'avait jamais vu autant de gens dans les rues, on avait rarement vu un gouvernement aussi faible. Et, pourtant la mobilisation a échoué.

Devrait-on tourner la page ? Surtout pas . Il faut au contraire commencer par rappeler ce qu'ont dit des syndicalistes enseignants dans les Pyrénées Atlantiques ou dans l'Hérault à la veille du 6 mai :

« si les directions syndicales se refusaient à appeler, comme tous les salariés l'exigent, à la grève générale dans l'unité jusqu'au retrait des mesures de décentralisation et contre les retraites, alors elles prendraient la lourde responsabilité de faire passer les mesures. » .

Oui, sur ces directions syndicales et elles seules (avec l'appui, il ne faut pas l'oublier, des partis de la gauche plurielle) repose la responsabilité de l'échec de la mobilisation à cette étape. Chemin faisant, elles ont pris la lourde responsabilité de faire passer les plans Raffarin- Fillon- Ferry, frayant ainsi le chemin aux autres réformes : Assurance maladie, réforme de l'Etat, assurance-chômage, liquidation des 16 régimes spéciaux de retraites, privatisation EDF, SNCF, parachèvement de la privatisation de France Télécom, Air France...

Cela des dizaines de milliers de salariés, l'ont senti puis compris à leur manière. Lorsqu'ils ont hué Thibault devant le stade Vélodrome de Marseille. Lorsqu'ils ont constaté dans des réunions de syndiqués CGT que *Fillon a rendu hommage à Thibault. La façon de penser de Thibault ne reflète absolument pas la base. Pourquoi n'appelle t-il pas à la grève générale ? Que pensait-il ? Il ne reflète plus ce que l'on pense. Il faut qu'il s'en aille*

⁷¹ témoignage d'un militant CGT de Flins recueilli par nous-mêmes

ou encore : *N'est-on pas sur la lignée de Chérèque ? La manifestation du 25 n'était pas à la hauteur. On s'est dispersé dans la longueur*⁷² .

Lorsque certains d'entre eux, à la RATP, ont proposé d'aller « manifester sous les fenêtres de Bernard Thibault et Marc Blondel », un délégué CGT confirmant : « *on demandera des comptes aux syndicats qui nous ont lâchés* »⁷³

Mais, la soumission aux gouvernements successifs et aux ultimatums du baron Sellière, la complaisance à leur égard n'assure, en eux-mêmes, aucun avenir à une direction syndicale qui est en réalité une **bureaucratie syndicale**, c'est à dire : une couche de fonctionnaires syndicaux avec sa hiérarchie, son mode de vie, ses avantages spécifiques et sa culture propre distincte, différente et opposée à la vie que mènent les salariés qu'ils représentent comme « partenaires sociaux » et- ou comme cadres- organisateurs des structures syndicales. (Le signaler , ce n'est pas remettre en cause l'existence de permanents syndicaux en tant que tels, en revanche il est contraire à la démocratie syndicale que des permanents puissent échapper au contrôle des syndiqués, s'élever au- dessus de la base).

Voilà pourquoi, dans une période de grave crise, quand les capitalistes décident de ne rien « lâcher » et de « reprendre » ce qu'ils avait dû « concéder » autrefois, ces directions syndicales sont alors **poussées** à renforcer « l'association capital- travail » dont elles **seraient** les « partenaires » en qualité de représentants des intérêts de ceux qui leur donnent les ordres : les capitalistes, et au détriment des salariés voués à « l'intermittence », c'est à dire à la précarité, au détriment de la base sociale historique des syndicats ⁷⁴, transformés

⁷² Extraits d'une discussion en réunion des délégués CGT de l'Etablissement de maintenance du matériel de VP, le 27 juin, d'après les notes prises par nous-mêmes

⁷³ Source : compte-rendu d'une AG à la RATP. Dans *Le Monde* du 5 juin.

⁷⁴ Traditionnellement, la base militante des syndicats (CGT en particulier) était formée par les ouvriers professionnels de la métallurgie, les travailleurs du Livre, les cheminots, les mineurs, les dockers. Leur base sociale

eux-mêmes en syndicats intégrés et associés, encadrant la grande masse des salariés pour le compte des gouvernements capitalistes et du Medef. Par là même, la base des syndicats seraient alors réduite à une peau de chagrin et les salariés n'auraient plus de syndicats à eux pour se défendre.

En 1940, Trotsky avait déjà décrit cette tendance récurrente à l'intégration des syndicats :

*A un certain degré de l'intensification des contradictions de classe dans chaque pays et des antagonismes entre les nations, le capitalisme ne peut plus tolérer une bureaucratie réformiste (au moins jusqu'à un certain point) que si cette dernière agit directement comme actionnaire petite, mais active, dans les entreprises impérialistes, dans leurs plans et leurs programmes, au sein même du pays aussi bien que sur l'arène mondiale.*⁷⁵

Mais, et insistons bien sur ce dernier point, cette intégration des syndicats à l'Etat et à « l'Entreprise » ne peut, on vient de le voir, être réalisée « à froid », quels que soient les pas successifs des directions syndicales dans cette voie .

Pour que cette « association capital-travail » se réalise un jour, pleinement, il faudrait que les salariés et, parmi eux, les dizaines de milliers de syndiqués actifs, aient été préalablement mis au pas après avoir été dressés les uns contre les autres, et dépouillés de leurs conquêtes sociales fondamentales. Or, pour l'heure, les salariés, comme l'a montré en particulier le référendum EDF, ne veulent pas permettre aux directions syndicales de négocier des reculs sociaux et de signer des accords scélérats.

En guise d'épilogue provisoire

était et reste la masse des ouvriers, techniciens et employés.

⁷⁵ Léon Trotsky. *Les syndicats à l'époque de la décadence impérialiste*. Cahiers du marxisme n°5. 1972. Page 26. Relire également à ce sujet, dans le premier chapitre de la présente brochure, la remarque de Trotsky sur le syndicalisme américain en 1925 et les citations de de Gaulle.

Sans prétendre nullement à l'exhaustivité, nous pouvons tirer les leçons de mai-juin 2003 en deux enseignements majeurs

Les directions syndicales- et, au premier chef, la direction CGT, ont pris la lourde responsabilité de faire passer le plan Raffarin- Fillon.

Elles ont refusé d'appeler à la grève générale, pour le compte exclusif du gouvernement et du Medef et ont tourné le dos, dès le début au mot d'ordre de « **37,5 pour tous** » et « **retrait pur et simple du Plan Fillon** » . **Idem sur la décentralisation dont ils sont de chauds partisans depuis les lois Defferre de 1982-1983 et le rapport Mauroy qui, le premier, préconise le passage du personnel non-enseignant aux régions et départements**

Telle est la première leçon de mai-juin.2003

En revanche, les salariés et, parmi eux, la masse des travailleurs syndiqués, n'ont pas dit leur dernier mot. Bien au contraire. Ils rejettent, plus que jamais, les attaques contre les acquis et conquêtes sociales qui les unissent. Ils rejettent, plus que jamais, la politique des gouvernements capitalistes. Ils rejettent le gouvernement Chirac-Raffarin- Sarkozy.

En mai - juin 2003, les salariés ont fait la démonstration de leur volonté d'en découdre pour porter un coup d'arrêt à toutes les « réformes » Il y a eu, pendant deux mois un bras de fer spontané, non entre les salariés et le gouvernement mais entre les salariés et leurs directions syndicales, singulièrement la direction de la CGT . On peut dire qu'à ce stade, la direction stalinienne a ployé mais n'a pas encore plié, réussissant, encore pour le moment, à canaliser le mouvement des masses cherchant les voies et moyens de la résistance et de la victoire. Le bras de fer va se poursuivre dans les semaines et les mois qui viennent, sur d'autres enjeux majeurs pour l'existence de la classe ouvrière. Celle-ci , tirant les leçons récentes, cherchera à renforcer son mouvement et l'emporter dans ce bras de

fer en particulier en se dotant d'organismes, formes d'organisation plus larges de sa représentation dans la lutte et pas seulement au travers de comités de grève . Nous le verrons bien mais il faut être attentifs à ce besoin et aider la classe ouvrière en ce sens, sans sectarisme ni fétichisme dans les formes que le mouvement de la classe elle-même se donnera. Parallèlement, et sans la moindre contradiction avec ce qui vient d'être décrit, il faut aider à renforcer la résistance aux sein des syndicats, singulièrement la CGT de tous ceux, syndiqués et cadres à cette intégration des syndicats à l'appareil d ' Etat.

Les militants de La Commune sont totalement disposés à se joindre, sans esprit partisan, à ceux qui comme nous, cherchent la voie de l'indépendance syndicale pour préserver l'outil élémentaire de défense de la classe ouvrière.

Telle est la deuxième leçon sans doute parmi les plus importantes car elle se résume ainsi pour la classe ouvrière : comment faire pour gagner sur les revendications vitales et ne pas se faire piétiner ?

A force de discours ,les directions syndicales ont montré elles -mêmes quelle est l'alternative :

« Réformes » ou sauvegarde des acquis

**« temps forts » ou Grève générale
Syndicalisme « d'accompagnement »
ou de lutte de classes**

Et, par la même :

Indépendance des syndicats par rapport au gouvernement et au Medef, sur la base de la défense des revendications vitales des salariés : maintien de tous les acquis - interdiction des licenciements- augmentation générale des salaires et des effectifs

ou

intégration des syndicats par l'association toujours plus poussée des directions syndicales aux « réformes », à la gestion des fonds d'épargne salariaux , à la liquidation négociée des régimes spéciaux de retraites et de prévoyance (confère ce qui s'est passé à EDF.GDF)

Voilà pourquoi, sans prétendre avoir « réponse à tout » et sans préjuger du rythme des événements ou de leur dénouement, nous pensons qu'il est temps d'organiser le plus largement possible, à tous les niveaux, la force pour la grève générale dans un seul but : le retrait de toutes les réformes -Raffarin.

Nous voulons :

**l'unité des travailleurs et des organisations pour en finir avec toutes les « réformes » Raffarin dont les prochaines sur la journée fériée, l'Assurance chômage, la Sécu , etc.
La réaffirmation et sauvegarde en toutes circonstances de l'indépendance de classe vis-à-vis du patronat, de l'Etat bourgeois, de ses institutions et personnages ;**

l'indépendance des syndicats et leur réappropriation par les travailleurs, par l'exercice de la démocratie syndicale, à tous les niveaux . Dans cet objectif, Le regroupement au grand jour des militants syndicaux dans leurs confédérations et syndicats respectifs

une politique indépendante ; un parti des Travailleurs digne de ce nom, enfin ;

Telle est, à ce jour, l'orientation que nous, militants de l'organisation La Commune, section française de l'UIT (IV^{ième} Internationale) défendons .

Le 31 août 2003.